



Banque de France

Rapport annuel

2017





L'avant-propos du gouverneur

Au cœur de l'Europe, au service des Français

» 2017 a été une année de retournement : au-delà de l'incertitude entourant la nouvelle administration américaine et le Brexit, l'économie européenne et française a heureusement accéléré son expansion. La confiance revenue ne doit pas pour autant relâcher notre vigilance. La responsabilité de la Banque de France a été forte pour veiller sur les facteurs de risques qui demeurent ou se développent, soutenir l'économie française et ses réformes, et maintenir au plus haut la confiance dans l'euro.

Vous trouverez dans ce *Rapport annuel 2017* les résultats atteints par la Banque de France sur ses missions de Stratégie monétaire, de Stabilité financière et de Services à l'économie. Dans un monde volatil, l'indépendance de la Banque de France est une garantie pour tous nos concitoyens ; celle que, soucieux du long terme, nous nous dédions à nos objectifs : la stabilité des prix et donc la solidité de la monnaie ; la stabilité financière et donc le bon financement de l'économie. Mais cette indépendance entraîne une exigence : que nous rendions compte de nos résultats. Quand la Banque de France contribue activement par la politique monétaire aux 280 000 créations nettes

d'emploi de 2017 ; quand elle joue avec l'ACPR un rôle décisif sur l'accord de Bâle III en décembre pour une réglementation bancaire plus stable et sûre ; quand elle crée avec succès le portail « Mes questions d'argent » : oui, elle est bien au cœur de l'Europe et au service des Français.

De ces résultats, je veux avant tout rendre hommage aux femmes et aux hommes de la Banque de France, aux 11 000 agents qui par leur professionnalisme ont servi notre pays et jouent un rôle décisif dans l'Eurosystème. Ils illustrent ces pages et leur implication doit d'autant plus être saluée que nous avons collectivement engagé une transformation ambitieuse.

Nous avons pris trois engagements : le premier est d'être en Europe la banque centrale des marchés, le superviseur de référence et un acteur majeur du fiduciaire ; le deuxième est d'être en France un service public de confiance et d'excellence ; et le troisième, pour les managers et tous les agents, c'est une vie au travail modernisée et simplifiée.

Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin de notre plan stratégique *Ambitions 2020*, qui vise à améliorer nos services tout en maîtrisant nos dépenses – elles sont en 2017 inférieures de 43 millions d'euros à 2015 : cet effort est notre contribution à la collectivité nationale. Nous construisons une Banque de France plus performante, plus innovante, plus visible et plus ouverte. Elle est forte de ses 218 ans d'histoire, mais elle veut être au cœur du *xxi*^e siècle. Pour cela, nous fluidifions notre organisation, amplifions les innovations technologiques, modernisons notre réseau d'implantations, et nous ouvrons davantage sur l'extérieur.

Une Banque de France mieux connue des Français est aussi une Banque de France plus proche d'eux, y compris de ceux qui en ont le plus besoin.

La Banque de France entend rester attractive pour les femmes et les hommes qui y travaillent, favoriser les qualifications (avec la création de l'Université Banque de France) et l'évolution professionnelle. Elle réaffirme aussi sa responsabilité sociale d'entreprise au travers d'actions de solidarité et de mécénat.

Ce double effort, sur nos missions quotidiennes comme sur notre transformation dans la durée, est exigeant. Ses fruits ont d'autant plus de valeur. Les équipes de la Banque peuvent en être fières ; leur travail mérite la considération et le respect.

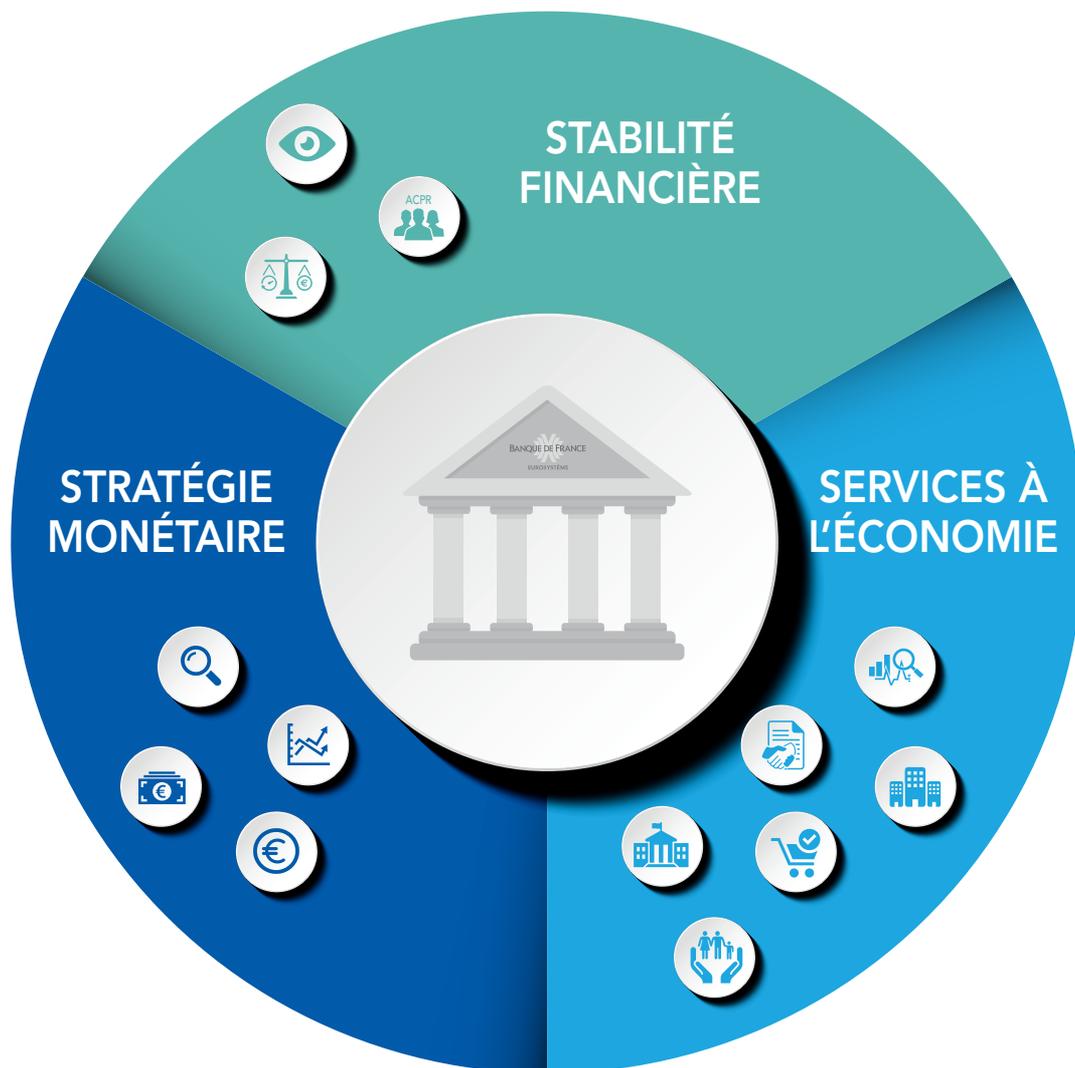
Je veux enfin citer certains responsables qui ont quitté la Banque de France en 2017. Comme sous-gouverneurs, Robert Ophèle – devenu président de l'AMF fin juillet –

et Anne Le Lorier dont le mandat s'est achevé début janvier 2018 ont une part éminente dans ces résultats ; nous avons été heureux des nominations de Denis Beau et Sylvie Goulard qui les ont remplacés. Au sein de notre Conseil général, je remercie Philippe Auberger, Michel Felce et Marianne Laigneau de tout leur engagement, et je souhaite la bienvenue à Jean-Roger Davin, Yannick Guillemaud et Anne-Laure Delatte. Avec eux, avec toutes ses équipes, la Banque de France est résolument dans l'action en 2018.



François Villeroy de Galhau

Repères 2017



AU SERVICE DE NOS TROIS MISSIONS



11 021 salariés (équivalent temps plein)



95 succursales

6,0 milliards d'euros, le résultat ordinaire avant impôt
(dont 5 milliards reversés à la collectivité – impôts et dividendes)



26 conventions conclues avec les académies
sur l'éducation économique et financière



11 320 collégiens/lycéens sensibilisés aux questions économiques,
budgétaires et financières



176,1 tonnes de pièces collectées et triées
pour l'opération Pièces jaunes 2017

2 142 entrepreneurs accompagnés
par les correspondants TPE



- 1,1 % la baisse des émissions de gaz à effet de serre
liées aux énergies



La stratégie monétaire en 2017



492,6

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



97,6

milliards d'euros d'achats de titres d'émetteurs privés acquis depuis le début des programmes d'achats correspondants (CBPP3, ABSPP, CSPP)



133

milliards d'euros, le montant des réserves nettes de change



48,6

milliards d'euros, le montant des réserves nettes en devises



84,7

milliards d'euros, le montant des réserves en or



2 436

tonnes, le stock d'or de la France (4^e au monde)



1,4

milliard de billets en euros fabriqués et livrés



6,4

milliards de coupures délivrées aux guichets



730

millions de données individuelles accessibles dans l'Open Data Room



39

publications dans des revues à comité de lecture



3^e

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées

Missions

Les décisions de politique monétaire se fondent sur un diagnostic économique précis qui mobilise des travaux de recherche de haut niveau :

- expertises, études et modélisation
- diagnostics, analyses et prévisions
- préparation des réunions (BCE, BRI, FMI, G20)
- production et diffusion de données économiques



La Banque de France met en œuvre la politique monétaire pour assurer le financement de l'économie :

- prévisions des besoins de monnaie du secteur bancaire français
- refinancement des banques françaises
- achats de titres dans le cadre de la politique monétaire non conventionnelle de la BCE

La Banque de France est un intervenant de premier plan sur les marchés, au titre de ses activités opérationnelles, de sa gestion des infrastructures de marché et des réserves de change :

- opérations de marchés
- pilotage du système de règlement Target2 Securities



En tant que membre de l'Eurosystème, la Banque de France préserve la confiance dans la monnaie :

- institut d'émission
- premier imprimeur de billets en euros
- surveillance des moyens de paiement

JANVIER

Conférence Banque de France-Collège de France sur « La stagnation séculaire et la mesure de la croissance »

Extension aux titres des agences publiques du dispositif d'enchères inversées de la Banque de France

MARS

4^e et dernière opération de TLTRO II, pour un montant de 234 milliards d'euros

Lors d'un sondage national, trois Français sur quatre se déclarent hostiles à une sortie de l'euro

AVRIL

Lancement du nouveau billet de 50 € (3^e billet le plus utilisé en France, après le 20 € et le 10 €)

JUILLET

Publication du premier rapport de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

OCTOBRE

Décision du Conseil des gouverneurs de réduire de moitié (de 60 à 30 milliards d'euros) les achats nets de titres à partir de janvier 2018

La stabilité financière en 2017



185

missions de contrôle sur place des assurances, des banques (hors MSU), et des pratiques commerciales



48

missions de contrôle pour le compte de la BCE (cadre du Mécanisme de surveillance unique – MSU)



1 027

personnes, les effectifs de l'ACPR



138

personnes détachées à la BCE dans le cadre du MSU



737

établissements bancaires agréés



742

entreprises d'assurance et mutuelles agréées



13,6 %

le ratio de solvabilité (*core tier one*) des six principaux groupes bancaires français



23

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux traités par les systèmes de paiement de masse en France en décembre 2017



291

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux traités par Target2 (paiements de montant élevé) en France en décembre 2017

Missions

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) supervise le secteur financier :

- agrément et contrôle des banques et des assurances
- acteur de la supervision unique européenne
- contribution aux travaux internationaux et mise en œuvre des évolutions réglementaires
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- information et protection des épargnants



La Banque de France veille au bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché dont elle assure la surveillance.

- mise en œuvre des normes européennes et internationales
- suivi de la gestion des risques de crédit et de liquidité

La Banque de France agit pour garantir la stabilité financière et prévenir les risques systémiques :

- analyse des risques systémiques et vulnérabilités du système financier français
- contribution aux travaux des comités internationaux sur les risques systémiques et le cadre macroprudentiel
- coordination avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF)
- conduite de tests de robustesse et d'exercices de gestion de crise



AVRIL

Parution de la *Revue de la stabilité financière* de la Banque de France consacrée à « L'impact des réformes financières »

SEPTEMBRE

Première Matinée Fintech organisée par l'ACPR et dédiée aux démarches d'agrément dans le secteur des paiements

NOVEMBRE

Création d'un régime de résolution dans l'assurance

Réussite du test de crise opérationnelle majeure mené par le groupe de Place Robustesse

DÉCEMBRE

Accord finalisant Bâle III

Création d'un réseau de banques centrales et de superviseurs de 8 pays mobilisés pour le verdissement du système financier (annoncée lors du *One Planet Summit* à Paris)

Parution de l'*Évaluation des risques du système financier français* pointant la nécessité de surveiller le niveau d'endettement des agents non financiers en France, et annonce par le HCSF d'un projet de mesure macroprudentielle visant à limiter l'exposition des banques systémiques aux grandes entreprises les plus endettées

Les services à l'économie en 2017



62 300

droits au compte exercés auprès des établissements de crédit



179 481

dossiers définitivement traités par les commissions de surendettement en 2017 en France métropolitaine



370 000

appels traités par la plateforme téléphonique Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS)



15 000

entreprises ayant répondu aux enquêtes de conjoncture



100 000

abonnés aux enquêtes de conjoncture régionales et nationales



35 000

séries statistiques diffusées sur webstat.banque-france.fr



7,6

millions d'entreprises recensées dans la base FIBEN (14 millions de consultations)



261 516

entreprises non financières (essentiellement des PME) bénéficiaires d'une cotation



909

entreprises confortées dans leur activité (11 172 emplois préservés ou confortés) par la médiation du crédit

Missions



Le service économique rendu aux particuliers vise en premier lieu à assurer la protection des consommateurs :

- contrôle des pratiques commerciales
- le site Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS)



La loi a confié à la Banque de France plusieurs missions qui visent à prévenir les situations de surendettement ou à favoriser l'inclusion bancaire :

- droit au compte
- inclusion bancaire et financière



Le secrétariat des commissions départementales de surendettement, une des tâches les plus importantes effectuées par le réseau de succursales :

- apporter des solutions aux surendettés
- enquête typologique du surendettement



Les enquêtes de conjoncture et les statistiques, un diagnostic détaillé sur la situation économique :

- enquêtes nationales
- enquêtes régionales
- *Stat Info*



L'expertise sur les entreprises non financières permet aux équipes de mener des évaluations rigoureuses :

- suivi du financement
- cotation
- accompagnement des TPE
- médiation du crédit



La Banque de France est également le banquier de l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

JANVIER

Lancement de « Mes questions d'argent », le nouveau portail pour l'éducation économique, budgétaire et financière opéré par la Banque de France

MARS

Ouverture par la Banque de France du service OPALE (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises)

JUIN

Parution du rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire

À l'occasion de la 3^e Journée européenne de la microfinance, la Banque de France organise à Paris-La Défense les Rencontres européennes et régionales du microcrédit

OCTOBRE

Signature de la convention de partenariat sur l'éducation financière des élèves du primaire et du collège entre la Banque de France, le ministère de l'Éducation nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public

1^{er} bilan du dispositif des correspondants TPE un an après son lancement (2 129 dirigeants accompagnés, 88 % de satisfaits)

NOVEMBRE

Journées de l'économie à Lyon avec de nombreux intervenants de la Banque de France

MISSIONS ET STRATÉGIE DE TRANSFORMATION 14

1 Stratégie monétaire 14

La Banque de France a renforcé sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème	16
La Banque de France a innové et mobilisé une expertise de haut niveau pour conforter son action comme banque centrale des marchés	25
La Banque de France a contribué à la confiance dans la monnaie	26
La sécurité des moyens de paiement	29

2 Stabilité financière 32

Garantir la solidité du secteur financier, protéger les épargnants	34
Adapter nos activités de régulation et de supervision aux nouveaux risques	37
Agir pour la stabilité financière dans son ensemble	41

3 Services à l'économie 48

La protection des clients des banques et des assurances	50
La prévention des situations de fragilité financière	52
Une expertise forte sur les entreprises et des services d'appui	55
Fournir des services financiers à l'État	60

4 Stratégie de transformation 62

Après 2016, année des orientations stratégiques et de la composition du plan, 2017 marque les premières réalisations	64
En Europe, la Banque centrale des marchés, le superviseur de référence et un acteur majeur du fiduciaire	66
En France, un service public de confiance et d'excellence	67
Pour les managers et tous les agents, une vie au travail modernisée et simplifiée	69

GOUVERNANCE 76

Les organes exécutifs	78
Les organes délibératifs et de contrôle	79
L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels	83

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE 86

Un engagement éducatif et culturel	89
Un engagement économique et citoyen	94
Un engagement environnemental	99
Un engagement vis-à-vis des collaborateurs	103

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES 108

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	110
Les comptes individuels de la Banque de France	111
Les comptes consolidés	140

ANNEXES 148

Organigramme de la Banque de France au 23 février 2018 et réseau des implantations au 1 ^{er} janvier 2018	150
Le périmètre de la Banque de France	153
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2017	154
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2017	157





Stratégie monétaire

refinancement
institut d'émission
marchés recherche
projections réserves de change
politique monétaire
achats de titres **liquidité**
Eurosystème
moyens de paiement



Stabilité des prix et confiance dans la monnaie

La Banque de France veut être en Europe la banque centrale des marchés et un acteur majeur du fiduciaire

La Banque de France a renforcé sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème

La Banque de France partage avec la BCE et les autres banques centrales nationales de l'Eurosystème le mandat de « maintenir la stabilité des prix » et, « sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, d'apporter son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union ».

La Banque de France a en conséquence été fortement impliquée dans la préparation et la mise en œuvre des décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs et dans l'évolution de la filière fiduciaire en Europe dans laquelle elle est un acteur majeur.

Des études et recherches de pointe pour fonder les décisions de politique monétaire

Les décisions du conseil des gouverneurs de la BCE s'appuient

sur les analyses des experts des banques centrales de l'Eurosystème. Les travaux scientifiques et les ateliers de recherche alimentent la réflexion et permettent aux équipes de la Banque de France de fournir les éléments d'un diagnostic économique complet et argumenté. Ces analyses et prévisions constituent une aide solide à la décision pour la politique monétaire de l'Eurosystème et au sein des instances internationales.



Chiffres clés 2017



3^e

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées, et classée au niveau mondial dans le 1% de tête des institutions en qualité et en quantité de travaux et publications de recherche



39

publications dans des revues internationales à comité de lecture



18

numéros de Rue de la Banque publiés



164

séminaires organisés à la Banque de France



1 101

participants formés par l'IBFI

CONFÉRENCE SUR LA STAGNATION SÉCULAIRE ET LA MESURE DE LA CROISSANCE

Le 16 janvier 2017, le Collège de France et la Banque de France ont tenu à Paris une conférence sur la stagnation séculaire, qui a rassemblé des universitaires de premier plan ainsi que des représentants de haut niveau d'institutions nationales ou internationales.



La progression du PIB par habitant a ralenti dans la plupart des économies développées depuis les années 1970 et a atteint des niveaux historiquement bas depuis le milieu des années 2000, suscitant des craintes de stagnation prolongée.

Les banquiers centraux doivent être particulièrement attentifs face à ce risque : un ralentissement persistant de la croissance rend l'économie plus vulnérable aux chocs qui abaissent le taux d'intérêt naturel en dessous de sa valeur plancher. Une croissance et une inflation faibles amoindrissent l'efficacité des outils conventionnels de politique monétaire et affectent la soutenabilité de la dette publique et privée.

Les problèmes de mesure ont été abordés : les biais statistiques et les difficultés pour localiser la production et la valeur ajoutée dans une économie mondialisée ne modifient pas le diagnostic du ralentissement de la productivité depuis les années 2000.

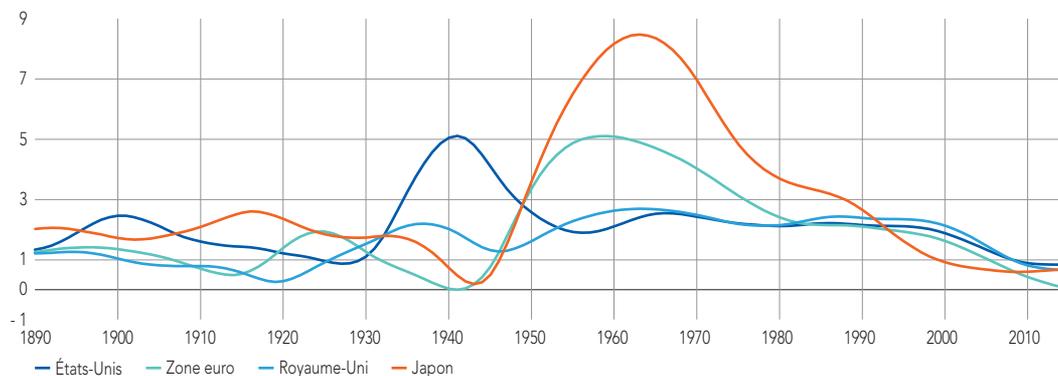
La conférence a permis d'explorer et de quantifier les causes de la faiblesse de la demande, reflétée par des taux d'intérêt bas : désendettement, croissance démographique et déclin de la population active, augmentation de la productivité, aversion au risque, inégalités.

.../...



Croissance du PIB par tête

(en %)

Notes : Taux de croissance lissé. Filtre Hodrick-Prescott avec coefficient $\lambda = 500$.Source : Bergeaud (A.), Cetto (G.) et Lecat (R.) (2016), données disponibles sur www.longtermproductivity.com

Du côté de l'offre, la contribution des nouvelles technologies à la croissance de la productivité a été débattue. Plusieurs points ont été soulignés : les innovations les plus récentes, telles que les voitures sans conducteur ou l'intelligence artificielle, sont évolutives, mais non révolutionnaires, et n'amélioreront pas sensiblement la productivité. Les technologies actuelles réduisent dans un premier temps la productivité, avant de l'augmenter ensuite. Au-delà de l'amélioration de la qualité des facteurs de production et de la diffusion des technologies, il est nécessaire, pour mieux comprendre la croissance, d'étudier d'autres facteurs tels que l'allocation des facteurs de production, le processus de production ou les pratiques de gestion.

La table ronde a permis d'examiner différentes solutions face au risque de stagnation séculaire. Une période prolongée de faible demande globale peut entraîner une baisse de la croissance potentielle, mais un soutien suffisamment important à l'innovation peut sortir l'économie de la stagnation et restaurer le plein emploi, et des investissements publics bien ciblés peuvent contribuer à augmenter la croissance potentielle. Les points de vigilance ont été soulignés : une relance budgétaire financée par la création monétaire a un effet supérieur à celui d'une relance financée par la dette. Une mauvaise allocation des ressources risque de produire des effets délétères durables après la crise, ainsi qu'un surendettement considérable. Les politiques doivent éviter de protéger les entreprises les moins productives.

En conclusion, il a été rappelé que la politique monétaire ne pouvait et ne devrait donc pas tout faire, ce qui requiert bien sûr des banques centrales un respect scrupuleux de leur mandat.

Des statistiques de qualité pour éclairer le débat économique

La Banque de France a développé un système de collecte de statistiques

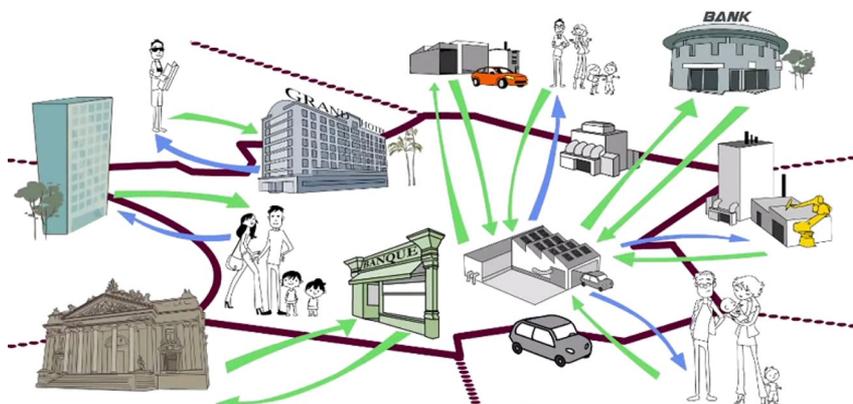
monétaires, financières, de balance des paiements et de données sur le financement des entreprises qui contribue à fournir un tableau très complet de la situation économique.

Ces statistiques sont accessibles aux chercheurs et aux décideurs économiques sur le site internet de la Banque de France ainsi que dans l'*Open Data Room* (ODR).

En particulier, la Banque de France a développé en 2017 des statistiques permettant de mieux mesurer le phénomène de la mondialisation, contribuant ainsi aux travaux sur la compétitivité de la France.

La mesure de la compétitivité de la France

La Banque de France apporte un concours important aux travaux de l'OCDE – dont elle préside le groupe de travail sur les échanges internationaux de biens et services – et à ceux du Fonds monétaire international (FMI). Elle a accueilli à Paris la réunion annuelle du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, qui prépare l'élaboration de la norme mondiale des statistiques de balance des paiements.



Cette réunion a permis de progresser dans la mesure des « chaînes de valeur mondiales » qui structurent aujourd'hui l'activité de nombreuses filières essentielles à notre économie, telles que la pharmacie, l'aéronautique et l'industrie automobile.

La Banque de France a publié des travaux sur ce sujet dans son bulletin et mis à disposition en ligne des données entièrement nouvelles, permettant de mieux décrire l'internationalisation des services, en les décomposant par « mode d'offre ». Enfin, elle a parachevé un important programme de travail permettant de mesurer avec plus de précision le tourisme international, notamment en provenance des pays hors Union européenne, et de renforcer la cohérence entre la balance des paiements et les comptes nationaux dans le cadre d'une approche coordonnée avec l'Insee.



Chiffres clés 2017



730

millions de données
accessibles dans
l'Open Data Room



35 000

séries statistiques
diffusées sur [webstat.
banque-france.fr](http://webstat.banque-france.fr)



L'Open Data Room ouvre les données de la Banque de France à la recherche

L'Open Data Room donne accès à 730 millions de données individuelles, notamment sur les organismes financiers et les entreprises. Les données mises à disposition sont anonymisées afin de préserver la confidentialité des informations.

Une trentaine de dossiers de recherche ont été validés depuis fin 2016 par un comité constitué de personnalités académiques et de représentants de la Banque de France. Les données sont mises à disposition des chercheurs gratuitement, dans une salle équipée de la puissance de calcul et des logiciels statistiques adaptés au traitement de fortes volumétries. Les chercheurs sont accompagnés par des experts de la Banque afin de faciliter la prise en main des données. Les principaux sujets de recherche portent sur le crédit aux entreprises, les flux internationaux de capitaux et la liquidité des marchés financiers.

La Banque de France rend également disponibles les comptes publiés des banques sur son site interactif de séries statistiques, « Webstat »¹, dans un format accessible aux logiciels de calcul.

LA BANQUE DE FRANCE SAISIT LES OPPORTUNITÉS DU BIG DATA

La Banque de France est pleinement engagée dans l'intégration des apports du *big data* aux métiers de banque centrale, y compris des progrès techniques et organisationnels qu'il induit.

Dans le cadre de son plan stratégique *Ambitions 2020*, la Banque de France s'est engagée dans l'élaboration d'un « *datalake* » transversal fondé sur cette technologie. Le *datalake* vise à bâtir un espace de données granulaires pluridisciplinaires et offre des services flexibles et innovants aux utilisateurs internes. Il sera utilisé en 2018 pour la collecte d'informations granulaires nouvelles sur les crédits auprès des banques.

L'intégration des données de masse aux activités de la Banque de France passe aussi par la formation de ses agents. L'institution a permis à plusieurs dizaines de collaborateurs de suivre des cursus certifiants de *data scientist* et de chargé d'études statistiques ; ceux-ci ont ainsi acquis la maîtrise non seulement des technologies de collecte et de stockage propres au *big data*, mais également des outils statistiques ou de *machine learning* nécessaires à leur exploitation.

Être au cœur des décisions de politique monétaire, et faciliter le financement de l'économie

Le quatuor de mesures de politique monétaire mises en œuvre par l'Eurosystème depuis juin 2014, qui englobe des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO), le programme d'achats d'actifs étendu (*Asset Purchase Programme* – APP), l'abaissement du taux directeur de la facilité de

dépôt en territoire négatif et les indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt (« *forward guidance* »), a contribué à l'accélération de la croissance de la zone euro en suscitant des conditions de financement particulièrement favorables et en soutenant la demande intérieure (cf. encadré sur les décisions de politique monétaire).

¹ <http://webstat.banque-france.fr/fr/>

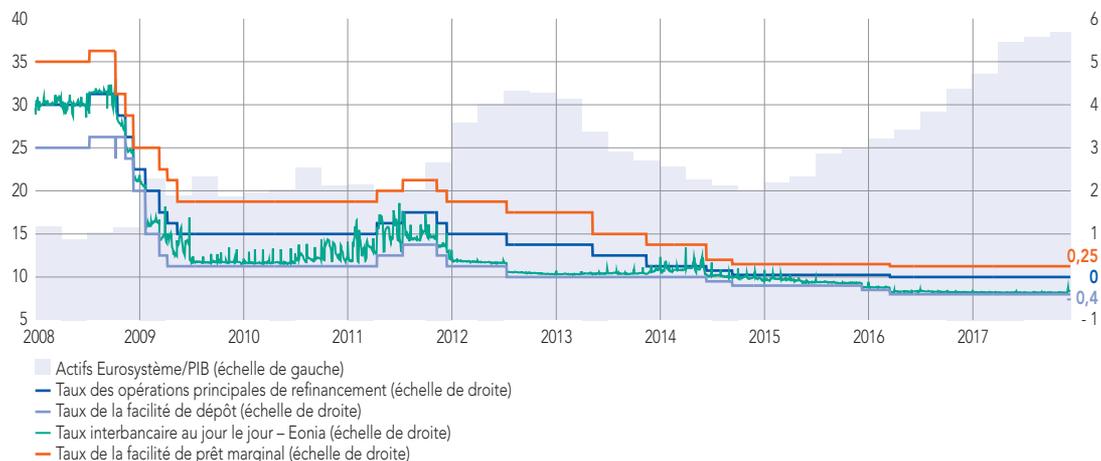
LES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Les mesures d'assouplissement quantitatif ont été poursuivies dans le cadre du maintien d'une politique monétaire très accommodante

Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2016, l'Eurosystème a réduit le volume de ses achats d'actifs de 80 à 60 milliards d'euros par mois à partir d'avril 2017, tout en ajustant certains des paramètres du programme APP (*Asset Purchase Programme* – programme d'achats d'actifs étendu) afin de faciliter sa mise en œuvre. En particulier, la durée résiduelle minimale des titres du secteur public éligibles à sa composante PSPP (*Public Sector Purchase Programme* – programme d'achat de titres du secteur public) a été réduite de deux ans à un an. En outre, le Conseil des gouverneurs a autorisé les achats de titres publics présentant des rendements inférieurs au taux d'intérêt de la facilité de dépôt « dans la mesure nécessaire ». Outre les injections de liquidité dans le cadre de la poursuite du programme APP, la quatrième et dernière opération de TLTRO II (*Targeted Long Term Refinancing Operation* – opération de refinancement à plus long terme ciblée) a eu lieu en mars 2017. Faisant suite aux 507 milliards d'euros injectés lors des trois premières opérations de TLTRO II ayant eu lieu en 2016, l'allocation s'est élevée à 234 milliards d'euros pour l'ensemble des banques de l'Eurosystème. Compte tenu de l'ensemble de ces actions, la taille du bilan de l'Eurosystème a été portée à 4 471 milliards d'euros à fin 2017. Les deux autres composantes du quatuor (taux de la facilité de dépôt en territoire négatif et *forward guidance*) sont restées inchangées (cf. graphique).

Taux directeurs de la BCE et évolution des actifs de l'Eurosystème

(en %)



Source : Banque centrale européenne.

Dans un contexte de reprise progressive de l'économie de la zone euro, mais aussi de tensions inflationnistes sous-jacentes toujours faibles, l'extension et le recalibrage des achats nets de titres ainsi que l'octroi de concours de

.../...



refinancement à très long terme à taux avantageux ont permis de maintenir une orientation très accommodante de la politique monétaire, indispensable pour assurer une convergence durable du taux d'inflation IPCH vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme.

La communication de la BCE a été ajustée suite à la dissipation des risques de déflation

En milieu d'année, l'économie de la zone euro a montré des signes de renforcement de plus en plus tangibles. Le PIB en volume a augmenté de 0,6% en glissement trimestriel au premier trimestre 2017, après une hausse de 0,7% au quatrième trimestre 2016, et les projections macroéconomiques de croissance de l'Eurosystème ont été révisées à la hausse en juin 2017 pour tout l'horizon de projection (2017 à 2019). L'inflation sous-jacente est restée faible mais les risques de déflation se sont progressivement résorbés. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la BCE a ajusté en juin 2017 sa communication sur la trajectoire des taux futurs, en précisant que les taux directeurs resteraient « à leurs niveaux actuels sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs », tout en retirant la référence à la possibilité d'une nouvelle baisse du taux de la facilité de dépôt au-dessous de son niveau actuel de -0,40%. Cet ajustement de la communication a permis, à la fois de répondre à la dissipation des risques de déflation et de conserver des conditions de financement très favorables, nécessaires pour faire converger l'inflation vers son objectif. En effet, le taux négatif de la facilité de dépôt et le maintien de la *forward guidance* contribuent à maintenir les taux le long de la courbe des rendements à des niveaux historiquement bas, ce qui a un impact positif sur la demande de crédit des entreprises, et partant, sur la demande et l'emploi. Ainsi, plus de 7 millions d'emplois ont été créés dans la zone euro depuis 2013, dont 280 000 en France pour la seule année 2017.

Un début de normalisation a été initié en réponse à l'expansion de l'activité

À partir du troisième trimestre, les prévisions de l'Eurosystème publiées en septembre ont fait état d'une expansion économique généralisée dans la zone euro. Néanmoins, l'inflation sous-jacente, hors énergie et produits alimentaires, est restée à des niveaux encore insuffisants, justifiant un degré significatif de soutien monétaire.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE d'octobre 2017 a décidé de réduire de moitié les achats nets de titres, à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros à partir de janvier 2018, jusqu'à fin septembre 2018 ou au-delà si nécessaire. Il a par ailleurs complété son engagement pris, dès décembre 2015, de réinvestir les titres achetés dans le cadre de l'APP arrivant à échéance « pendant une période prolongée après la fin des achats nets d'actifs ». Ce choix constitue un signal fort car il implique que la taille du portefeuille d'actifs acquis au titre de l'APP sera maintenue au niveau atteint à la fin des achats nets pendant une période prolongée et que l'Eurosystème restera durablement un acquéreur important d'obligations libellées en euros, ce qui continuera d'exercer des pressions à la baisse sur la courbe des rendements. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a également indiqué que les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois continueraient d'être conduites sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution de réserves de 2019. En revanche, les autres composantes du quatuor de mesures (taux directeurs et indications sur la trajectoire future des taux) n'ont pas été modifiées.

La politique monétaire a ainsi contribué à l'amélioration de la situation économique

La politique monétaire accommodante menée par l'Eurosystème en 2017 a ainsi contribué à l'amélioration globale des conditions macroéconomiques et à la dissipation des risques de déflation dans la zone euro. Selon les dernières projections macroéconomiques, la croissance du PIB atteindrait + 2,5% en 2017 (après + 1,8% en 2016). Concernant l'inflation, des évolutions favorables ont été enregistrées puisque la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) atteint 1,5% en 2017. Ce résultat demeure inférieur à l'objectif d'inflation, mais en nette progression par rapport à 2016 (inflation IPCH de + 0,2%). Le maintien de conditions monétaires accommodantes devrait soutenir

la transmission de la croissance économique, avec une remontée des salaires nécessaire à la convergence de l'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2%, à moyen terme.

La Banque de France a maintenu une implication forte dans la mise en œuvre des programmes d'achats de titres

La Banque de France a continué de participer activement à la mise en œuvre du programme APP, tant dans sa composante PSPP (*Public Sector Purchase Programme* – programme d'achat de titres du secteur public) qu'au titre des trois programmes

d'achats de titres privés (CBPP3, CSPP et ABSPP)². Elle a également de nouveau mobilisé à cette fin son expertise et ses capacités d'innovation, notamment en étendant son dispositif d'enchères inversées dans le cadre du PSPP, puis en mettant en place un système d'adjudications quotidiennes dans le cadre de sa facilité de prêts de titres PSPP.

² CBPP : *Covered Bond Purchase Programme* (programme d'achat d'obligations sécurisées); CSPP : *Corporate Sector Purchase Programme* (programme d'achat de dettes d'entreprise); ABSPP : *Asset-Backed Securities Purchase Programme* (programme d'achat de titres adossés à des actifs).



Chiffres clés 2017



234

milliards d'euro, montant de la 4^e et dernière opération de TLTRO II en mars 2017



280 000

emplois créés en France en 2017



UN DISPOSITIF PERFORMANT D'ACHAT ET DE PRÊT DE TITRES PAR LA BANQUE DE FRANCE POUR ASSURER LA LIQUIDITÉ DU MARCHÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT : L'EXTENSION DES ENCHÈRES INVERSÉES AUX TITRES DES AGENCES, ET LA MISE EN PLACE D'ADJUDICATIONS QUOTIDIENNES DE PRÊTS D'OAT

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'achat de titres publics (*Public Sector Purchase Programme* – PSPP), la Banque de France a développé un système performant d'enchères lui permettant d'acquérir des titres obligataires selon des modalités innovantes. Initialement dévolu aux titres d'émetteurs supranationaux, ce dispositif a été étendu début 2017 aux titres émis par des agences publiques françaises (Caisse d'amortissement de la dette sociale – Cades, Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce – Unedic, Agence française de développement – AFD, BpiFrance Financement, Agence centrale des organismes de sécurité sociale, SNCF Réseau). Une fois par semaine, les gérants des portefeuilles de politique monétaire communiquent au marché une liste de titres susceptibles d'être acquis par la Banque de France au meilleur prix dans le cadre de ce dispositif d'enchères. De la sorte, les contreparties de la Banque de France disposent chaque semaine d'une « fenêtre » bien identifiée pour faire part de leurs intérêts vendeurs, tout en étant assurées d'une parfaite égalité d'accès et de traitement. Ces enchères sont dites inversées car elles permettent à la Banque de France d'acquérir des titres dans les conditions les plus compétitives. Depuis le début de l'année, pour les adjudications dédiées aux achats de titres supranationaux et d'agences publiques, le montant global des soumissions a avoisiné 38 milliards d'euros, pour un montant adjugé au total de plus de 12 milliards d'euros.

Au second semestre 2017, pour éviter les tensions sur le marché du prêt-emprunt de titres (« marché du *repo* »), la Banque de France a ajouté un dispositif d'enchères quotidiennes à ses facilités de prêts de titres PSPP. Les gérants des portefeuilles de politique monétaire informent quotidiennement le marché sur l'ensemble des lignes d'OAT détenues dans le cadre du PSPP, à charge pour les contreparties intéressées de soumissionner de façon compétitive pour emprunter ces titres contre une garantie espèces. Ces adjudications quotidiennes offrent aux participants de marché une solution efficace pour prévenir tout renchérissement excessif des emprunts d'OAT sur le marché du *repo*. Cet outil s'est avéré particulièrement utile, notamment à l'approche des dates de livraison des contrats à terme sur l'OAT et des échéances de fin de trimestre et de fin d'année.



Chiffres clés 2017



492,6

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



7 423

opérations d'achat négociées au cours de l'exercice

La Banque de France a innové et mobilisé une expertise de haut niveau pour conforter son action comme banque centrale des marchés

Les initiatives en faveur du collatéral

La Banque de France apporte son soutien aux initiatives qui favorisent le développement d'un marché unique du collatéral en zone euro. Parmi celles-ci, le projet Elixium vise à concentrer la liquidité des transactions en euros de prêt de titres et de pension de titres (« *repo purchase agreement* ») sur une plateforme électronique de négociation à valeur ajoutée. Cet outil, enrichi de fonctionnalités avancées qui répondent aux besoins des participants de marché, permettra par exemple l'échange de titres individuels contre des paniers standards de collatéral, selon un processus automatisé basé sur les modules de « *repo tripartite* »



Faits saillants

6 février 2017

six dépositaires centraux migrent vers T2S

d'Euroclear. De surcroît, cette plateforme s'ouvrira progressivement aux gestionnaires d'actifs, en sus des établissements de crédit, pour accroître la liquidité entre intervenants de marché aux profils différents. Afin de sécuriser les transactions, une solution de compensation développée par LCH SA sera disponible pour les participants qui le souhaitent. Avec Elixium, la Place de Paris élargit son offre de gestion du collatéral au côté d'Euro GC+, solution de *repo* tripartite compensé disponible depuis 2015.

La poursuite de l'harmonisation des marchés en Europe : l'exemple de la migration à T2S

Après la migration de la place de Paris à Target2 Titres³ le 12 septembre 2016, l'année 2017 a été placée sous le signe de la poursuite de l'intégration du post-marché européen. L'achèvement de la migration à T2S a ainsi été couronné de succès, avec la connexion de six dépositaires centraux de titres lors de la vague de migration du 6 février 2017 (Allemagne, Autriche, Hongrie, Luxembourg, Slovaquie et Slovénie) et de quatre dépositaires lors de la vague finale du 18 septembre 2017 (Espagne, Estonie, Lettonie et

Lituanie). En septembre 2017, ce sont ainsi en moyenne près de 510 000 transactions qui ont été dénouées chaque jour par la plateforme pour un montant de 780 milliards d'euros.

En contribuant efficacement à réduire les barrières qui constituaient une entrave au développement des marchés européens, T2S a ainsi atteint les objectifs qui lui avaient été assignés : création de règles uniformes régissant le post-marché européen, exclusion des spécificités opérationnelles nationales pour offrir une plateforme simplifiée, efficace et compétitive et contribution à l'intégration financière européenne. L'ensemble du projet a été géré par la Banque de France, la Bundesbank, la Banca d'Italia et le Banco de España, en étroite collaboration avec la BCE.

³ Dénommée en anglais Target2 Securities (T2S), il s'agit de la plateforme développée par l'Eurosystème qui offre aux dépositaires centraux de titres en Europe un service harmonisé de règlement-livraison de titres en monnaie de banque centrale.

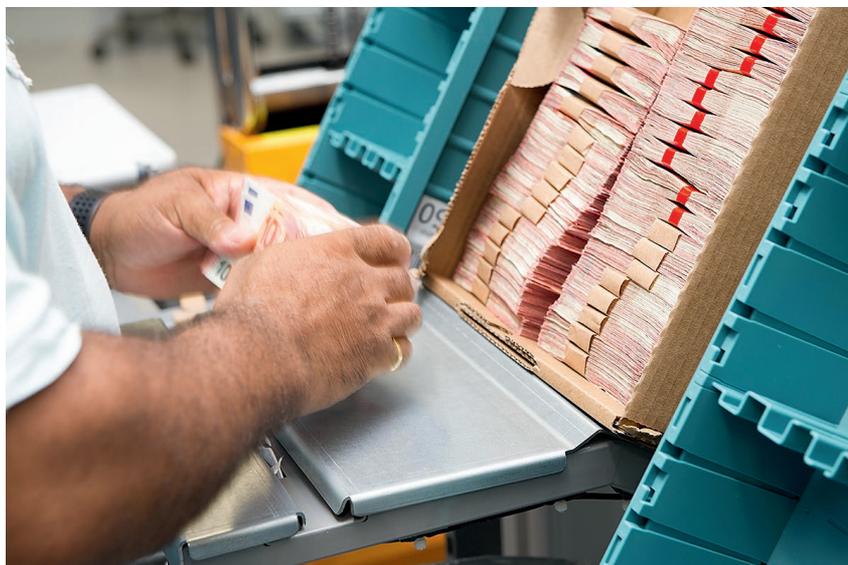


La Banque de France a contribué à la confiance dans la monnaie

Premier imprimeur public de billets en euros, la Banque de France est aussi garante de la qualité et de la sécurité de l'ensemble des moyens de paiement

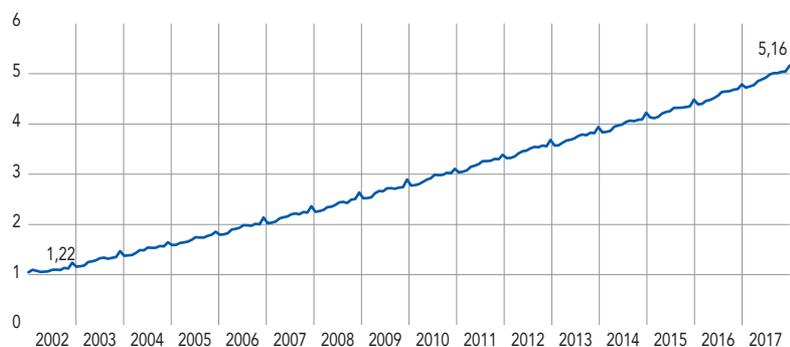
La Banque de France émet les billets en euros sur le territoire, en organise le tri régulier, remettant en circulation les billets de bonne qualité, retirant les contrefaçons (« faux billets ») et détruisant les billets dont la qualité s'est altérée. Elle contrôle le tri effectué par les opérateurs privés (cf. annexe 3). Elle assure également pour le compte de l'État la mise en circulation et la reprise des pièces en euros. Elle garantit ainsi à chacun le libre choix de son moyen de paiement.

La Banque de France est un acteur majeur de la chaîne fiduciaire. Elle fabrique, pour le compte de



Évolution des émissions nettes de billets

(en milliards de billets)



Note : Les émissions nettes sont constituées de la différence entre les émissions brutes (nouveaux billets) et les billets retirés de la circulation.



Chiffres clés en 2017



1,4
milliard de billets en euros fabriqués et livrés



6,4
milliards de coupures délivrées aux guichets de la Banque de France



129
milliards d'euros, la valeur des billets en circulation émis par la Banque de France depuis l'introduction de l'euro

LA BANQUE DE FRANCE ET LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

En 2017, la Banque de France a formé à l'authentification des billets plus de 22 000 professionnels pouvant à divers titres manipuler des espèces (personnels de banque, commerçants, police, etc.). En complément, sur son site internet elle propose un outil de *e-learning*, qui permet de découvrir les signes de sécurité des billets et tester ses connaissances.

Sur *smartphone*, l'application Banque de France présente les signes de sécurité des billets selon la méthode « TRI » (Toucher-Regarder-Incliner) et une seconde application « Authentique ou contrefait » permet de vérifier visuellement l'authenticité des billets physiques, grâce à la fonction caméra du téléphone.



l'Eurosystème, une grande partie des billets de la zone euro. Elle fabrique également des billets émis dans les territoires d'outre-mer ou dans plusieurs pays étrangers, notamment au sein de zones monétaires africaines. Elle dispose dans le Puy-de-Dôme d'une filiale papetière, Europafi, à Vic-le-Comte, et d'une imprimerie fiduciaire, à Chamalières.

En 2017, la Banque de France a poursuivi la production des coupures

de 20 et 50 euros. Elle est l'un des trois imprimeurs retenus pour la production des nouveaux billets de 100 et 200 euros, et a assuré la production pilote.

Le partenariat stratégique et industriel engagé depuis 2015 avec la création de la filiale Europafi s'est renforcé en 2017 avec l'entrée au capital de quatre banques centrales (Irlande, Autriche, Italie et Portugal). La modernisation de l'outil industriel s'est

concrétisée avec en particulier l'entrée en production de la nouvelle machine à papier trois formats M3F. Grâce aux investissements engagés, Europafi dispose désormais d'une capacité de production considérablement renforcée qui va lui permettre de répondre aux besoins de ses clients et partenaires. Elle sera ainsi le premier producteur public de papier fiduciaire de la zone euro, avec une capacité de production d'environ 5 000 tonnes par an.



L'UTILISATION DES ESPÈCES PAR LES MÉNAGES DANS LA ZONE EURO

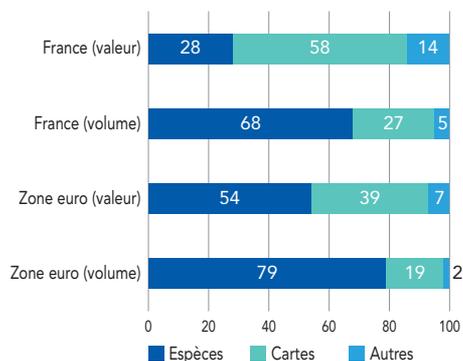
L'Eurosystème a réalisé en 2015 et 2016 une grande enquête sur l'utilisation des espèces par les ménages dans la zone euro (*Study on the use of cash by households in the euro area*). Les résultats, publiés à la fin de l'année 2017, montrent que les espèces demeurent le principal instrument de paiement utilisé en Europe : elles représentent 79 % des achats réalisés en magasin, pour 54 % des paiements en valeur.

En France, 68 % des transactions en magasin mais seulement 28 % des paiements en valeur sont réglés en espèces. Celles-ci sont principalement utilisées pour des achats de faible montant : la valeur moyenne d'un paiement en espèces en France s'établit à 7,5 euros.

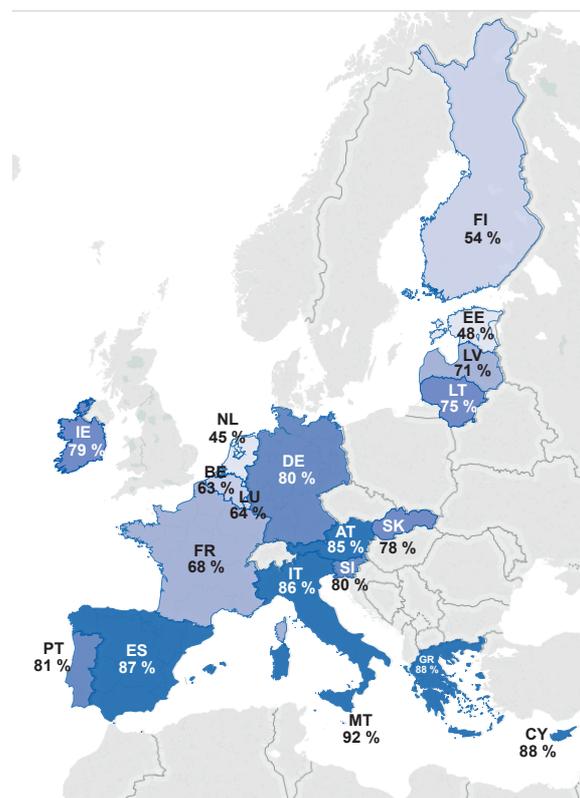
Dans le même temps, 66 % des Français interrogés, soit le taux le plus élevé de la zone euro, préfèrent régler leurs achats en carte bancaire. Les résultats de l'enquête confirment ainsi à la fois la forte utilisation de la carte bancaire en France et la résistance des espèces qui dominent encore les achats du quotidien de petit montant.

Part respective des espèces et des cartes dans les paiements au point de vente

(en %)



Source : Banque centrale européenne.

Part des transactions (volume) en espèces au point de vente
(moyenne en %)

Source : Banque centrale européenne.

LANCEMENT DU NOUVEAU 50 € LE 4 AVRIL 2017

Le renouvellement de la gamme des billets en euros s'est poursuivi avec l'émission du nouveau 50 €, quatrième coupure de la série Europe. C'est en France le troisième billet le plus utilisé (20% des billets reçus ou délivrés par la Banque de France), après le 20 € et le 10 €.

La Banque de France a accompagné tout au long de l'année les acteurs de la filière dans l'adaptation des 60 000 automates utilisés en France, intégré la nouvelle coupure à ses formations à l'authentification et préparé la distribution de plusieurs centaines de milliers de supports de communication destinés au public.

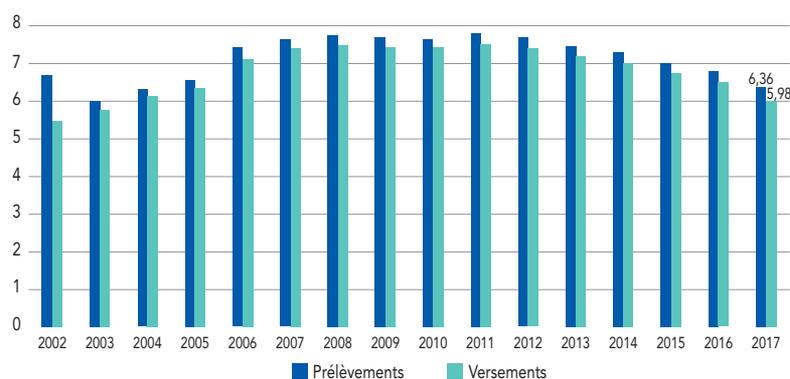
En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la Banque de France assure pour chacun des moyens de paiement considérés (cartes, mobiles, sans contact) un niveau de sécurité maximum et économiquement viable.

La surveillance des moyens de paiement

Des systèmes de paiement parfaitement opérationnels et des moyens de paiement sûrs et efficaces sont essentiels à l'économie dans son ensemble : leur bon fonctionnement contribue à la confiance des utilisateurs dans la monnaie et favorise la mise en œuvre de la politique monétaire. Aussi, la Banque de France dispose-t-elle de larges compétences en matière de surveillance des systèmes de paiement et des moyens de paiement scripturaux (cf. « La sécurité des moyens de paiement » au chapitre *Services à l'économie*).

Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en milliards de billets)



Note : Les flux aux guichets concernent l'ensemble des billets en circulation.

La sécurité des moyens de paiement

Favoriser les solutions innovantes, conjuguer robustesse, sécurité, simplicité d'usage pour les utilisateurs et interopérabilité

au niveau européen : la Banque de France est un catalyseur du développement du marché des paiements. Elle assure le secrétariat de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux (OSMP – cf. encadré *infra*).



LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT

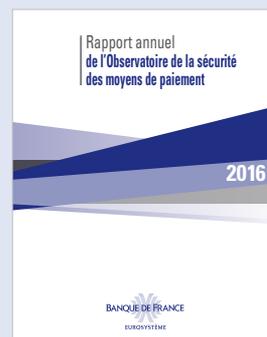
L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) a repris les missions de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) – suivi des mesures de sécurité prises par les émetteurs, les commerçants et les entreprises, établissement de statistiques de la fraude et veille technologique en matière de moyens de paiement – sur un périmètre élargi à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. L'OSCP, créé par la loi du 15 novembre 2001, était déjà une instance de concertation représentant toutes les parties concernées par la sécurité des cartes de paiement, dans le domaine de l'offre (banques, systèmes de paiement par carte) comme dans celui de la demande (consommateurs, commerçants et entreprises) ainsi que les administrations publiques. L'OSCP a fortement contribué au renforcement de la sécurité des paiements par carte en France, au travers notamment :

- de la collecte et de la publication annuelle de statistiques en matière de fraude aux cartes de paiement ;
- de la promotion de dispositifs renforcés d'authentification du porteur de la carte lors du paiement ;
- de la sécurisation des solutions innovantes dans les paiements sans contact et les paiements par mobile et de l'acceptation des paiements par mobile.

Les collectes statistiques et les recommandations de l'OSCP sont intégrées depuis l'origine aux outils dont dispose la Banque de France dans l'exercice de ses fonctions de surveillance des cartes de paiement. Les travaux de l'OSCP ont ainsi permis de renforcer l'expertise de la Banque de France en matière de sécurité des cartes et d'être force de proposition au niveau européen en ce qui concerne les exigences réglementaires et les cadres de surveillance applicables. Prenant acte des succès de l'OSCP, tout en s'inscrivant dans la stratégie nationale des paiements lancée en octobre 2015 par le ministre des Finances et des Comptes publics, la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a donc élargi le mandat de l'OSCP à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. Cet élargissement lui permettra notamment de réaliser les analyses de sécurité indispensables aux travaux conduits par le Comité national des paiements scripturaux (CNPS), en charge de veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale des paiements.

Les membres de l'OSMP ont été nommés le 20 juin 2017 par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en reconduisant le principe de l'équilibre de représentation entre l'offre et la demande qui était déjà en vigueur au sein de l'OSCP. La Banque de France a été reconduite dans les fonctions de présidence (exercée par son gouverneur) et de secrétariat de ce nouvel observatoire.

Les premiers travaux de l'OSMP ont porté sur l'harmonisation, entre les différents moyens de paiement, des méthodes de collecte des statistiques de fraude. Son premier rapport annuel, publié le 18 juillet 2017 et disponible sur son site internet¹, présente ainsi un éclairage statistique sur la fraude aux paiements scripturaux en France en 2016. Ses prochains travaux porteront notamment sur les modalités de mise en œuvre de l'authentification forte pour les moyens de paiement autres que la carte, telle que prévue par la deuxième directive européenne sur les services de paiement.



<https://www.banque-france.fr/liste-chronologique/rapports-dactivite>

¹ <https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/observatoire-de-la-securite-des-moyens-de-paiement>

La gestion des réserves de change : un élément clé de la confiance dans la monnaie

La Banque de France gère les réserves de change de la France ainsi qu'une partie de celles de la BCE. La gestion de réserves en or et en devises confère à la Banque de France un rôle majeur sur les marchés internationaux.

Le soutien des Français à l'euro

Alors que la crise avait semé le doute dans les esprits d'une partie des Européens, et des Français en particulier, 2017 a vu encore se renforcer la confiance dans l'euro et le soutien à la monnaie unique. En mars 2017, lors d'un sondage national, trois Français sur quatre se sont déclarés hostiles à une sortie de l'euro.

En 2017, l'Eurobaromètre européen a indiqué que plus de 70% des Français se disaient « pour une union économique et monétaire avec une seule monnaie, l'euro ». C'est le niveau le plus élevé depuis juin 2009.



Chiffres clés en 2017



57

millions de transactions quotidiennes en moyens de paiement scripturaux



23,3

milliards d'euros de transactions en moyens de paiement scripturaux (et concernant les systèmes de paiement de détail en France)



52%

la part des cartes bancaires dans les transactions en volume, devant les prélèvements et virements (37%) et le chèque (10%)



133

milliards d'euros, le montant des avoirs en or et en devises nets des passifs en devises (DTS compris)



48,6

milliards d'euros, le montant des réserves nettes en devises (DTS compris)



84,7

milliards d'euros, l'évaluation des réserves de change en or de la France (2 436 tonnes d'or)





$$SCR = VaR_{99.5\%}$$



Stabilité financière

risques infrastructures
supervision
banques assurances
protection des épargnants
prévention
lutte anti-blanchiment
diagnostic ACPR



L'action de la Banque de France pour la stabilité financière a contribué à établir des conditions favorables à la croissance et à l'emploi

La Banque de France veut être en Europe le superviseur de référence

La stabilité financière, dans sa double dimension individuelle et systémique, est garantie par la Banque de France et par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en coordination avec le Haut Conseil de stabilité financière. À cette fin, la Banque de France et l'ACPR jouent un rôle majeur dans le contrôle des institutions financières et des infrastructures de marché et participent également aux évolutions nécessaires de la réglementation, à l'échelle nationale, européenne et internationale. Elles agissent ainsi pour la stabilité financière dans son ensemble.

L'année 2017 a été marquée par l'adaptation de la régulation et

de la supervision aux innovations technologiques, aux risques internationaux, et par les initiatives françaises en faveur de la finance verte. La Banque de France et l'ACPR ont exercé une influence décisive en matière de réglementation financière et de mesures pour la stabilité financière.

Garantir la solidité du secteur financier, protéger les épargnants

L'ACPR, autorité administrative adossée à la Banque de France, veille à la préservation de la solidité du système financier et à la protection de la clientèle des personnes soumises à son contrôle.



Chiffres clés 2017



185

missions de contrôle sur place des assurances et des banques au titre des missions nationales de supervision prudentielle de l'ACPR (hors celles effectuées pour le compte de la BCE) et du contrôle des pratiques commerciales

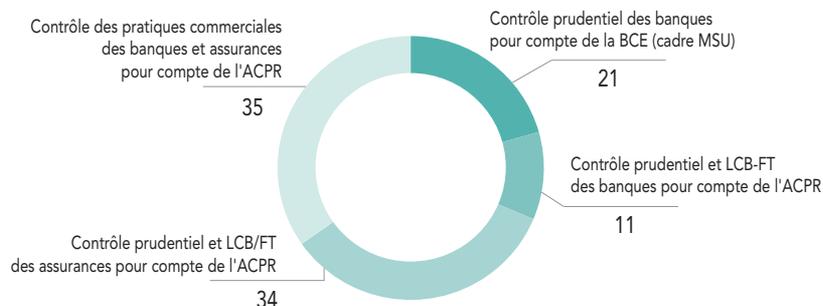


48

missions de contrôle pour le compte de la BCE dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU)

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2017

(en %)



Note : LCB/FT : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Assurer le contrôle prudentiel des secteurs de la banque et de l'assurance

Les équipes de contrôle bancaire ont été fortement sollicitées pour apporter leur expertise dans les groupes de travail constitués par la BCE (méthodologie de contrôle des risques de crédit, de marché et de liquidité, modèles internes prudentiels, systèmes d'information, contrôles comptables), l'Autorité bancaire

européenne (ABE) et le Comité de Bâle, et pour assurer le contrôle sur place et le contrôle permanent.

Veiller au respect des intérêts de la clientèle

En matière de protection de la clientèle, dans le cadre des missions destinées à s'assurer du respect des diverses dispositions légales par les établissements, les travaux de l'ACPR

ont porté notamment sur le contrôle des situations de commercialisation à risque : situation possible de conflits d'intérêt, modalités de vente particulières comme la vente à distance ou en libre prestation de service depuis l'étranger, ou encore à destination de catégories de clientèles plus fragiles (cf. également « La protection des clients des banques et des assurances » en chapitre *Services à l'économie*).

Contribuer à l'évolution des normes prudentielles

L'influence française dans l'évolution des normes prudentielles a été renforcée. Les experts de l'ACPR ont notamment pris part à l'élaboration des normes techniques permettant, dans le cadre de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de l'Autorité européenne des assurances et pensions professionnelles (AEAPP) de favoriser une mise en œuvre convergente des directives et règlements sectoriels.



Fait saillant

2017

Sanction de six organismes financiers, du secteur bancaire, pour des manquements en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé un blâme à l'encontre de chacun d'eux et des sanctions pécuniaires d'un montant total légèrement inférieur à 18 millions d'euros. Ce montant comprend une sanction de 10 millions d'euros, la plus élevée jamais prononcée dans ce domaine par la Commission.



Des travaux ont également été initiés sur les conséquences du Brexit pour préciser les attentes à l'égard des acteurs du marché. L'ACPR a contribué à la publication par l'AEAPP de deux documents sur la revue du cadre prudentiel Solvabilité II prévue en 2018. De la même façon, dans le domaine bancaire, ses experts ont participé aux travaux liés à la révision du « paquet CRD IV », que ce soit dans le cadre de l'ABE ou au plan national, en soutien à la direction générale du Trésor.

La Banque de France et l'ACPR ont été des acteurs majeurs de la finalisation de l'accord de Bâle III (cf. encadré ci-contre) qui fixe au plan international un niveau de solidité minimum des établissements bancaires. L'ACPR a également contribué aux travaux techniques de l'Association internationale des superviseurs d'assurance sur la préparation d'une norme de capital applicable par les groupes assurantiers internationalement actifs, parmi lesquels figurent plusieurs assureurs français.

Les missions de l'ACPR en assurance se sont développées en 2017. Après la résolution dans le domaine bancaire, un régime de résolution en assurance a été créé par ordonnance du

FINALISATION DE L'ACCORD DE BÂLE III, ÉTAPE ESSENTIELLE POUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

L'accord de Bâle III, annoncé le 7 décembre 2017, est l'aboutissement d'un effort réglementaire sans précédent, engagé dès 2009.

En 2010, les premiers accords Bâle III avaient renforcé la qualité et le niveau des fonds propres, introduit une norme complémentaire de capital – le ratio de levier – et deux ratios de liquidité. L'effet de ces réformes sur la solidité des banques a été très positif, tant du point de vue de leur capacité à résister à un choc de liquidité que du point de vue de leur solvabilité. Ainsi, les fonds propres des principales banques françaises ont plus que doublé depuis la crise, passant de 132 milliards d'euros en 2008 à 296 milliards d'euros en 2016.

L'accord finalisant Bâle III comporte une révision des exigences de fonds propres (ou calcul des risques pondérés) en matière de risque de crédit, de risque opérationnel et de risque de marché. L'objectif général de la révision est, d'une part, l'amélioration de la robustesse des résultats produits par les modèles internes et, d'autre part, la meilleure pertinence des approches standards. Par ailleurs, un plancher de capital a été introduit, c'est-à-dire une limite aux résultats produits par l'utilisation des modèles internes, fixée par référence aux approches standards. Ce point de l'accord a pour objectif de limiter les écarts d'exigences en fonds propres, jugés trop importants, tout en préservant la sensibilité au risque du cadre global, défendue par la France car elle est essentielle pour une gestion saine du risque par les banques. Les nouvelles règles s'appliqueront à partir de 2022, et le plancher en capital augmentera progressivement pour atteindre 72,5% en 2027.

La Commission européenne doit maintenant préparer une proposition législative afin d'amender, sur ces différents aspects, le règlement européen qui transpose l'accord de Bâle III en Europe.

27 novembre 2017 afin notamment de se conformer aux standards internationaux (« *Key attributes* » définis par le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* – FSB) et respecter l'engagement pris lors du G20 de février 2015 de mettre en œuvre les derniers éléments de la

réforme du secteur financier. Il permet notamment à l'ACPR de disposer de pouvoirs rapides et accrus pour mieux prévenir les éventuelles défaillances d'organismes d'assurance et d'en minimiser les conséquences négatives, de manière à protéger les droits des assurés, à sauvegarder la stabilité financière, les fonctions critiques pour l'économie et les finances publiques.

À compter de 2017, une nouvelle forme d'organisme, les Fonds de retraite professionnel supplémentaire (FRPS), relève du contrôle de l'ACPR. Ces personnes morales de droit privé, dont l'activité est limitée à la couverture des engagements de retraite professionnelle supplémentaire et aux activités qui en découlent, sont soumis à un régime prudentiel très proche du régime Solvabilité I.

Poursuivre la mise en œuvre de l'Union bancaire

Au cours de l'année 2017, le Mécanisme de supervision unique (MSU) a rempli sa mission de surveillance intégrée et homogène du secteur bancaire de la zone euro. L'ACPR a participé au conseil de surveillance du MSU, qui rassemble les représentants des autorités nationales, et aux contrôles dans le cadre des équipes conjointes de supervision.



Un nouveau cycle d'évaluation des risques, banque par banque, a été conduit dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle, ou « pilier 2 ». Cette évaluation a été faite sur la base d'une méthodologie uniforme au sein de la zone euro.

Les modèles d'activité et les facteurs de rentabilité des groupes bancaires ont également été analysés dans le cadre du MSU. Ces questions sont essentielles dans le contexte de taux bas, de l'émergence des nouvelles technologies, du poids des créances douteuses dans certains pays de la zone euro et de renforcement du suivi des risques au sein des établissements, ou encore la préparation des banques aux effets du Brexit.

Adapter nos activités de régulation et de supervision aux nouveaux risques

Notre modèle de supervision fait référence, avec l'ACPR qui est une force de proposition et d'action très présente dans l'Union européenne.

La Banque de France et l'ACPR accompagnent la transformation digitale des banques françaises

La révolution numérique du secteur financier a conduit l'ACPR à créer, dès juin 2016, un pôle dédié aux fintechs et à l'innovation financière. En 2017, le pôle Fintech Innovation a intensifié ses actions au profit des nouveaux acteurs mais aussi des acteurs plus établis.

L'activité du pôle Fintech Innovation

Le pôle a reçu plus de deux cents acteurs dans les domaines du paiement, du financement participatif, du conseil financier automatisé, ainsi que sur des sujets technologiques (*blockchain*, signature électronique, biométrie, intelligence artificielle, etc.).

Le pôle a initié de nouvelles actions à destination des professionnels. La première session des Matinées Fintech organisée à l'automne 2017





a attiré plus de 90 *start-up* pour engager un dialogue sur les meilleures pratiques en matière d'agrément dans le domaine du paiement. Il s'est également mobilisé auprès des incubateurs de fintechs (comme Station F) qui constituent un lieu privilégié de rencontre avec les acteurs innovants.

Les questions de sécurité comptent parmi les enjeux de la révolution

numérique. L'ACPR a conduit une étude transversale approfondie sur ces enjeux dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Les banques et autres acteurs établis ont exposé les difficultés rencontrées pour l'identification à distance des clients, qui requiert à leur sens une modernisation du cadre réglementaire français ainsi que la mise en œuvre d'une identité numérique nationale.

Le pôle anime le Forum Fintech avec l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le forum a été associé aux réflexions relatives à l'entrée en application, en janvier 2018, de la seconde directive européenne sur les services de paiement (DSP2). Dans un contexte d'émergence de plateformes d'intermédiation multiservices, les acteurs financiers innovants sont parfois confrontés à des difficultés liées



au cumul ou à l'articulation de statuts réglementaires.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) sont désormais des membres permanents du forum. Cela permet un dialogue fructueux sur les sujets du cyber-risque, de la protection des données personnelles et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui sont fortement liés aux enjeux de la numérisation du secteur financier.

La participation aux travaux européens et internationaux

L'expérience quotidienne du pôle Fintech Innovation avec les acteurs innovants nourrit sa contribution en faveur d'une régulation proportionnée dans les instances européennes et internationales, qui consacrent une part de plus en plus importante aux fintechs et à l'innovation. Sur le plan européen, le pôle a notamment alimenté la consultation de la Commission européenne sur les fintechs (cf. encadré ci-contre). Sur le plan international, le pôle a contribué au rapport du Conseil

LES DIX PRINCIPALES PROPOSITIONS DE L'ACPR PRÉSENTÉES À LA COMMISSION EUROPÉENNE EN RÉPONSE À SA CONSULTATION FINTECH

1. Assurer une mise en œuvre harmonisée et sécurisée de la seconde directive européenne sur les services de paiement afin d'éviter les arbitrages réglementaires et faciliter le développement européen des fintechs françaises.
2. Lancer une réflexion sur la régulation européenne des plateformes multiservices d'intermédiation financière.
3. Mettre en place une approche européenne pour les modèles alternatifs de financement, comme le financement participatif.
4. Développer une approche européenne pour l'assurance collaborative pour éviter toute différence d'approche entre pays européens.
5. Étudier, selon les besoins du marché, l'opportunité d'une approche progressive pour l'agrément des nouveaux établissements de crédit pour faciliter la création de nouveaux établissements bancaires.
6. Harmoniser les pratiques d'identification à distance des clients alors que la finance se fait de plus en plus à distance et que les règles peuvent différer d'un pays à un autre au sein de l'Union européenne.
7. Appliquer les recommandations de l'Autorité bancaire européenne sur l'utilisation du *cloud computing* à l'ensemble du secteur financier pour assurer un contrôle effectif des prestataires financiers sur les prestataires de *cloud computing*.
8. Garantir une application cohérente du règlement européen sur la protection des données personnelles alors que le meilleur usage des données est déterminant pour la finance à l'ère numérique.
9. Mettre en place un espace d'expérimentation européen pour les usages les plus disruptifs qui ne peuvent pas se tenir dans le cadre réglementaire actuel.
10. Définir une taxonomie commune pour les incidents de cybersécurité pour faciliter le partage d'informations entre les autorités publiques alors que le cyber-risque augmente.



de stabilité financière ⁴ évaluant l'impact de l'intelligence artificielle et du *machine learning* sur la stabilité financière. Le rapport a notamment conclu que l'intelligence artificielle allait progressivement concerner tous les métiers du secteur financier et qu'elle serait donc un vecteur de transformation profonde de ce secteur. Le rapport appelle l'attention des acteurs du secteur financier et des superviseurs sur trois éléments principaux : le risque lié à la défaillance d'un tiers fournisseur d'algorithme, le risque de « boîte noire », c'est-à-dire d'inintelligibilité de certains algorithmes, et enfin le risque lié à une mauvaise gouvernance des algorithmes. Pour l'ACPR, les enjeux de transparence des algorithmes sont essentiels car ils sont notamment susceptibles d'affecter, à l'avenir, la protection de la clientèle et le suivi et la gestion des risques.

Inciter à une meilleure prise en compte des risques associés au changement climatique

Le mandat de stabilité financière implique d'apprécier les risques susceptibles d'émerger à moyen et long terme et qui sortent de l'horizon traditionnel de gestion du

risque des intermédiaires financiers. Ceci suppose donc d'évaluer les risques financiers liés au changement climatique et leurs impacts sur la stabilité financière, et de s'assurer que le risque est correctement pris en compte tant au niveau micro-prudentiel. À ce titre, la Banque de France et l'ACPR ont inscrit en 2017 au nombre de leurs actions prioritaires la poursuite et le suivi des travaux menés en 2016 sur la mise en œuvre d'un scénario de test de résistance par les banques représentatif des risques associés au changement climatique, telle que prévue par le titre V de l'article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Des réunions de Place ont ainsi été tenues en 2017 avec les banques et les compagnies d'assurance pour approfondir les méthodologies d'évaluation des expositions au risque climatique. Ces réunions ont permis de favoriser les échanges d'informations entre les deux secteurs.

Promouvoir la finance verte

La Banque de France veille également au financement adéquat de l'économie, lequel recouvre le financement de la transition vers

une économie bas-carbone. Elle a vocation, à ce titre, à jouer un rôle dans l'élaboration d'un cadre de référence du financement « vert » qui favorise son développement tout en étant robuste en termes de stabilité financière. Aussi a-t-elle participé aux travaux de réflexion et de coopération organisés au niveau national dans le cadre de l'initiative lancée en 2017 par Paris Europlace sur la « finance durable » (« *Finance for Tomorrow* »).

À l'échelle internationale, la Banque de France a continué de participer au groupe de travail du G20 consacré à la finance verte, dont les travaux se sont concentrés en 2017 sur l'analyse des risques induits par le changement climatique et la disponibilité des données publiques utiles à l'analyse de ces risques.

Afin de renforcer la coopération internationale sur ces sujets, le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 12 décembre 2017, à Paris, lors du *One Planet Summit*, la création d'un réseau réunissant les banques centrales et superviseurs de huit pays, mobilisés pour le

4 FSB (2017), *Artificial intelligence and machine learning in financial services*, novembre, <http://www.fsb.org/2017/11/artificial-intelligence-and-machine-learning-in-financial-service/>

verdissement du système financier ⁵. Ce réseau, dont la Banque de France assure le secrétariat, a pour mandat de mettre en commun et d'approfondir ensemble les travaux menés en matière de risques climatiques, de massification des financements verts et de transparence des portefeuilles des banques centrales.

Agir pour la stabilité financière dans son ensemble

La prévention des risques systémiques

La Banque de France exerce une surveillance macroprudentielle sur le système financier et procède à un examen semestriel des risques et vulnérabilités. La dernière évaluation des risques du système financier français (ERS) a mis en évidence la nécessité de surveiller le niveau d'endettement des agents non financiers (ménages et entreprises), qui progresse à un rythme plus élevé que la moyenne de la zone euro (cf. encadré ci-contre).

⁵ Outre la Banque de France et l'ACPR pour la France, ce réseau comprend les institutions suivantes : Banco de Mexico, Bank of England, De Nederlandsche Bank, Deutsche Bundesbank, Finansinspektionen (Swedish FSA), Monetary Authority of Singapore, People Bank of China.

ÉVALUATION DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS EN DÉCEMBRE 2017

Dans son exercice semestriel de revue des risques pour la stabilité financière, en décembre 2017, la Banque de France a fait état d'une amélioration des perspectives de croissance en France (+ 1,7% en 2018) dans un contexte de reprise de la croissance mondiale (+ 3,7% en 2018 selon le FMI). Ainsi, l'économie française apparaît globalement plus résiliente face à d'éventuels chocs macroéconomiques. Toutefois, l'accélération du cycle financier français, au-delà de ce qu'implique l'amélioration de la conjoncture économique, incite à une surveillance du niveau d'endettement des agents non financiers qui progresse plus rapidement que dans le reste de la zone euro (cf. encadré sur la dynamique du crédit des agents privés).

Concernant les marchés financiers, l'environnement actuel est caractérisé par une volatilité très faible, une liquidité abondante et des valorisations élevées, tant sur les marchés d'actions aux États-Unis et en Europe que sur ceux du crédit en Europe. Ainsi, le risque d'une hausse marquée et brutale des primes de risque sous l'effet, par exemple, d'une évolution non anticipée des politiques économiques ou monétaires, apparaît élevé.

Dans cet environnement de taux d'intérêt historiquement bas et de reprise économique, il est noté que les institutions financières françaises demeurent résilientes, comme l'atteste l'amélioration de leurs ratios de solvabilité et de liquidité. Elles restent néanmoins exposées à une hausse brutale des taux d'intérêt à long terme et à la correction du prix des actifs qui en résulterait. Les banques présentent des performances solides et bénéficient de la fin de l'incertitude réglementaire liée à la finalisation de l'accord de Bâle III, entériné le 7 décembre 2017. Certains risques demeurent toutefois, notamment ceux de la fragmentation de la réglementation bancaire au niveau international et de l'émergence de risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles réglementations de marché en Europe.



Face à ces risques, la politique macroprudentielle peut mettre en œuvre des instruments préventifs tels que des exigences contracycliques de fonds propres ou de liquidité pour les acteurs du système financier. En France, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), qui est l'autorité

macroprudentielle désignée, a décidé lors de ses séances en 2017 de maintenir le taux de coussin de fonds propres contracycliques pour la France à 0%, tout en indiquant se tenir prêt à agir à tout moment en 2018 si les risques cycliques se confirmaient. Dès à présent, le

HCSF a annoncé lors de sa réunion du 15 décembre 2017 l'adoption, au 1^{er} juillet 2018, d'une mesure macroprudentielle visant à limiter les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées (cf. encadré ci-dessous).

LA DYNAMIQUE DU CRÉDIT DES AGENTS PRIVÉS

Au cours de l'année 2017, la Banque de France a établi un diagnostic sur l'endettement du secteur privé non financier se fondant sur les travaux menés dans le cadre de son exercice régulier d'évaluation des risques du système financier français (ERS), ainsi que sur une série d'entretiens avec des banques et des directeurs financiers d'entreprises françaises.

Ce diagnostic, publié par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) en décembre 2017, met en avant la hausse ininterrompue de l'endettement des agents non financiers (ménages et entreprises). Ainsi, l'endettement privé, qui représentait 100% du produit intérieur brut (PIB) en 2008, atteint 129,6% du PIB au deuxième trimestre 2017 (cf. graphique a). Il dépasse sa tendance de long terme, mesurée par les indicateurs de « gap bâlois » et de « gap bancaire » (cf. graphiques b et c)¹. De plus, le crédit évolue plus rapidement que l'activité, avec une croissance annuelle du ratio crédit bancaire sur PIB de 2,7 points de pourcentage au deuxième trimestre 2017.

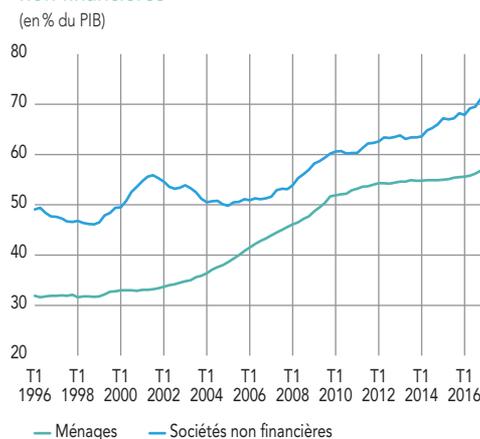
Les sociétés non financières contribuent largement à cette dynamique : leur endettement croît à un rythme annuel moyen de 4,7% depuis 2010, amenant leur dette à environ 1 610 milliards d'euros au deuxième trimestre 2017. Cette évolution contraste avec celle des autres pays européens au sein desquels le niveau de la dette des entreprises est stable, voire diminue. De même, l'endettement de marché marque une progression plus marquée en France que chez ses voisins.

Le crédit aux ménages s'accélère également et s'élève à 1 302 milliards d'euros fin juin 2017, avec une croissance annuelle d'environ 3,9% depuis 2008. Largement portée par le crédit à l'habitat, la dette des ménages atteint désormais 57,9% du PIB, se rapprochant du niveau moyen de la zone euro (58,1% du PIB).

L'endettement des ménages continue son augmentation (90,3% du revenu disponible brut), tout particulièrement pour les ménages les plus vulnérables, alors même que

¹ Les indicateurs de gap représentent l'écart entre le ratio crédit (crédit large pour le gap bâlois ou crédit bancaire pour le gap bancaire) sur PIB d'une part et sa tendance de long terme d'autre part.

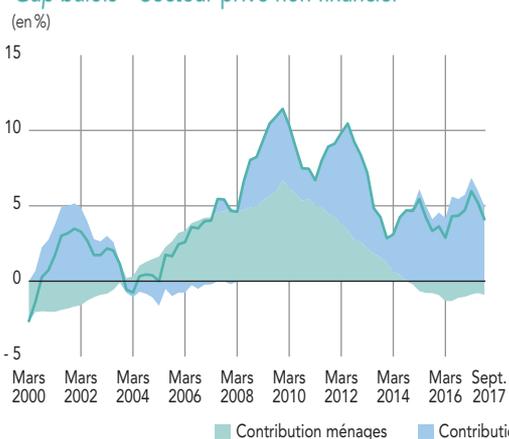
Ga Endettement des ménages et des sociétés non financières



Sources : Insee, Banque de France.

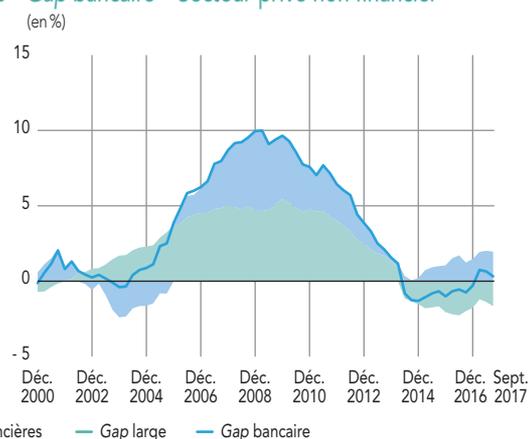
les conditions d'octroi s'assouplissent depuis 2016 : on observe en effet une hausse du montant des prêts consentis, un allongement de la maturité, un plus fort taux d'effort (dépenses de remboursement par rapport au revenu). Cette accélération du cycle financier, potentiellement au-delà des fondamentaux économiques, peut être source d'une montée de risques dont la matérialisation pourrait fragiliser le système financier français. C'est pourquoi le HCSF qui, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, peut décider de l'activation d'instruments macroprudentiels visant à prévenir le risque systémique, a annoncé le 15 décembre 2017 l'adoption prochaine d'une mesure macroprudentielle. Cette dernière vise à renforcer la résilience des banques face à la montée des risques liés à l'endettement croissant des sociétés non financières, endettement auquel les grandes entreprises participent significativement. Dans le cadre des exigences européennes relatives aux grands risques, la mesure limite les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées à un niveau de 5% des fonds propres. Sont dans le champ de la mesure les entreprises dont le taux d'endettement dépasse 100% et dont le ratio de couverture des frais financiers est inférieur à 3%. Cette mesure, qui sera mise en œuvre dès que les autorités européennes auront donné leur aval, constituera la première activation d'un instrument macroprudentiel contraignant en France.

Gb Gap bâlois – Secteur privé non financier



Sources : Insee, Banque de France.

Gc Gap bancaire – Secteur privé non financier



Fait saillant

Avril

Publication d'un numéro de la *Revue de la stabilité financière* de la Banque de France consacré à l'impact des réformes financières engagées depuis une dizaine d'années.

Banque de France (2017), « L'impact des réformes financières », RSF, n° 21, avril
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/rsf21_web.pdf

Communiqué de presse du HCSF

https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/communique_presse-rsf-21-20042017.pdf



Le bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

Tout dysfonctionnement au sein des systèmes de paiement et de règlement-livraison de titres est susceptible d'avoir un impact important sur la stabilité du système financier. Les acteurs sont donc soumis à un contrôle prudentiel, et les moyens et systèmes de paiement à une surveillance. La Banque de France dispose de larges compétences en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement, systèmes de compensation et systèmes de règlement-livraison d'instruments financiers). Elle s'assure notamment que les exigences du règlement européen EMIR, déclinées des *Principes pour les infrastructures des marchés financiers*, publiés en avril 2012 par le Comité sur les systèmes de paiement et les infrastructures de marché (CPMI)

PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT EMIR

Le 13 juin 2017, la Commission européenne a publié une proposition de révision du règlement EMIR, qui réglemente les marchés de dérivés de gré à gré et les contreparties centrales (*central counterparties* – CCP). Cette révision modifierait en profondeur le dispositif de surveillance des CCP, et concerne à la fois les CCP établies dans l'Union européenne et les CCP de pays tiers.

Pour les CCP établies dans l'Union européenne, la proposition de règlement renforcerait les pouvoirs de supervision directe de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et des banques centrales d'émission dans le cadre du dispositif de reconnaissance des CCP de pays tiers, avec une répartition des compétences entre les autorités.

S'agissant des CCP de pays tiers, la Commission propose un système renforcé, avec un traitement proportionné à leur importance systémique pour l'Union européenne. En particulier, pour les CCP d'importance systémique, la conformité stricte aux exigences du règlement européen EMIR deviendrait obligatoire, ainsi qu'une soumission aux règles imposées par les banques centrales d'émission dans leur domaine de compétence.

Dans un contexte de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et de l'Espace économique européen en mars 2019, la Banque de France soutient fortement cette initiative qui donnera aux autorités européennes les moyens de mettre en œuvre leur mandat au service de la stabilité financière de l'Union, en exigeant la conformité aux exigences réglementaires européennes des CCP de pays tiers qui veulent fournir des services dans l'Union.



Chiffres clés 2017



23,7

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par les systèmes de paiement de masse en France (en décembre 2017)



291

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par Target2 (paiements de montant élevé) en France en décembre 2017

et l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV-IOSCO), sont bien respectées par les infrastructures des marchés financiers. Le règlement EMIR fait actuellement l'objet de deux propositions de révision par la Commission européenne.

- Le premier volet, dit « EMIR REFIT »⁶ a donné lieu à des propositions, publiées le 4 mai 2017, comportant des allègements en matière d'obligations de compensation et de reporting, notamment pour les contreparties non financières, ainsi que l'institution d'une possibilité de suspension temporaire de l'obligation de compensation. Les discussions se finalisaient fin 2017 sur le projet de texte, qui pourrait être adopté en 2018.



- Le second volet, dit « EMIR II » vise quant à lui à refondre le cadre de supervision des contreparties centrales (*central counterparties* – CCP) de pays tiers et des CCP de l'Union européenne, en modifiant le règlement

⁶ EMIR : *European Market Infrastructure Regulation*; REFIT : *Regulatory Fitness and Performance Programme*.

Chiffres clés 2017



3

conférences internationales sur la stabilité et la réglementation financières dans le cadre du pôle Stabilité financière Banque de France-ACPR et du partenariat académique avec la Toulouse School of Economics



2

rapports sur l'évaluation des risques du système financier français, publiés en juillet et décembre 2017



21

séminaires et événements scientifiques (dont 10 organisés en collaboration avec la Chaire ACPR)



18

projets d'étude et de recherche



14

études et recherches ayant donné lieu à publication



fondateur de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et le règlement EMIR portant sur les marchés de dérivés de gré à gré et les CCP (cf. encadré « Projet de révision du règlement EMIR » *supra*).

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La préservation de la stabilité financière implique également de prendre en compte les risques liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme et de veiller à la protection de la clientèle. Dans le premier domaine, qui demeure une compétence de supervision nationale, l'ACPR a continué à s'assurer de la prise en compte rigoureuse des exigences de prévention par les entreprises qu'elle supervise et a œuvré à la poursuite du renforcement de la réglementation rendu nécessaire par l'évolution constante des pratiques frauduleuses.

L'ACPR a participé aux travaux internationaux qui ont abouti à clarifier les mesures de vigilance à mettre en œuvre dans le cadre des prestations de services bancaires

transfrontalières (réalisées par une banque dite « correspondante » pour une banque cliente), à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des mesures de vigilance « additionnelles » spécifiques aux relations de correspondance bancaire transfrontalières sont requises pour tenir compte des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme plus élevés inhérents à ce type d'activité, telles que l'autorisation d'entrée en relation d'affaires par la haute hiérarchie de la banque correspondante.

La robustesse de la place financière

Des exercices de gestion de crise sont régulièrement conduits avec l'ensemble des acteurs de la place financière (banques, infrastructures de marché, régulateurs, etc.) pour éprouver la robustesse du secteur financier dans les domaines des marchés, du fiduciaire, des moyens de paiement et de la communication.

Les lignes directrices des superviseurs applicables aux infrastructures de marchés financiers en matière de cyber-résilience (CPMI-IOSCO ⁷,

Guidance on cyber resilience for financial market infrastructures) sont entrées en vigueur en juillet 2017. Le nombre, la magnitude et la sophistication des cyberattaques visant ces infrastructures appellent des réponses combinées à divers niveaux : renforcement de la gouvernance, des capacités opérationnelles de détection et de réaction, de reprise du traitement des opérations critiques dans les délais les plus brefs, en tenant compte des impacts systémiques potentiels au sein d'un écosystème financier aux acteurs de plus en plus interdépendants. Au sein de l'Eurosystème, les travaux engagés depuis plusieurs années se poursuivent pour améliorer les dispositifs en place et développer la cohésion des actions entreprises avec les différentes parties prenantes.

⁷ CPMI : *Committee on Payments and Market Infrastructures* – Comité sur les systèmes de paiement et les infrastructures de marché.
IOSCO : *International Organization of Securities Commissions* – Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

SUCCÈS DE L'EXERCICE ANNUEL DU GROUPE DE PLACE ROBUSTESSE

L'exercice de robustesse mené le 7 novembre 2017 par le groupe de Place Robustesse, impliquant les principales banques et infrastructures de marché, la Fédération des banques françaises, plusieurs directions de la Banque de France et différents services de l'État s'est attaché à valider le bon fonctionnement du dispositif de crise coordonné par la Banque de France, ainsi que les interactions avec les services de l'État en cas de crise opérationnelle majeure caractérisée par des mouvements sociaux d'ampleur, conjugués à une paralysie des transports. En outre, cet exercice a permis d'associer les directeurs des succursales d'Île-de-France, mais également les préfets auxquels elles sont rattachées afin de traiter les problématiques afférentes au domaine fiduciaire.

Les résultats du test ont été très satisfaisants : forte mobilisation du groupe de Place et des différentes cellules de crise, bonne préparation des établissements bancaires, mise en œuvre de solutions efficaces et validation du bon fonctionnement des interactions avec les services de l'État.

Dans un contexte où la lutte contre les cybermenaces est une priorité, les prochains travaux du groupe de Place Robustesse viseront à conforter et tester les interactions avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) en cas d'attaque informatique affectant le secteur financier.

À cet égard, ces actions entreprises à l'échelon national permettront d'alimenter les initiatives internationales conduites dans le cadre du G7. En effet, outre la publication en octobre 2016 des éléments fondamentaux relatifs à la cybersécurité du secteur financier, les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales du G7 ont approuvé, le 12 octobre 2017, l'organisation d'un exercice visant à simuler un incident majeur de cybersécurité affectant le secteur financier mondial. La Banque de France est notamment chargée d'animer les travaux de préparation de cet exercice prévu en 2019.





Services à l'économie

diagnostic entreprises
réseau particuliers
enquêtes de conjoncture
inclusion bancaire
médiation droit au compte
surendettement
protection des consommateurs
accompagnement



La Banque de France offre des services performants aux entreprises, aux particuliers et à la collectivité

Elle veut être en France un service public de confiance et d'excellence, et adapte son accueil et son organisation

La protection des clients des banques et des assurances

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est en charge du contrôle des pratiques commerciales des secteurs de la banque et de l'assurance et de l'identification des principaux risques pour la clientèle des deux secteurs. Elle s'appuie notamment sur les informations collectées auprès du public et des professionnels, mais aussi sur les contrôles qu'elle mène au sein des entreprises concernées. Chaque fois que cela s'impose, l'ACPR leur demande de corriger leurs pratiques. Elle peut aussi engager une procédure en vue de sanctions disciplinaires. Ainsi, en 2017, deux sanctions ont été prononcées.

L'ACPR oriente aussi les pratiques de marché par la publication de recommandations de bonnes pratiques et par la communication synthétique de ses principaux constats.



Enfin, elle informe le public via le site internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS) et diffuse des alertes en cas de danger sur un produit ou un acteur. Ce site est géré en coopération étroite avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Banque de France.

Pour réaliser ses contrôles et sa veille, l'ACPR collabore avec l'AMF au sein

d'un **pôle commun** afin d'assurer une action pleinement coordonnée vis-à-vis des intermédiaires financiers soumis à contrôle en France. Elle s'appuie également sur la Banque de France, notamment son réseau de succursales au travers des pôles régionaux de contrôle.

L'ACPR coopère aussi avec la direction générale de la Concurrence, de la

Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Économie et des Finances.

L'ACPR recommande de bonnes pratiques pour l'assurance emprunteur

Le principe de libre choix de l'assurance emprunteur, introduit en 2010 par la loi Lagarde, a été renforcé depuis par plusieurs textes législatifs.

En 2017, l'ACPR a publié une recommandation de bonnes pratiques destinées à améliorer la mise en œuvre de ce principe

par le marché selon trois axes : améliorer l'information des clients, fluidifier le traitement des demandes d'assurance externe et assurer la traçabilité du traitement des demandes.

Une attention portée à la situation des majeurs protégés

Au titre de ses travaux sur les populations vulnérables, le pôle commun ACPR-AMF a étudié et jugé satisfaisantes les relations entre les banques et les mandataires judiciaires en charge des personnes protégées (sous tutelle ou curatelle). Quelques voies d'amélioration ont toutefois été

identifiées, avec aussi une préoccupation quant aux risques d'exclusion pouvant découler de la digitalisation croissante de la relation client.

Le site Assurance Banque Épargne Info Service fait peau neuve

Le site ABE IS, géré conjointement par l'ACPR, l'AMF et la Banque de France, a été conçu pour offrir des informations pratiques sur les produits bancaires, d'assurance ou de placement financier et aider le grand public dans ses démarches en cas de difficulté avec un professionnel. En 2017, le site a été totalement repensé : actualités, articles, alertes et



Faits saillants

7 février 2017

Sanction disciplinaire pour méconnaissance des obligations applicables à une opération de fusion de plusieurs fonds supports de contrats d'assurance sur la vie : les assureurs doivent veiller au respect des orientations de gestion prévues par la loi pour protéger les assurés en cas de modification des contrats.

22 décembre 2017

Publication d'une recommandation de bonnes pratiques et d'une position à destination des intermédiaires en financement participatif, en vue d'assurer une meilleure information du public (notamment sur le taux de défaillance des projets financés) et de mettre en place des dispositifs dits de gestion extinctive (afin que les opérations de financement puissent être menées jusqu'à leur terme en cas d'arrêt d'activité de la plateforme).



Chiffres clés 2017



370 000

appels traités par la plateforme téléphonique ABE IS



6 300

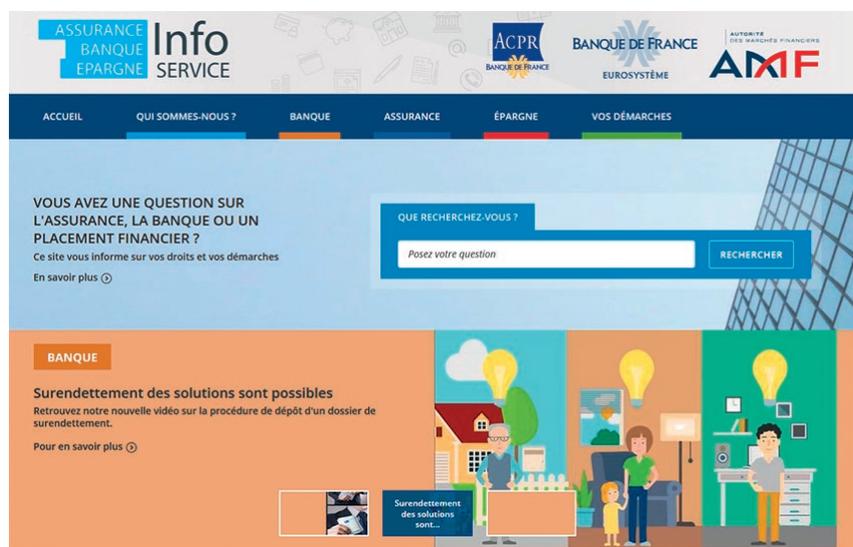
courriers reçus du public et analysés



2 700

publicités examinées





vidéos sont désormais plus facilement accessibles grâce à une nouvelle arborescence et un moteur de recherche rénové.

La communication des principaux enseignements tirés par l'ACPR de son action en 2017

L'ACPR a tenu une conférence le 27 novembre 2017, au cours de laquelle elle a fait part des enseignements

issus de ses contrôles en 2017 et a notamment attiré l'attention sur la mise en œuvre, récente, de la loi sur la déshérence des actifs bancaires. Elle a aussi fait le point sur les travaux à mener par les professionnels impliqués dans la distribution des produits d'assurance en vue de l'entrée en vigueur, courant 2018, d'une directive européenne. Elle a, enfin et comme chaque année, présenté les principaux constats consécutifs aux courriers reçus du public.

La prévention des situations de fragilité financière

La gestion des grands fichiers : un outil de prévention des risques

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers destinés à prévenir les situations de surendettement et à améliorer la sécurité des instruments de paiement.

Le Fichier central des chèques (FCC) centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but de lutter contre l'émission de chèques sans provision ou l'usage abusif de cartes bancaires.

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques, pour des besoins non professionnels, ainsi que les informations relatives aux mesures

Chiffres clés 2017

 **1,02**
milliard de consultations
par les banques pour les
trois fichiers (FCC, FICP, FNCI)

 **77**
millions
de consultations du FNCI
par les commerçants

 **1,4**
million de personnes
inscrites au FCC

 **2,5**
millions de
personnes
inscrites au FICP

de traitement des situations de surendettement. La Banque de France a travaillé avec les établissements de la Place à l'élaboration d'une solution permettant d'apporter la preuve de la consultation de ce fichier lorsqu'elle est obligatoire. Cette solution devrait être opérationnelle en 2018.

Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations permettant de vérifier la régularité des chèques remis (opposition, vol ou perte, chèque tiré sur compte clos).

Réduire les délais de traitement des dossiers par les commissions départementales

Au titre de la mission confiée par l'État, la Banque de France assure grâce à son réseau de succursales le secrétariat des commissions départementales de surendettement. Instances administratives collégiales, elles apportent, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières importantes auxquelles sont confrontés certains particuliers. Le législateur et l'Institution ont agi conjointement pour réduire les délais de traitement.

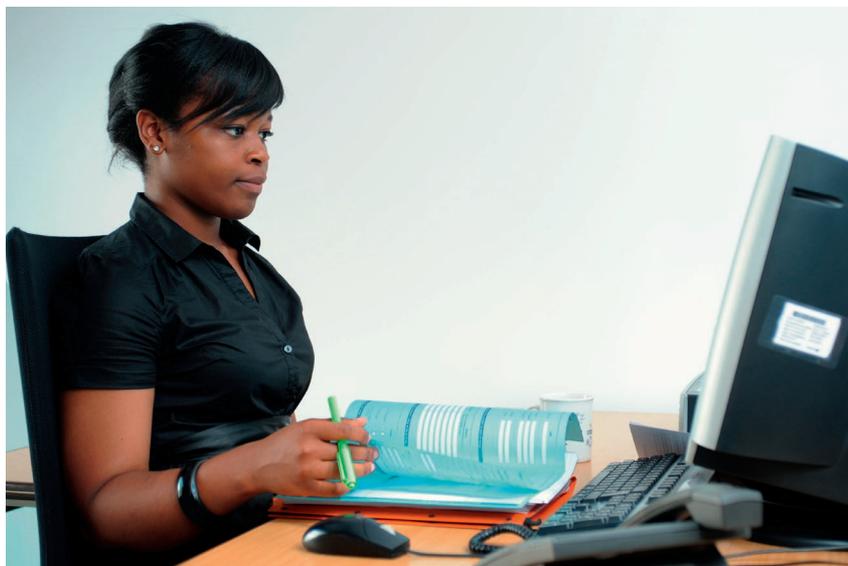
La législation simplifie la procédure de surendettement

D'importantes évolutions législatives, qui ont sollicité l'expertise de la Banque de France, ont pris effet au 1^{er} janvier 2018.

- La loi n° 2016-1691 dite Sapin 2, du 9 décembre 2016, qui simplifie et accélère la procédure en réservant la phase amiable aux dossiers où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier. Elle améliore aussi son efficacité en traitant la cause de la majorité des échecs actuellement observés lors de cette phase amiable.

- La loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, du 18 novembre 2016, qui accélère la mise en œuvre des mesures en permettant aux commissions d'imposer directement des plans d'effacement sans homologation préalable par le juge d'instance. Elle renforce simultanément l'intervention des magistrats en cas de contentieux en allongeant les délais de recours et de contestation.

Ces évolutions législatives devraient permettre de réduire significativement les délais de traitement des situations de surendettement soumises aux commissions.



La procédure est plus efficace grâce à la dématérialisation des échanges

La dématérialisation des échanges avec les partenaires externes de la Banque de France se développe. Depuis 2016, la Banque de France a ainsi mis en place un portail du surendettement en deux volets qui devient progressivement accessible à tous les intervenants de la procédure :

- le portail « commissaires » permet l'examen des dossiers en séance ;
- le portail « créanciers » offre une dématérialisation complète des échanges pour les créanciers ayant opté pour ce service. Il est utilisé par certains établissements de crédit mais aussi par les trésoreries et quatre tribunaux pilotes avant la généralisation de son utilisation par tous les tribunaux en 2018.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, la Banque de France dématérialise progressivement tous les dossiers de surendettement afin d'en simplifier et d'en accélérer le traitement.

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises ou recommandées, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées (cf. annexe 4).

La Banque de France réalise également chaque année une enquête typologique sur le surendettement des ménages. Celle portant sur 2017 a été publiée fin janvier 2018.



<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-2017-sur-le-surendettement-des-menages>

L'action en faveur de l'inclusion bancaire et financière

La Banque de France mène une action constante en faveur de l'inclusion bancaire, favorisant l'accès des personnes en situation de fragilité financière à des services bancaires adaptés, tout

Chiffres clés 2017



343

situations de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus



- 6,7 %

la baisse par rapport à 2016 du nombre de situations de surendettement soumises aux commissions



170 000

décisions d'orientation prises par les commissions



Dans **2** cas sur **3** le débiteur n'a pas de conjoint ou en est séparé



27 862

euros d'endettement moyen, (hors dettes immobilières, présentes dans 14,4% des cas)



75 %

la part des dettes financières



6 286

euros en moyenne d'arriérés de charges courantes



https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/inclusion_bancaire_rapport_2016.pdf

en s'assurant des bonnes pratiques des établissements de crédit en la matière (cf. chapitre *Responsabilité sociale d'entreprise*).

La Banque est responsable de la procédure de droit au compte, instaurée en 1984, qui la conduit, sur demande d'une personne physique ou morale exposée à un refus d'ouverture d'un compte bancaire, à imposer cette ouverture à un établissement de crédit.

Une expertise forte sur les entreprises et des services d'appui

L'apport des données statistiques et d'enquête en vue d'une analyse fine de la conjoncture

La Banque de France collecte, analyse et diffuse des millions de données relatives aux évolutions monétaires, aux financements, aux placements, au

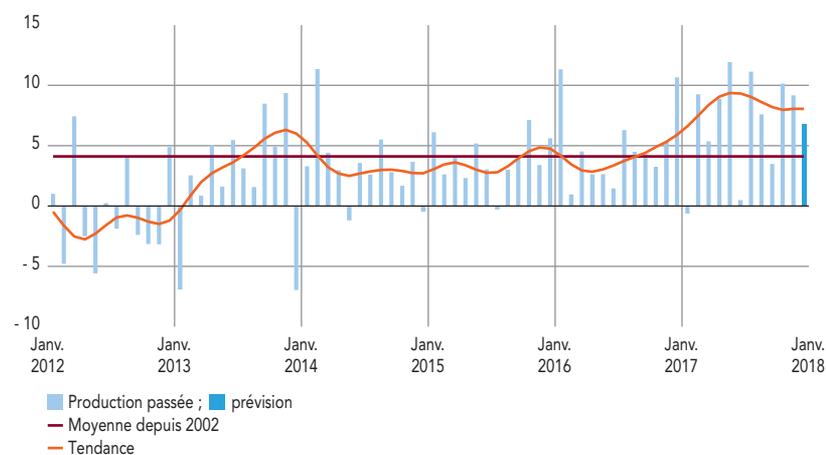
crédit et à la balance des paiements. Ces données sont publiées et accessibles aux chercheurs (*Open Data Room*).

En particulier, la Banque de France réalise des enquêtes de conjoncture, dont l'enquête mensuelle de conjoncture qui, au niveau national et régional :

- synthétise les travaux de suivi et d'analyse de la conjoncture en posant

Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie

(solde d'opinion en CVS-CJO)



Chiffres clés 2017



62 300

désignations d'établissements de crédit dans le cadre du droit au compte



- 9,5%

diminution des désignations entre 2015 et 2017



85%

des désignations concernent des personnes physiques





un diagnostic sur l'économie française mis à la disposition de la Banque centrale européenne, des pouvoirs publics nationaux et régionaux, et de toute personne intéressée ;

- est réalisée par l'intermédiaire des implantations territoriales de la Banque auprès d'un large panel de chefs d'entreprise ;
- porte sur l'industrie, les services marchands et le bâtiment (niveau

et perspectives d'activité), ainsi que le commerce de détail au niveau national, avec des indices en volume de chiffres d'affaires dans le commerce traditionnel et dans le e-commerce ;

- est publiée sur le site internet de la Banque, les séries nationales étant disponibles sur le portail « Webstat » d'accès à la base de données interactive de la Banque de France.

En complément, la Banque de France conduit et publie une enquête trimestrielle sur les travaux publics ainsi qu'une enquête annuelle sur les entreprises de chaque région : bilan et perspectives. Environ 50 000 entreprises sont interrogées à cette occasion. Les résultats sont présentés aux entreprises et aux acteurs locaux.

En 2017, les échantillons des enquêtes de conjoncture ont été renforcés de plus de 200 entreprises dans les secteurs des services et du commerce.

La cotation des entreprises : une base de référence pour les besoins prudentiels et de politique monétaire

La Banque de France, avec plus de 250 000 entreprises cotées et plus de 7 millions d'entreprises recensées, entretient une base de données unique, FIBEN, sur la vie économique française. Grâce à son réseau de succursales elle dispose d'une information fine du tissu économique de l'ensemble du



Chiffres clés 2017



15 000

entreprises répondent
aux enquêtes
de conjoncture



100 000

abonnés aux enquêtes
de conjoncture
régionales et nationales



190

Stat Info
diffusés sur le site
banque-france.fr

territoire, qu'elle met à disposition du système bancaire, des entreprises et des régulateurs. Le nombre de consultations des données et la reconnaissance par l'Eurosystème témoignent de la qualité de cet outil statistique et d'analyse. Reconnue organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC), la Banque de France a par ailleurs obtenu le statut d'ICAS (*In-House Credit Assessment System* – système interne d'évaluation du crédit) au sein de l'Eurosystème. À ce double titre, sa cotation peut être utilisée :

- dans le cadre de l'Eurosystème, pour évaluer la qualité des créances

apportées en garantie des opérations de refinancement monétaire ;

- par les établissements de crédit pour apprécier la qualité de leurs engagements de crédit et calculer leur besoin en fonds propres réglementaires.

Par ailleurs, elle offre aux chefs d'entreprise une analyse externe de leur qualité de crédit et leur permet d'identifier les facteurs influant sur cette analyse. Elle facilite ainsi le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue.

La Banque de France applique une approche à dire d'expert basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière (documents comptables, sociaux ou consolidés) et extra-financière (notamment intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – ESG) des entreprises (essentiellement des PME) ou groupes. Au sein de l'Eurosystème, elle est la banque centrale qui cote le plus d'entreprises non financières sur la base de leur documentation comptable. Le seuil de cotation est fixé à 750 000 euros de chiffre d'affaires.

L'ATTRIBUTION DE LA COTATION UNE MISSION ASSURÉE PAR LE RÉSEAU

Excluant tout recours à des procédés totalement automatisés, la cotation Banque de France repose sur une analyse financière s'appuyant sur les comptes des entreprises (capacité bénéficiaire, autonomie financière, solvabilité, liquidité) et qualitative conduite par les analystes financiers des unités du réseau. Les analystes entretiennent des contacts directs avec des milliers de dirigeants à l'occasion de la démarche de cotation (38 272 entretiens de cotation ont été menés à fin novembre 2017, soit 15% de la population d'entreprises cotées). Peuvent ainsi être collectés des éléments dits « qualitatifs », permettant de déterminer le profil qualitatif des entreprises (l'évolution du marché sur lequel elles opèrent, leur positionnement sur ce marché, leurs perspectives à moyen terme, etc.). Ce sont toutes les données collectées et analysées par les succursales qui permettent *in fine* d'attribuer la cotation à un peu plus de 260 000 entités.

Une appréciation synthétique composée de deux éléments

- La cote d'activité, lorsque le chiffre d'affaires (CA) est connu, significatif et récent, figurée par une lettre allant de A (CA égal ou supérieur à 750 millions d'euros) à M (CA inférieur à 100 000 euros) ;
- La cote de crédit représentant l'appréciation sur le risque de solvabilité, figurée, par ordre de qualité décroissante, par les positions 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9 ou P. Une cote 0 est attribuée en l'absence d'information défavorable et de documentation comptable récente. Les cotes 7 à 9 sont attribuées en présence d'incidents de paiement sur effets, la cote P est attribuée dès lors que l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaires).



Le suivi du financement des entreprises

En application de l'article 169 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, l'ordonnance n° 2016-1022 du 27 juillet 2016 a étendu le champ des missions fondamentales de la Banque de France au suivi du financement des entreprises.

Pour exercer cette responsabilité, la Banque de France est habilitée à se faire communiquer tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires. Les agents de l'administration des impôts sont par ailleurs habilités à contribuer à l'accomplissement de cette mission, au travers de la communication de renseignements qu'ils détiennent.

Cette extension des missions de la Banque de France permet ainsi de renforcer la connaissance des encours de crédit, qu'elle centralise déjà depuis 1947, et des modes de financement des entreprises, à des fins de suivi statistique comme de surveillance du risque financier.

La médiation du crédit : un dialogue pour préserver des emplois

Dans le cadre de ce dispositif, les directeurs de succursale de la Banque de France, médiateurs départementaux du crédit, facilitent le dialogue entre entreprises et établissements de crédit et identifient des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de financement.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, plus de 53 000 entreprises ont sollicité la médiation du crédit, dont 78% ont été déclarées éligibles à la procédure. Plus de 22 000 entreprises ont ainsi pu surmonter un refus initial de financement, ce qui a permis de préserver ou conforter plus de 400 000 emplois.

Du suivi à l'accompagnement des TPE

Depuis le 29 septembre 2016, les 102 correspondants TPE de la Banque de France accompagnent gratuitement les dirigeants de très petites entreprises durant toutes les étapes de la vie de leur entreprise : création, développement, gestion, financement, transmission, prévention et traitement des difficultés.



Chiffres clés 2017



261 516

entreprises non financières (essentiellement des PME) bénéficient d'une cotation basée sur l'analyse de leurs documents comptables, sociaux ou consolidés.



61%

des entreprises bénéficient d'une cote éligible au refinancement (cotes 3++ à 4) et 96% d'entre elles affichent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros



96%

d'entre elles affichent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros



7,6

millions d'entreprises recensées dans FIBEN au 31 décembre 2017



14

millions de consultations FIBEN

Cette offre, qui est proposée en France métropolitaine et outre-mer (agences de l'IEDOM de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon), concerne les entreprises de moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

La Banque de France assure un rôle de facilitateur entre les dirigeants de TPE en recherche d'accompagnement et des organismes professionnels prêts à les aider. 28 conventions de partenariat ont été signées à cet effet avec des chambres consulaires, organismes de financement (classiques ou participatifs), organismes de cautionnement, assureurs-crédit, réseaux associatifs, fédérations patronales et professions du chiffre.

Les chefs d'entreprise qui recourent à ce dispositif bénéficient d'une orientation personnalisée. Dès qu'ils expriment leurs besoins auprès du correspondant local, ils sont très rapidement orientés vers un

**POUR JOINDRE LE CORRESPONDANT TPE
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT**

Un numéro national unique
0800 08 32 08 (service et appel gratuits)

Une adresse de messagerie
TPEnumérodédépartement@banque-france.fr



interlocuteur dans l'un des organismes : une mise en relation nécessaire pour aider des entrepreneurs absorbés par leur métier et désorientés par le foisonnement de dispositifs existants, et aussi un enjeu de taille puisque les TPE représentent plus de trois millions d'entreprises et constituent un gisement important en matière d'emplois et d'investissements.

Orientation des TPE vers des réseaux professionnels

(en %)



a) Microcrédit par associations comme Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre et l'ADIE.

b) Les autres organismes désignent la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA), les organismes de cautionnement, les assureurs crédit, les fédérations patronales, les centres d'information et de prévention (CIP).



Chiffres clés de la médiation du crédit en 2017



2 302
dossiers reçus (- 17%)
dont 66% déclarés
éligibles (68% en 2016)



65%
le taux de succès
(64% en 2016)



909
entreprises confortées
dans leur activité
(1 048 en 2016)



11 172
emplois préservés
ou confortés
(12 768 en 2016)



Parmi les TPE orientées, un profil type se détache : 57 % des requêtes sont déposées par des dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 euros, 76 % d'entre elles comptent moins de quatre salariés et 60 % des demandes d'accompagnement concernent les secteurs du commerce, de la construction ou des services.

Ce dispositif, encore jeune, est plébiscité par les acteurs de l'écosystème TPE :

- une enquête de satisfaction, menée par un organisme extérieur à la Banque de France, montre que 88 % des dirigeants d'entreprise orientés par les correspondants TPE sont satisfaits de cette nouvelle mission ;
- les tables rondes thématiques organisées par les succursales locales de la Banque de France ont été fortement appréciées par les réseaux professionnels et les dirigeants de TPE ;
- la présence des correspondants TPE lors des salons professionnels a

rencontré un vif succès auprès des créateurs et dirigeants d'entreprise.

Un premier bilan a été dressé lors d'une journée d'échanges au siège de la Banque de France, qui fut l'occasion de réunir les principaux partenaires ainsi que les correspondants TPE.

Outre la nomination des correspondants, la Banque de France a développé à leur intention un outil de diagnostic financier en ligne, OPALE (cf. encadré).



Un service digital innovant a été développé à l'intention en priorité des TPE-PME. Ce produit en ligne, ouvert progressivement au premier trimestre 2017 sous le nom d'OPALE (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises), permet de compléter l'offre de la Banque de France en matière d'analyse financière.

Facilement accessible et utilisable par les chefs d'entreprise, il comporte deux volets indépendants. Le volet « Analyse » permet de réaliser une évaluation synthétique de la situation financière de l'entreprise et de son positionnement sectoriel sur les deux dernières années, à partir de données spécifiques à la Banque de France, comme la distribution des cotes de crédit, les impayés et les encours bancaires. Le volet « Simulation » permet au chef d'entreprise d'effectuer des projections financières à partir d'informations prévisionnelles.

Fournir des services financiers à l'État

Dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France gère les comptes du Trésor public : elle met à sa disposition les moyens de gérer sa trésorerie, ainsi qu'un système informatique qui lui permet de procéder à l'ensemble de ses opérations bancaires (notamment la paie des agents de l'État et le prélèvement des impôts).

Le compte unique du Trésor public est tenu au siège de la Banque à Paris.



Chiffres clés sur l'accompagnement des TPE en 2017



2 142

entrepreneurs accompagnés
(après 560 au 4^e trimestre 2016)



47 %

des besoins exprimés
sont centrés sur le financement



88 %

d'entrepreneurs satisfaits
du service rendu

Ce compte centralise les opérations initiées et reçues par les comptes publics, installés en métropole et dans les départements d'outre-mer, via 6 000 comptes d'opérations. Au-delà des versements et approvisionnements en pièces et billets, ces opérations incluent, chaque année, près d'un milliard d'opérations de paiement. Pour l'échange et le règlement de ces moyens de paiement, la Banque représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

La Banque met à disposition des comptes publics un portail internet leur permettant d'initier leurs opérations unitaires et de suivre la position de leur compte en temps réel, elle est par ailleurs directement connectée au système d'information de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour l'échange des flux de paiement de masse. Les traitements informatiques de

la Banque sont très régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du Trésor public et elle l'accompagne dans les évolutions de place (mobilité bancaire) et la modernisation de ses moyens de paiements (stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux).

L'Agence France Trésor (AFT), qui a pour mission de gérer la trésorerie de l'État, peut ainsi superviser au jour le jour les flux financiers de ce dernier et s'assurer que l'État dispose à tout moment et en toutes circonstances des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le solde du compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur. La Banque de France organise également plusieurs fois par mois les séances d'adjudications⁸ des valeurs du Trésor (OAT, bons du Trésor).

EXÉCUTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC EN 2017

Dans le cadre du contrat de service public liant l'état et la Banque de France, les unités du Réseau ont assuré en 2017 l'accueil physique et l'information de plus de 700 000 particuliers, traitant dans ce cadre plus d'1 million de demandes relatives au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque de France, au droit au compte, ou des questions d'ordre général sur les opérations et pratiques bancaires. Elles ont également pris en charge les demandes formulées par courrier (plus de 150 000), par téléphone (294 000 appels traités via la plateforme Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS), ou via l'espace Internet récemment mis à disposition du public (1 883 demandes en décembre 2017).

Les experts du Réseau ont participé à 2 583 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques.

⁸ Une adjudication de dette se fait sous le principe de « l'enchère hollandaise », aussi appelée « enchère à prix multiples et à prix scellés ». Avant chaque adjudication, l'AFT annonce le montant qu'elle souhaite emprunter. Ensuite, chaque spécialiste en valeurs du Trésor (SVT) effectue son enchère en indiquant le montant qu'il souhaite acheter et le prix auquel il est prêt à acheter.



Chiffres clés 2017



525

milliards d'euros, total des adjudications de valeurs du Trésor



900

millions d'opérations traitées pour le compte du Trésor public







Stratégie de transformation

mobilisation
banque digitale
ambitions modernisation
innovation
proximité management
exemplarité **visibilité**
offre performance
service public



Notre stratégie de transformation autour des femmes et des hommes de la Banque de France

Pour les managers et tous les agents, une vie au travail modernisée et simplifiée

Après 2016, année des orientations stratégiques et de la composition du plan, 2017 marque les premières réalisations

2018 sera l'année de l'amplification de la transformation et de la visibilité externe.

L'évolution initiée depuis quelques années, et à laquelle *Ambitions 2020* vient donner une nouvelle impulsion, renforce la Banque de France dans ses

domaines d'excellence et conforte son rôle d'institution de confiance, au cœur d'un environnement en pleine évolution.

Par ses 59 actions, le plan stratégique *Ambitions 2020* amorcé l'an passé fixe le cap que la Banque s'est donné sur un horizon de cinq ans.

Vue d'ensemble du plan stratégique *Ambitions 2020*



Ambitions 2020 : dix repères pour la Banque de France d'ici 2020

Nos équipes



- 1 Au moins 1 000 recrutements d'ici à 2020 et 500 jeunes accueillis en alternance
En cumul : recrutements : 2016-2017 : **568** ; alternants : 2016-2017 : **275**
- 2 200 nouveaux cadres issus de la Banque d'ici à 2020 ^{a)}, pour contribuer à atteindre 35% de cadres
En cumul : 2016-2017 : **100 (31%)**
- 3 9 720 ETP (agents équivalent temps plein) à fin 2020
2016 : 11 690 ; 2017 : **11 021**
- 4 Une hausse de la confiance des agents dans l'avenir de la Banque de France, au-dessus des 50% du baromètre BVA 2014
Enquête bisannuelle : 50% en 2016

Notre performance



- 5 Autour de 1 milliard d'euros d'investissements réalisés sur cinq ans, dont près de 400 millions pour Ambitions 2020 et la modernisation du Réseau
En cumul : 2016-2017 : **448** millions d'euros
- 6 Sécuriser par notre performance : 100% de couverture de nos engagements de retraite en 2020
En fin d'année : 2016 : 80% ; 2017 : **88%**
- 7 Baisse de 10% des dépenses nettes de nos activités
En cumul : 2016-2017 : **- 4,1%**

Notre influence



- 8 Une montée régulière ^{b)}
 - de la notoriété de la Banque de France
 - de la satisfaction de ses « clients »
- 9 Nombre de citoyens ayant bénéficié de l'éducation économique et financière ^{b)}
[indicateur en cours de validation]
- 10 Une confiance des Français dans l'euro au moins maintenue par rapport à la moyenne européenne et toujours supérieure à 60% ^{c)}
2016 : 68% ; 2017 : **71%**
[Moyenne européenne : 74% en 2017]

a) Hors effets supplémentaires de la réforme des carrières.

b) Sur ces deux repères, pas de chiffrage de départ, et des outils de mesure à mettre en place.

c) Ce repère ne dépend évidemment pas que de la Banque de France et ne peut être considéré comme normatif, mais il nous apparaît important de suivre la confiance des Français dans notre monnaie, à partir de l'enquête semestrielle Eurobaromètre. Rappel du point de départ de décembre 2015 : soutien des Français à l'euro à 67% ; moyenne européenne à 68%.



Articulé autour de nos trois missions, stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie, le plan s'appuie sur des leviers de transformation visant à rendre l'Institution plus performante, plus innovante et plus visible.

Dix repères régulièrement suivis ont été sélectionnés pour mesurer les évolutions faites dans le cadre de la mise en œuvre du plan (cf. tableau précédent).

En 2017, la Banque de France a fait le choix de présenter l'articulation de son action de transformation et ses rendez-vous d'une façon renouvelée, autour de **trois engagements forts** qui résumant et disent l'élan qui l'anime.

En Europe, la Banque centrale des marchés, le superviseur de référence et un acteur majeur du fiduciaire

Cette aspiration vise les activités de banque centrale autour de la monnaie et de la stabilité financière. L'innovation joue dans ces domaines un rôle important, ainsi que le montrent les réalisations précédemment évoquées (cf. chapitre *Stratégie monétaire* : encadrés sur les opportunités du *big data* et sur les enchères inversées; chapitre *Stabilité financière* : le pôle Fintech Innovation).

En outre, la Banque de France va mettre en place courant 2018 un outil d'exécution digitale des

ordres de change, qui génèrera une simplification significative de ce processus et constitue une première à l'échelle de l'Eurosystème (cf. encadré sur la modernisation des opérations de *trading*).

Par ailleurs, forte de son expertise et de ses réalisations passées (Target2 et T2S), elle va contribuer à un nouveau projet, l'ECMS, système de gestion du collatéral de l'Eurosystème (cf. encadré ci-dessous).

Dans le domaine de la stabilité financière, les initiatives sont là aussi significatives. L'objectif de stabilité financière de la zone euro passe par une plus grande diversité des financements de l'économie et appelle la mise en place d'un plan d'action pour une Union des marchés de capitaux (UMC). Parmi les nombreuses initiatives en faveur de l'intégration des marchés financiers européens, l'adoption en 2017 de nouvelles règles pour une titrisation simple, transparente et standardisée permettra d'élargir les opportunités d'investissement. La Banque de France plaide en faveur d'une Union de financement, d'investissement et d'innovation en vue de mobiliser l'excédent d'épargne en Europe vers l'investissement productif.

MODERNISATION DES OPÉRATIONS DE TRADING

La Banque de France intervient sur les marchés financiers pour le compte de l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire et de change ainsi que pour la gestion des réserves de la BCE. Elle effectue également un grand nombre d'opérations pour son compte propre ou au profit de banques centrales étrangères par le biais de son offre de service d'investissement.

Pour renforcer son efficacité opérationnelle, la Banque de France modernise son infrastructure de *trading* sur le marché des changes. Désormais, plus de 60% des volumes sont traités sur plateforme électronique, dont 20% grâce à des algorithmes d'aide à la décision. En utilisant ces nouveaux outils innovants, la salle des marchés peut exécuter ses ordres et ceux de ses clients dans des conditions optimales, à un meilleur coût, en minimisant leur impact sur le marché.

PROJET EUROSISTEM COLLATERAL MANAGEMENT SYSTEM (ECMS)

Le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème a approuvé le 6 décembre 2017 le lancement de la phase de réalisation (2018-2022) du projet *Eurosystem Collateral Management System (ECMS)*, sur la base de l'offre de services faite par la Deutsche Bundesbank, la Banque de France, la Banca d'Italia et la Banco de España. Cette décision intervient après une analyse détaillée par les comités de l'Eurosystème des aspects fonctionnels, techniques, financiers et opérationnels de ce projet.

Le projet ECMS vise à doter les 19 banques centrales de l'Eurosystème d'un outil unique de gestion du collatéral de politique monétaire et des opérations de refinancement. Il s'inscrit dans la continuité des projets Target2 et Target2 *Securities*, et répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- contribuer à l'unification des marchés de capitaux de la zone euro en facilitant la mobilisation du collatéral, notamment en simplifiant les procédures liées à la mobilisation par une contrepartie de politique monétaire de titres conservés dans un autre pays de la zone euro ;
- homogénéiser les modalités de mise en œuvre des décisions de politique monétaire dans les pays de la zone euro et garantir des conditions opérationnelles identiques aux contreparties de politique monétaire pour accéder aux opérations de refinancement, quel que soit leur pays d'implantation ;
- optimiser les coûts de gestion des systèmes d'information liés à la mise en œuvre des décisions de politique monétaire et en réduire les délais d'implémentation opérationnelle.

Enfin, le rôle d'acteur majeur du fiduciaire, déjà renforcé via le partenariat avec quatre banques centrales au sein d'Europafi, prend une nouvelle dimension à travers le projet **Refondation**. Afin de

conforter sa place de leader au sein de l'Eurosystème, la Banque de France investit dans la modernisation de son outil de production et va construire une nouvelle imprimerie, à l'état de l'art, qui jouxtera la nouvelle

papeterie sur le site de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Cela permettra de renforcer les synergies au sein de sa filière fiduciaire et de développer ainsi les performances et la compétitivité du site industriel.



En France, un service public de confiance et d'excellence

La Banque de France s'engage à fournir aux particuliers, aux entreprises et à la collectivité dans son ensemble un service de qualité, adapté à leurs besoins : traitement



OPTIMISATION DE LA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

La transformation du réseau concilie la volonté d'être durablement présents et visibles sur tout le territoire en réaffirmant l'ancrage départemental avec le souci d'améliorer l'efficacité des activités. Pour les activités de gestion interne, le schéma général de fonctionnement du réseau ne s'inscrit plus dans une logique de « rayon d'action » propre à chaque unité mais dans celle de zone de regroupement qui associe plusieurs départements.

Concrètement, dans chaque département, une succursale offre un pôle de contacts, qui regroupe les activités d'accueil et de relation avec l'extérieur (relations avec les entreprises et médiation du crédit, secrétariat des commissions de surendettement des particuliers, éducation économique et financière des publics, etc.). Certaines implantations dites succursales de présence de place, ou SPP, seront spécifiquement dédiées à ces activités ; d'autres succursales disposent de surcroît de centres de traitement (soit des dossiers d'entreprises, soit des dossiers de surendettement ou les deux) : ce sont les succursales avec centre de traitement partagé, ou CTP.

Un programme de transfert, étalé sur plusieurs années, va conduire certaines unités à quitter leurs immeubles historiques (cela concerne une quarantaine de places) pour s'installer progressivement dans des locaux plus modernes et mieux adaptés à l'accueil des publics. En 2017, les implantations du Havre, de Cholet, Nevers et Châteauroux ont inauguré ce nouveau format immobilier.



du surendettement, cotation des entreprises, médiation du crédit.

Parmi nos réalisations phares, 2017 a été marquée par le premier anniversaire de la mise en place des correspondants TPE (cf. « Du suivi à l'accompagnement des TPE » au

chapitre *Services à l'économie*) et par une nouvelle mission confiée à notre Institution : celle d'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics – illustré notamment par l'ouverture d'un portail d'information en ligne « Mes questions d'argent »

(cf. « Renforcer l'éducation économique et financière des publics » au chapitre *Responsabilité sociale d'entreprise*).

La Banque de France souhaite également développer l'intérêt pour l'économie et ses enjeux. En complément des ressources



Pour les managers et tous les agents, une vie au travail modernisée et simplifiée

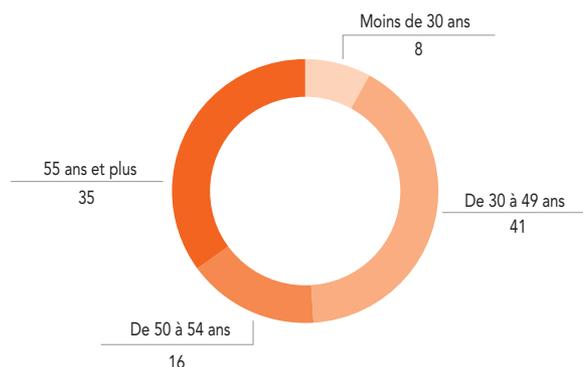
Cet engagement s'inscrit dans la volonté de la Banque de France d'accompagner le renouvellement naturel de ses équipes, le remplacement partiel des départs à la retraite et l'évolution de ses métiers.

L'évolution des effectifs

Au 31 décembre 2017, la Banque compte 11 021 agents équivalent temps plein (ETP) : 84 % sont des personnels statutaires et 16 % des contractuels. 50 % d'entre eux travaillent dans les services centraux, 43 % dans le réseau des succursales ou les centres fiduciaires et 7 % dans les sites industriels de fabrication des billets de banque.

Répartition de l'effectif total par tranche d'âge

(effectifs bruts au 31 décembre 2017, en %)

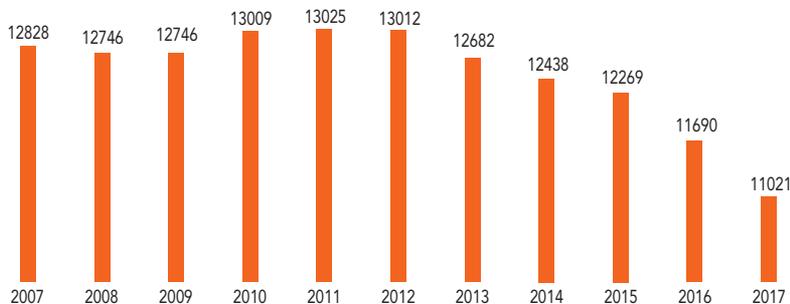


disponibles sur le site Citéco, elle est en train d'achever le chantier de la Cité de l'économie et de la monnaie, un espace muséal qui regroupera des ressources pédagogiques interactives et ludiques destinées au grand public et aux jeunes en particulier.

Enfin, le service public d'excellence passe par une exigence d'efficacité renforcée, matérialisée entre autres par l'évolution de notre réseau. Celle-ci se traduit par la digitalisation et le dépaysement d'une partie de ses activités, la modernisation de l'accueil du public, avec des moyens de contact et un maillage de succursales adaptés aux territoires.

Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2017)



La réduction des effectifs a été de 5,7 % en 2017, soit 669 ETP. Cette diminution résulte principalement de l'évolution démographique, la proportion des collaborateurs de 55 ans et plus représentant 35 % des effectifs. 784 agents sont partis à la retraite en 2017 (départs physiques) et près de 2 000 agents prendront leur retraite entre 2018 et 2020. À l'horizon 2020, la baisse des effectifs par rapport à 2015 atteindra au moins 20 %, avec une cible d'effectif fixée à 9 720 ETP. Face à l'amplification des départs à la retraite, au moins 1 000 recrutements sont prévus sur la période 2016-2020.

Parité, disparités

Globalement la parité entre les femmes et les hommes est assurée à la Banque : les femmes représentent 47,9 % des effectifs et les hommes 52,1 %. Des disparités sont toutefois observées selon les métiers ou secteurs, certains étant essentiellement masculins, comme les métiers techniques ou ouvriers (79 % d'hommes à la direction de la Fabrication des billets, 70 % à la direction de l'Organisation et Information), ou au contraire davantage féminins (74 % de femmes à la direction des Ressources humaines).

LE RECRUTEMENT DE PROFILS SCIENTIFIQUES

Ouverts à tous et sans limite d'âge, les concours sont le principal mode de recrutement de la Banque. Un nouveau concours de cadre scientifique, de niveau intermédiaire, a été lancé en 2017 afin de sélectionner des cadres aux profils plus diversifiés. Il est réservé aux étudiants diplômés d'un bac+3 scientifique ou engagés dans leur dernière année d'étude pour l'obtention d'un diplôme de ce type. Ces cadres rejoindront des équipes participant aux trois grandes missions de la Banque, stratégie monétaire, stabilité financière et services à l'économie, en exerçant les métiers d'actuaire, de contrôleur des banques et des assurances, d'auditeur, d'économiste/chargé d'études, d'analyste de risques financiers, d'informaticien, etc.

La politique de la Banque consiste notamment à favoriser la mixité dans tous les métiers. Le recrutement par concours d'une grande partie du personnel ne permet pas de garantir la parité, mais des efforts sont faits pour attirer des femmes aux concours de cadres, en particulier s'agissant des profils scientifiques qui font encore défaut (cf. encadré sur leur recrutement). En 2017, la Banque a recruté 62 femmes et 94 hommes (soit 39,7 % de femmes).

Les femmes représentent par ailleurs 41,5 % du personnel des cadres. La progression de leur part dans les postes à responsabilité fait partie des objectifs de la Banque et les actions conduites en particulier par la responsable de l'égalité professionnelle et le réseau Talentu'elles y contribuent positivement (cf. « Un engagement

vis-à-vis des collaborateurs » au chapitre *Responsabilité sociale d'entreprise*).

Nous rénovons le modèle managérial, veillons à la transmission des connaissances

Une attention particulière est portée au management. La Banque de France souhaite développer davantage la subsidiarité et la transversalité en donnant plus d'autonomie aux cadres et en améliorant les leviers à leur disposition pour gérer leurs équipes. La mobilité interne est également l'objet d'une démarche d'optimisation en vue d'assurer une meilleure fluidité (anticipation accrue des mouvements, notamment dans le cadre des départs en retraite, visibilité plus grande donnée aux offres de postes).

Nous renforçons les qualifications, élargissons les perspectives de carrière, maintenons la priorité donnée à des recrutements exigeants et motivants

La Banque de France repense son offre de formation pour renforcer les qualifications de ses agents et leur offrir des perspectives élargies dans un contexte de transformation. Pour ce faire, elle s'appuie sur la toute nouvelle Université Banque de France.

Par ailleurs, la Banque de France s'attache depuis 2013 à accroître le nombre d'agents titulaires d'une certification reconnue par un titre ou un diplôme, avec l'objectif de parvenir à 1 200 agents certifiés en 2020.

UNIVERSITÉ BANQUE DE FRANCE

La création d'une université d'entreprise à la Banque de France, ouverte à tous les agents, structurée en écoles métier et combinant des modalités pédagogiques diverses, qu'elles soient digitales ou présentielle, répond à quatre objectifs principaux.

1. Accompagner chacun dans la transformation profonde des métiers et des modes de fonctionnement (mode collaboratif, dépaysement des dossiers, environnement de travail modernisé), au siège comme dans le réseau des succursales.
2. Mettre à la disposition de chacun, quelle que soit sa fonction, de nouvelles formations simples et disponibles à tout moment : l'offre de formation va faire une grande place à l'innovation et à la digitalisation, parallèlement à une offre de ressources sur le management et les langues.
3. Rapprocher la formation des métiers de la Banque de France, au travers de 13 écoles, ouvertes entre 2017 et 2019, présentant des parcours de professionnalisation pour chaque grande fonction exercée à la Banque de France.
4. Simplifier l'accès et l'inscription aux formations grâce à la création d'une interface en ligne.



Nous accompagnons le changement

Les échanges entre les collaborateurs peuvent s'appuyer sur le réseau social d'entreprise Agora qui regroupe désormais 9 500 membres au sein de 91 communautés.

L'accent a été mis en 2017 sur l'accompagnement du changement. Celui-ci est désormais confié à un pôle unique, rattaché au directeur général des Ressources humaines et chargé de l'animation de la communauté managériale comme du dispositif de conduite du changement.

Aider les managers à mener leurs projets de transformation

Le pôle a participé aux instances de pilotage de plusieurs projets de grande ampleur (modernisation des services à l'économie et des caisses pérennes, création du site de Paris-La Courneuve, programme de réformes RH), contribué à la définition et au suivi des missions de conduite du changement assurées par des prestataires externes, organisé et animé des ateliers de co-construction ou de facilitation de la transformation. Il a conçu et conduit en coopération avec l'Observatoire social, sous l'intitulé « La fabrique du manager »,

des bilans et retours d'expérience sur les transformations en cours : modernisation des caisses pérennes, création du centre fiduciaire Nord de France (Cefinof), création des zones de regroupement du traitement des dossiers d'entreprises et de particuliers, réforme de l'évaluation annuelle des collaborateurs.

Offrir aux managers des espaces pour partager leurs expériences

Petits déjeuners du changement, Café des managers ou Parenthèse du management sont autant d'espaces permettant aux managers de partager des expériences de conduite du changement, en y associant parfois des intervenants extérieurs.

Chaque mois, sur le site « Manager ensemble » du réseau social d'entreprise Agora, sont mis en place des contenus pédagogiques, « Quarts d'heure du management » et fiches de référence, sur des sujets variés tels que la motivation, la reconnaissance, l'amélioration continue, les stéréotypes, etc.

Accompagner les managers

Cet accompagnement prend plusieurs formes : promotion des dispositifs d'accompagnement

internes existants, soutien au développement des communautés professionnelles, lieux à la fois de transversalité et d'échanges informels, animation d'ateliers de co-développement ou encore actions de *coaching* individuel.

Les dispositifs de formation mis en place ont permis d'accompagner, au-delà des managers, l'ensemble des collaborateurs concernés par la transformation de leur unité. En plus des programmes de formation classiques, des thématiques spécifiques ont également été proposées sur le thème de la qualité de vie au travail, de la gestion de la charge mentale et des conflits de valeurs. Des ateliers ont également été organisés pour les managers impliqués dans des fermetures de caisse, afin qu'ils puissent gérer ces situations en prenant pleinement en compte les aspects humains.

Prévenir les risques psychosociaux

Une enquête de mesure des risques psychosociaux a été réalisée en



Chiffre clé 2017



9 500

membres (91 communautés) sur le réseau social d'entreprise

septembre-octobre 2017 auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, faisant suite aux deux précédentes enquêtes réalisées en 2013 et 2015 ; 51 % des agents y ont répondu. Les résultats de cette enquête, avec plusieurs points d'attention, ont été présentés en fin d'année aux membres de l'Observatoire paritaire de prévention des risques de santé au travail, mis en place par l'accord d'entreprise du 21 décembre 2011.

L'analyse de ces résultats permettra en 2018 d'orienter les actions à mettre en place afin de consolider l'accompagnement individuel et collectif des agents dans le contexte de transformation de la Banque.

Nous simplifions nos façons de travailler, améliorons le pilotage transversal

La modernisation de la vie au travail des agents passe par une simplification de leur quotidien. En plus d'actions transversales, concrètes et utiles à tous, s'appliquant principalement aux fonctions de support internes, tous les domaines d'activité ont mené une réflexion de simplification sur la façon de

conduire les activités, avec également la recherche d'outils ou de modes de fonctionnement plus fluides et plus conviviaux. Dans cet esprit, le processus budgétaire a été repensé autour d'enveloppes globalisées.

Nous affirmons l'ambition d'une banque digitale, en transformant notre culture et nos modes de fonctionnement à travers l'utilisation des outils numériques

La Banque de France met en œuvre sa stratégie digitale, articulée autour des grands axes suivants :

- promouvoir de nouveaux modes de travail au sein de la Banque, plus agiles et collaboratifs ;

- digitaliser ses processus métiers, pour renforcer la qualité des services offerts et gagner en efficacité ;
- conduire une démarche d'innovation, en s'ouvrant sur les nouveaux acteurs (*start-up*, *fintechs*, acteurs innovants), et en menant des expérimentations dans le Lab, le laboratoire d'innovation de la Banque de France.

Cette stratégie permet à la Banque de France de tirer parti des nouvelles technologies et du potentiel de transformation qu'elles permettent, pour redéfinir la façon de mener ses activités, faire évoluer les services qu'elle offre et préparer les évolutions de ses métiers.

DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

La Banque de France a mis en place le télétravail dès 2010 et comptait fin 2017 près de 1 500 télétravailleurs, soit plus de 11% de son effectif brut, ce chiffre croissant régulièrement. La grande majorité de ces agents télétravaillent dans le réseau un jour par semaine. Les cadres ont aussi la possibilité de travailler occasionnellement à distance trois jours par mois. En 2017, un dispositif spécifique de travail à distance – dans la succursale la plus proche du domicile – et de télétravail a été mis en place, jusqu'à quatre jours par semaine, pour accompagner les non-cadres du réseau effectuant une mobilité géographique dans le cadre du plan *Ambitions 2020*.



UN LABORATOIRE D'INNOVATION EN APPUI DE LA STRATÉGIE DIGITALE

La Banque de France a ouvert « le Lab », son Laboratoire d'innovation, en juin 2017. Conçu comme un espace d'expérimentation, il a pour but d'analyser les nouvelles technologies et les opportunités de transformation qu'elles présentent pour les métiers de la Banque, et d'en mesurer également les risques potentiels. Le Lab est un lieu d'anticipation, ouvert sur les acteurs innovants, notamment *start-up* et *fintechs*, et prépare la Banque à l'évolution de ses métiers. En six mois d'existence, le Lab a déjà réalisé une douzaine d'expérimentations, lancé son premier appel à projet et noué de nombreuses relations avec des institutionnels et des acteurs de l'innovation.



LA BLOCKCHAIN OPÉRATIONNELLE POUR ATTRIBUER DES IDENTIFIANTS CRÉANCIERS SEPA

En lien avec plusieurs grandes banques françaises, une expérimentation a d'abord été initiée dans le Lab, en utilisant la technologie *blockchain* pour l'attribution des numéros nationaux émetteurs (NNE) et des identifiants créanciers SEPA (ICS).



Compte tenu des résultats probants obtenus, la Banque et ses partenaires ont décidé de mettre en production le 15 décembre 2017 une « *blockchain* interbancaire » pour y gérer en commun le référentiel NNE-ICS dans un nouveau processus entièrement digitalisé.

Au-delà de l'enjeu technologique et sécuritaire, le succès de cette *blockchain* interbancaire est le fruit d'une collaboration étroite entre les équipes de la Banque de France et celles des autres banques de la Place ayant choisi de relever ce défi avec elle. Quatre grands établissements financiers la rejoindront au cours du premier semestre 2018.

Nous ouvrons l'usage de nos données, valorisons nos travaux de recherche, contribuons à éclairer les débats économiques

La Banque de France souhaite développer et mieux partager l'exploitation des nombreuses données qu'elle collecte et analyse dans le cadre de ses activités.

Elle les ouvre plus largement à tous types d'utilisateurs, via le portail « Webstat », permettant un accès simple à 35 000 séries économiques, et à l'*Open Data Room*, destinée notamment aux chercheurs et regroupant 730 millions de données.

Elle contribue ainsi à un débat économique de qualité.

CRÉATION D'UN DATALAKE

La Banque de France s'est engagée dans l'élaboration d'un *datalake*, un « lac de données », qui vise à collecter, stocker et mettre à disposition en un espace unique un grand nombre de données granulaires/très détaillées, pluridisciplinaires/issues des différents secteurs d'activités. Il offrira des services flexibles et innovants aux utilisateurs, notamment des outils de présentation et d'analyse de données massives. Le *datalake* sera utilisé en 2018 pour la collecte d'informations granulaires nouvelles sur les crédits auprès des banques.





RF

BANQUE DE FRANCE

Gouvernance



comité d'audit
organes exécutifs
maîtrise des risques
organes de contrôle
réseau gouverneur
comité de direction
régions gestion opérationnelle



La gouvernance

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France⁹ à compter du 1^{er} novembre 2015. Il est entouré de deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017, en remplacement de Robert Ophèle, nommé président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et Sylvie Goulard, nommée le 17 janvier 2018, en remplacement d'Anne Le Lorier.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la



François Villeroy de Galhau
Gouverneur

sécurité des moyens de paiement, de l'Observatoire de l'épargne réglementée et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur de la gouvernance opérationnelle de la Banque de

France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général et le directeur des services juridiques. Le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également.

Les organes de la gestion opérationnelle

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques. Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

⁹ Par décret du 30 septembre 2015. L'article 13 de la Constitution prévoit que le pouvoir de nomination du président de la République sur certains emplois ou fonctions fait préalablement l'objet d'un avis public des commissions compétentes des deux assemblées. Aux termes de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010, la nomination du gouverneur de la Banque de France est soumise à cette procédure.



Denis Beau
Premier sous-gouverneur

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales (incluant les 13 chefs-lieux de région), auxquelles sont rattachées 19 antennes économiques et 2 centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation



Sylvie Goulard
Seconde sous-gouverneure

fiduciaire sont assurés dans 45 de ces établissements ainsi que dans 4 centres spécialisés (cf. carte du réseau de la Banque de France en annexe 1). Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (traitement du surendettement, accès au fichier d'incidents de paiement caractérisés sur crédits, droit au compte), 74 bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans des villes où la Banque de France ne dispose pas d'implantation permanente.

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux ainsi que les directeurs des métiers

et projets (domaines fiduciaire, entreprises et particuliers) forment le Comité exécutif du réseau, qui assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 19 janvier 2018, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Agnès Benassy-Quéré, Catherine Barthélémy, François Calvarin, Jean-Roger Davin, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, Anne-Laure Delatte, Élisabeth Ducottet et Yannick Guillemaud, conseiller général élu par le personnel. Trois membres ont cessé leurs mandats fin 2017 après plusieurs années de participation active : Philippe Auberger, Michel Felce et Marianne Laigneau.



Membres du Comité de direction (au 1^{er} mars 2018)

1 **Nathalie Aufauvre**

Directeur général
de la Stabilité financière et des Opérations

2 **Érick Lacourrège**

Directeur général
des Services à l'économie et du Réseau

3 **Olivier Garnier**

Directeur général
des Études et des Relations internationales

4 **Jacques Fournier**

Directeur général
des Statistiques

5 **Hervé Gonsard**

Directeur général
des Ressources humaines

6 **Édouard Fernandez-Bollo**

Secrétaire général
de l'Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution

7 **Marie-Anne Poussin-Delmas**

Président de l'IEDOM
et directeur général de l'IEOM

8 **Vincent Bonnier**

Directeur général
de la Fabrication des billets

9 **Gilles Vaysset**

Secrétaire général

10 **Didier Elbaum**

Contrôleur général

11 **Michel Cardona**

Adjoint au secrétaire général,
secrétaire du Comité

12 **Jacques Milleret**

Directeur
des Services juridiques



1



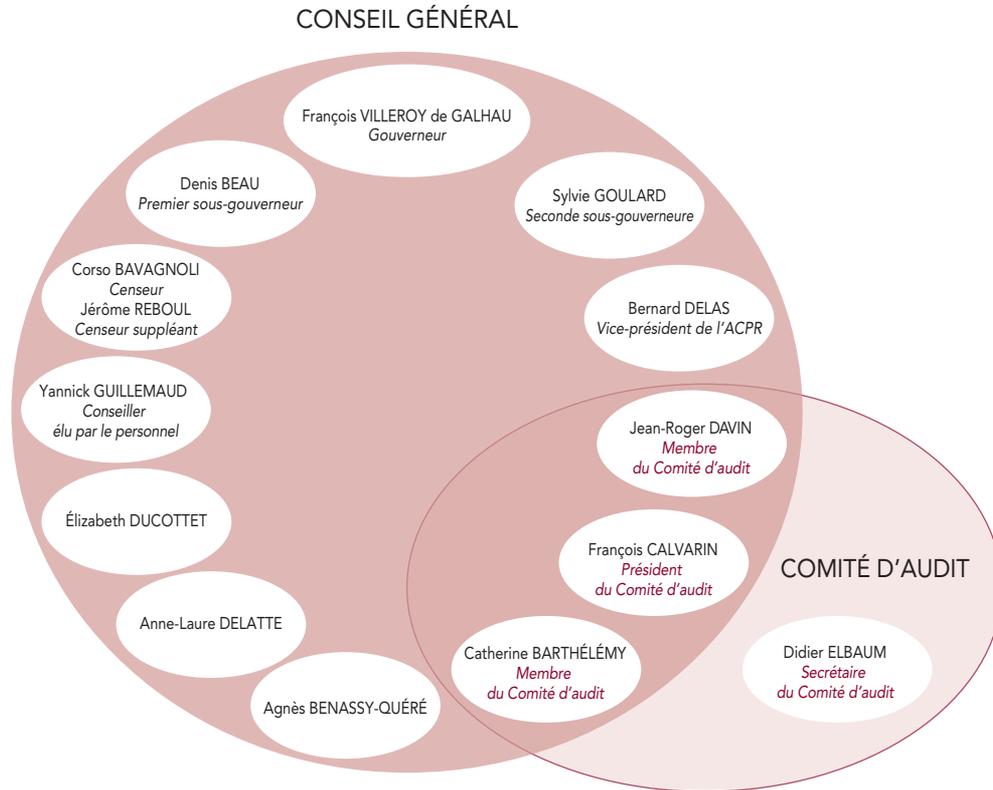
2



3



Le Conseil général et le Comité d'audit



Assistent aux réunions du Conseil le censeur, Corso Bavagnoli, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Jérôme Rebol.

En 2017, le Conseil général s'est réuni à sept reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions

relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

Le Comité a également examiné :

- les principales conclusions des missions d'audit interne, ainsi que

les suites données aux plans d'action élaborés par les unités auditées ;

- le programme d'audit de l'année 2018 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque, y compris ses filiales.

À partir d'une approche prioritairement basée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee – IAC*). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE ; celles qui touchent au mécanisme de supervision unique (MSU) sont également transmises au Conseil de surveillance prudentielle.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors (IIA)*.

En 2017, l'audit interne a réalisé une quarantaine de missions, dont sept dans le cadre de l'IAC. Une attention particulière a été apportée à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne autour des trois lignes de maîtrise et à la montée des menaces liées à sécurité informatique (dont les cybermenaces).

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise, conformément au modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il permet d'évaluer d'une part l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire, et d'autre part la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle, en se référant aux meilleures pratiques.

En 2017, la Banque a renforcé la professionnalisation de la filière en :

- adoptant une organisation sous forme de lien fonctionnel entre la direction de la Prévention des risques, qui anime la filière, et les acteurs locaux (managers des risques, responsables de sécurité métier) dans les directions générales et dans le réseau ;
- mettant en place un parcours de formation certifiant « Maîtrise des risques et contrôle permanent » pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Par ailleurs, la Banque a poursuivi la montée en puissance de son



dispositif de maîtrise du risque cyber (cf. encadré). En particulier, le niveau de sécurité de certaines des applications les plus sensibles a été vérifié et renforcé par l'observation des règles et bonnes pratiques édictées par l'Anssi (Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information).

Depuis juillet 2017 sont aussi entrées en vigueur les lignes directrices des superviseurs applicables aux infrastructures de marchés financiers en matière de cyber-résilience (CPMI-IOSCO *guidance on cyber resilience for financial market infrastructures*) – voir « La robustesse de la place financière » en chapitre

« Stabilité financière ». Le nombre, la magnitude et la sophistication des cyberattaques visant ces infrastructures appellent des réponses combinées à divers niveaux : renforcement de la gouvernance, des capacités opérationnelles de détection et de réaction, de reprise du traitement des opérations critiques dans les délais les plus brefs, en tenant compte des impacts systémiques potentiels au sein d'un écosystème financier aux acteurs de plus en plus interdépendants. Au sein de l'Eurosystème, les travaux engagés depuis plusieurs années se poursuivent pour améliorer les dispositifs en place et développer

la cohésion des actions entreprises avec les différentes parties prenantes.

De même, les premiers travaux découlant de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) ont été entrepris en 2017. Ceux-ci portent sur l'identification, la description et l'utilisation des données personnelles présentes dans le système d'information de la Banque et devront se poursuivre et s'intensifier en 2018, les dispositions relevant du RGPD étant applicables à compter du 25 mai 2018.



RISQUE CYBER

UN POINT D'ATTENTION ET D'ACTION FORT POUR LA BANQUE DE FRANCE

Fuite de données, fraude par compromission ou encore sabotage du système d'information, les conséquences potentielles de cyberattaques forment aujourd'hui un des risques opérationnels les plus importants de la Banque de France, comme au demeurant pour les autres acteurs de la sphère financière.

Face à une cybermenace protéiforme et en constante évolution, la Banque de France s'est dotée d'une gouvernance, qui se décline dans une politique de sécurité de l'information, actualisée en 2017, et se concrétise par des dispositifs techniques de protection de son système d'information à l'état de l'art, ainsi qu'un processus permanent de sensibilisation de son personnel, ayant notamment donné lieu en 2017 à une conférence interne sur la cybersécurité.

La Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) reconnue et certifiée au niveau national et international, dédiée à la détection et à la réaction aux cyberattaques. Jouant un rôle actif dans les groupes de travail avec ses homologues au niveau national, au niveau du SEBC et au niveau international, le CERT de la Banque de France assure la surveillance du système d'information de la Banque, la mobilisation des équipes dans le plus brefs délais en cas de suspicion de cyberincident, et la surveillance de l'évolution des menaces (« *threat intelligence* », connaissance des techniques d'attaque, des groupes de cyberattaquants et de leur *modus operandi*). En 2018, la Banque de France accueillera la conférence annuelle des CERT des plus grandes banques centrales.





TROPHÉE CITOYEN 2017



BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME

TROPHÉE CITOYEN



BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME

TROPHÉE CITOYEN

DE FRANCE

TROPHÉE CITOYEN

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME

TROPHÉE CITOYEN 2017

BANQUE DE FRANCE

TROPHÉE CITOYEN 2017

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME



Responsabilité sociale d'entreprise

microcrédit partenariats
engagements
insertion ABC de l'économie
environnement
éducation économique
mécénat **et financière**
parité compétences
solidarité



Responsabilité sociale d'entreprise

L'année 2017 a connu des avancées majeures, de la politique RSE de la Banque de France, comme de son environnement. Depuis l'intégration en droit français de la directive européenne sur le reporting extra-financier ¹⁰, la communication et la transparence des entreprises se trouvent renforcées tant en ce qui concerne les conséquences de leur activité sur le changement climatique que leurs engagements sociétaux et leurs actions de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité. L'article 173 de la loi de transition énergétique ¹¹ de 2015 a également étendu aux investisseurs institutionnels l'obligation de publier des informations sur la manière dont ils prennent en compte des critères ESG ¹² dans leur politique d'investissement, et les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

¹⁰ Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 sur la « déclaration de performance extra-financière » pour certaines grandes entreprises.

¹¹ Décret d'application du 29 décembre 2015.

¹² Environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Notre responsabilité sociale d'entreprise :
quatre engagements et douze actions prioritaires

01

Engagement éducatif et culturel

- 1 Renforcer l'éducation économique et financière des publics
- 2 Soutenir le mécénat de recherche
- 3 Diversifier le mécénat culturel

02

Engagement économique et citoyen

- 4 Prévenir et traiter le surendettement
- 5 Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit
- 6 Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires
- 7 Contribuer à un investissement responsable
- 8 Soutenir des actions de solidarité

03

Engagement environnemental

- 9 Prendre en compte le risque climatique
- 10 Réduire notre empreinte environnementale

04

Engagement vis-à-vis des collaborateurs

- 11 Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils
- 12 Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

Cette année a aussi été celle de la mobilisation du secteur financier face au changement climatique. À l'issue du *One Planet Summit* qui s'est tenu le 12 décembre 2017 à Paris et à l'initiative de la Banque de France, un réseau de huit banques centrales ou superviseurs « pour le verdissement du système financier » a été créé. Cette alliance entend contribuer à renforcer la réponse mondiale nécessaire pour respecter les objectifs de l'accord de Paris et à améliorer le rôle du système financier dans la gestion des risques et la mobilisation des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone.

Ces nouvelles exigences et ces tendances sociétales fortes traduisent un véritable changement de paradigme qui ouvre la voie à une RSE plus proactive et plus intégrée au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Après avoir renforcé fin 2016 sa démarche RSE en l'intégrant dans son plan stratégique *Ambitions 2020*, comme « un objectif réaffirmé au service de la société », l'année 2017 a été pour la Banque de France celle du déploiement de sa stratégie RSE, à travers ses quatre engagements et douze actions prioritaires.

En cohérence avec ses valeurs, sa stratégie RSE et afin de soutenir la transition énergétique et écologique, la Banque de France a inscrit au sein de son « Engagement économique et citoyen » une nouvelle action prioritaire intitulée « Contribuer à une finance responsable ». Considérant que la prise en compte des questions environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans sa politique d'investissement, contribue au développement équilibré et soutenable de l'économie et de la société, elle a décidé de formaliser une Charte d'investissement responsable

dont les modalités opérationnelles seront déployées en 2018.

Un engagement éducatif et culturel

Renforcer l'éducation économique et financière des publics

La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière

Opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics depuis le 20 décembre 2016, la Banque de France a multiplié les actions en 2017 pour déployer une stratégie reposant sur quatre piliers.

- Développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes.



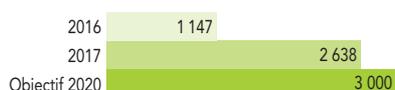
Indicateur 2017

Renforcer l'éducation économique et financière des publics

Nombre de pages vues sur le portail « Mes questions d'argent »



Nombre d'enseignants sensibilisés



Nombre de travailleurs sociaux formés





- Développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les intervenants sociaux.
- Soutenir les compétences budgétaires et financières tout au long de la vie.
- Donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques.

Le portail « Mes questions d'argent »¹³ (MQDA) propose depuis le 24 janvier 2017 une porte d'entrée vers de l'information sélectionnée sur les thèmes liés à l'argent. 8 rubriques,

100 thématiques et plus de 1 400 liens permettent d'accéder à une information neutre, pédagogique, mise à jour et gratuite vers plus de 168 sources sélectionnées.

La signature d'une convention de partenariat entre la Banque de France, l'Éducation nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) en octobre 2017, a concrétisé la volonté de ces derniers de s'investir plus avant dans l'éducation budgétaire et financière des élèves du primaire et du collège. 20 ressources pédagogiques à destination des enseignants de primaire et collèges ont été publiées à cette occasion.

La formation des intervenants sociaux a pris une nouvelle dimension en 2017 avec la création de ressources sur sept thèmes publiées sur le portail MQDA dans la rubrique « Intervenants sociaux ». Les collaborateurs de la Banque de France ont dispensé 1 055 sessions de formations auprès de plus de 14 000 travailleurs sociaux.

Pour les plus jeunes, un parcours EDUCFI a été mis en place dans le cadre des stages de découverte de l'entreprise avec la remise d'un Passeport EDUCFI. Plus de 2 000 collégiens ont été accueillis pour effectuer leur stage « Découverte de l'entreprise » ou dans le cadre de sessions organisées dans des établissements scolaires. En 2017, les actions de sensibilisation liées à l'éducation économique, budgétaire et financière ont touché 31 129 personnes lors de 1 666 sessions, dont 11 320 élèves sensibilisés aux questions économiques, budgétaires et financières.


Mes questions d'argent
 Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

¹³ <https://www.mesquestionsdargent.fr>

Le développement des relations avec le monde académique s'est accentué grâce à l'engagement des directeurs régionaux de la Banque de France et de leurs équipes. 26 conventions ont été conclues avec les académies visant à informer les professeurs et les élèves des collèges et lycées sur l'actualité monétaire et économique ainsi que sur le contrôle prudentiel.

Citéco, la Cité de l'économie et de la monnaie

Début 2017, la Banque de France a, conjointement avec l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, créé l'association Citéco qui sera chargée de l'exploitation de la future Cité de l'économie et de la monnaie. En vue de préparer l'ouverture de ses portes à ses premiers publics à fin 2018,



l'association s'est structurée avec la nomination de son directeur.

Les ateliers pédagogiques animés par des experts de la Banque de France et présentant aux publics scolaires et universitaires les métiers de la Banque ont réuni 918 participants.

La participation de la Banque de France aux Journées de l'économie de Lyon

Comme chaque année, la Banque de France était présente aux Journées de l'économie (JECO) qui fêtaient leur dixième anniversaire, autour du thème « Comprendre le passé pour construire l'avenir », du 7 au 9 novembre 2017 à Lyon. Ces journées, qui sont l'occasion de présenter d'une manière accessible au plus grand nombre des thèmes de l'actualité économique, ont mobilisé près de 50 000 personnes au travers de 63 conférences ou tables rondes qui ont réuni 266 intervenants.

La séance d'ouverture a été l'occasion de présenter les résultats du sondage commandé par la Banque de France sur le thème « Les Français et l'économie » : 56 % des Français s'intéressent à l'économie et la proportion d'entre eux anticipant une amélioration de la situation économique au cours des prochains mois est en forte hausse.



La Banque de France a participé à plus de dix conférences. Le gouverneur s'est exprimé dans le cadre de l'une d'entre elles intitulée « Fallait-il faire l'euro ? ». D'autres conférences ont porté sur des thématiques diverses telles que le Brexit, la stagnation séculaire, l'éducation financière. La Banque de France a organisé, en partenariat avec l'éducation nationale, deux conférences : l'une sur le microcrédit et l'exclusion financière et la seconde sur la frontière entre l'activité marchande et non marchande au sein des ménages. Près de 300 étudiants et lycéens ont participé à ces conférences.



Soutenir le mécénat de recherche

Partenariat Banque de France – Sciences Po

Le 20 décembre 2017, la Banque de France et l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris (Sciences Po) ont renouvelé pour trois ans la convention de mécénat. Initié en mars 2012, ce partenariat pour objectif de promouvoir la recherche française en sciences économiques au meilleur niveau international. Il a fourni notamment au département d'économie de Sciences Po une partie des moyens de son développement rapide. Bien que de création relativement récente (2009), ce dernier figure aujourd'hui dans le top 3 des départements universitaires de recherche en économie en France (selon le classement RePEc¹⁴ des citations). Au-delà des conférences académiques à rayonnement international et des séminaires de

recherche co-organisés, ce partenariat a également permis d'intensifier dans la durée les échanges scientifiques entre les économistes de la Banque de France et le corps professoral du département d'économie, contribuant ainsi à renforcer la qualité et la visibilité de la recherche produite à la Banque.

Renouvellement du partenariat avec TSE

Le partenariat de la Banque de France avec l'École d'économie de Toulouse (TSE – Toulouse School of Economics) a été reconduit pour trois ans en octobre 2017. Il poursuit l'ambition de renforcer la recherche économique en France pour la placer au cœur du débat et de l'expertise économique au niveau international. La Banque de France souhaite ainsi renforcer sa position au sein de l'Eurosystème et à l'international. De son côté, TSE ambitionne de s'inscrire durablement dans le top 10 mondial de la recherche en économie.

La Banque de France et TSE prolongent un partenariat scientifique de long terme fait d'échanges, de travaux, prenant la forme d'organisation régulière de séminaires de recherche en macroéconomie monétaire et d'ateliers de stabilité financière.

Mise en œuvre du projet DB.nomics

Le développement de l'*open data* dans la plupart des institutions a contribué à mettre librement à disposition des économistes une grande quantité de données, mais dont la diversité des formats utilisés rend souvent leur utilisation malaisée. Le projet DB.nomics lancé en septembre 2017, auquel la Banque de France contribue financièrement, consiste à agréger en une seule base les données macroéconomiques internationales disponibles sur le site des instituts statistiques à travers le monde. Il vise à rationaliser l'accès à ces données et à faciliter leur utilisation par des procédures automatiques. Le projet s'appuie sur une initiative externe portée par le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) et France Stratégie qui ont déjà réalisé un prototype avec les données de 11 fournisseurs. Le soutien de la Banque de France doit permettre de rajouter 54 nouveaux fournisseurs de données.



Indicateur 2017

Soutenir le mécénat de recherche

Nombre de conférences, séminaires et *workshops* organisés avec les universités partenaires de la Banque



¹⁴ Research Papers in Economics.



Diversifier le mécénat culturel

Depuis la création des Journées européennes du patrimoine en 1983, la Banque de France ouvre ses portes au grand public à cette occasion. À l'origine, elle donnait accès à son patrimoine architectural et historique. Puis, année après année, l'accent a été mis sur la présentation de son rôle et de ses missions. Cette année, au-delà

Indicateur 2017 Diversifier le mécénat culturel

Nombre de personnes accueillies
dans le patrimoine de la Banque

2016	15 000
2017	13 962
Objectif 2020	20 000

de la découverte d'un patrimoine artistique ancien et prestigieux, avec la Galerie dorée, ses boiseries et ses fresques, ou les salons du gouverneur, les 8 800 visiteurs ont pu échanger avec des collaborateurs de la Banque autour de nombreux stands, dont ceux consacrés à la fabrication et à l'authentification des billets, à l'évocation de la Souterraine (réserves d'or), à la démarche RSE de l'institution, aux publications pédagogiques (« ABC de l'économie »¹⁵), au portail national « Mes questions d'argent » ainsi qu'à l'offre de ressources en ligne de Citéco¹⁶.

En région, la succursale de Lille, qui occupe le bel hôtel particulier de la rue Royale, l'Hôtel d'Hespel, a organisé

des visites de groupes à l'occasion des Journées européennes du patrimoine mais également lors de réunions à Lille ou sur demande particulière de groupes culturels ou artistiques.

À l'occasion de l'exposition « Jardins » qui s'est tenue au Grand Palais du 15 mars au 24 juillet, la Banque de France a prêté le tableau de Fragonard, « La fête à Saint-Cloud ». Plus de 250 000 visiteurs ont ainsi pu admirer ce chef-d'œuvre.

¹⁵ <https://abc-economie.banque-france.fr>

¹⁶ <https://www.citeco.fr>



Un engagement économique et citoyen

Prévenir le surendettement

En 2017, des ateliers réunissant représentants du secteur associatif et travailleurs sociaux ont permis d'identifier les besoins en ressources pédagogiques pour l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière. C'est ainsi que la Banque de France a développé au premier semestre 2017, dans le cadre de sa mission d'éducation économique, budgétaire et financière, une collection structurée de ressources pédagogiques. Un espace « Intervenants sociaux » sur le portail « Mes questions d'argent » permet un accès libre et rapide à ces supports actualisés au fil de l'eau. Des présentations réalisées en régions au premier semestre ont permis de mieux faire connaître ces ressources pédagogiques.

Indicateur 2017 Prévenir et traiter le surendettement

Taux des redépôts
de dossiers de surendettement



Dans le même temps, la Banque de France a renforcé ses travaux d'étude sur le surendettement (typologie, prévention des redépôts). Elle a renforcé son partenariat avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) lors du renouvellement de la convention en juillet 2017.

La Banque de France a apporté son soutien à l'expérimentation des Points conseil budget (PCB) : des formations sur le surendettement ont ainsi été réalisées en 2017 dans chaque PCB.

Les actions en faveur des intervenants sociaux

La Banque de France a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des intervenants sociaux sur l'ensemble du territoire et a significativement renforcé ses échanges avec la sphère sociale. 1 055 sessions de formation sur le surendettement ont été organisées auprès des travailleurs sociaux. Le nombre d'intervenants sociaux rencontrés a ainsi augmenté de près de 20% en un an.

Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

La Banque de France, résolument engagée en faveur de l'inclusion bancaire, promeut le microcrédit dans le cadre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire dont une partie du rapport annuel est consacrée à ce sujet.

En 2017, la Banque de France a souhaité aller plus loin en organisant, tout au long de l'année et ce dans l'ensemble des régions, des Rencontres du microcrédit avec l'objectif de promouvoir l'utilité du microcrédit et accompagner les initiatives des acteurs. Ces journées ont mobilisé, autour de tables rondes, plus de 120 intervenants de ce secteur. Elles ont réuni 1 300 participants issus du secteur public, de la sphère sociale et associative, des banques, des réseaux d'accompagnement et des TPE. Les échanges ont mis en exergue l'utilité du microcrédit dans des parcours d'insertion sociale,

Indicateur 2017 Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

Encours total du microcrédit en France



RENCONTRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES DU MICROCRÉDIT

Paris-La Défense – 20 octobre 2017

La Banque de France s'est associée à la troisième Journée européenne de la microfinance, mise en place par le Réseau européen de microfinance (REM) autour du thème de la « La finance solidaire pour tous » en organisant le 20 octobre à Paris-La Défense, des Rencontres régionales et européennes du microcrédit. Une vingtaine d'intervenants ont pris part aux débats sur les innovations qui touchent le microcrédit (plateforme digitale, partenariats, évolutions de l'offre) et sur son impact en matière de création d'emplois. Une table ronde a abordé les enjeux et modalités de développement du microcrédit en Europe. Elle a réuni, sous la présidence de Michel Camdessus, président du Comité de suivi et de l'orientation de l'emploi des fonds (Cosef), Maria Nowak, présidente fondatrice de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), des dirigeants des associations d'associations européennes de microfinance, ainsi que des représentants des institutions européennes.



professionnelle et l'importance d'un accompagnement individualisé des porteurs de projets.

Le 20 octobre 2017, la Banque de France s'est associée à la troisième Journée européenne

de la microfinance, organisée par le Réseau européen de microfinance (REM) autour du thème « La finance solidaire pour tous » et a organisé des Rencontres régionales et européennes du microcrédit (cf. encadré).

Au-delà, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation économique et financière des publics, la Banque de France mène des actions de sensibilisation auprès des travailleurs sociaux.

Le portail « Mes questions d'argent » permet d'informer les bénéficiaires potentiels de microcrédit de l'existence et de l'utilité de ce mode de financement.

Le réseau des correspondants TPE départementaux en place au sein de la Banque de France depuis septembre 2016 permet également d'orienter les micro-entrepreneurs vers des interlocuteurs adaptés comme des associations de microfinance.

La Banque de France a par ailleurs coordonné en 2017 une démarche volontariste en vue d'une meilleure identification des personnes en situation de fragilité financière et en faveur du développement d'une



offre spécifique¹⁷. Elle a ainsi animé un dialogue nourri avec les grands réseaux bancaires et les associations qui a conduit l'Observatoire de l'inclusion bancaire, présidé par le gouverneur, à émettre le 19 décembre 2017 des préconisations dans cinq domaines :

- la fiabilité des chiffres adressés à la Banque de France ;
- la gouvernance de l'aide aux clients concernés ;
- le recensement de la population éligible ;
- la visibilité, l'accessibilité et le contenu de l'offre ;
- la formation du personnel bancaire et des intervenants sociaux.

Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires

Accueillir, écouter, comprendre et orienter les dirigeants de très petites entreprises (TPE)

Les 102 correspondants TPE de la Banque de France sont présents en France métropolitaine et en outre-mer pour accompagner les créateurs et

dirigeants de TPE durant tout le cycle de vie de leur entreprise. Les chefs d'entreprises sont en effet souvent démunis face aux nombreux dispositifs existants et en constante évolution.

Les correspondants TPE ont donc pour mission de les orienter vers un interlocuteur bien identifié au sein des organismes professionnels adaptés pour répondre à leurs interrogations.

Depuis le lancement de cette nouvelle mission, 28 conventions de partenariat ont été signées avec les réseaux professionnels, favorisant l'orientation par les correspondants TPE de près de 3 000 TPE (cf. chapitre *Services à l'économie*).

Contribuer à un investissement responsable

En tant qu'institution de la République et membre de l'Eurosystème, la Banque de France participe, à travers ses missions, au développement d'une économie saine et durable, lui conférant un devoir d'exemplarité. Un groupe de travail interne à la Banque a exploré en 2017 les moyens d'appliquer cette exemplarité à la gestion des actifs dont la Banque de France a la responsabilité

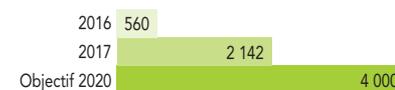
directe, c'est-à-dire ses fonds propres et ses engagements de retraite, à l'exclusion de ceux qui sont soumis à des contraintes monétaires (cf. encadré).

Par ailleurs, la Banque de France a mené plusieurs actions de soutien au développement d'une finance responsable. Elle a notamment soutenu la finance solidaire à travers un partenariat avec l'association Finansol à l'occasion des 20 ans de son label. La finance solidaire est en effet un enjeu qui importe à la Banque de France car elle comporte des convergences fortes avec ses missions de service public dans les territoires auprès des particuliers et des entreprises. Finansol a ainsi publié un ouvrage intitulé « 20 ans du label Finansol : l'innovation au service de

¹⁷ L'article L312-1-3 du *Code monétaire et financier* précise que « Les établissements de crédit proposent aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui se trouvent en situation de fragilité, eu égard, notamment, au montant de leurs ressources, une offre spécifique qui comprend des moyens de paiement, dont au moins deux chèques de banque par mois, et des services appropriés à leur situation et de nature à limiter les frais supportés en cas d'incident ».

Indicateur 2017 Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires

Nombre de TPE accompagnées, par an, par les correspondants départementaux



LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Partant de l'expérience acquise au sein des équipes de gestion d'actifs de la Banque et de celle des nombreux investisseurs institutionnels, publics ou privés, avec la conviction que les facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance ont un impact sur la valeur des investissements, ce groupe de travail a élaboré une Charte d'investissement responsable assortie d'engagements et d'actions prioritaires.

La Banque agit ainsi en cohérence avec sa responsabilité d'investisseur de long terme, sa mission relative à la stabilité du système financier et visant à assurer un développement soutenable, et enfin, avec sa vision de responsabilité d'entreprise exprimée dans sa Charte RSE.

ouvrage intitulé « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire ».

Soutenir des actions de citoyenneté et de solidarité

La mobilisation des collaborateurs dans des actions de solidarité

En 2017, la Banque de France a mis en œuvre son programme d'engagement et de mobilisation des collaborateurs, défini dans sa stratégie RSE à travers trois axes :

la solidarité » qui dresse le bilan de 20 ans d'innovation financière ainsi que les perspectives et enjeux à venir. La Banque de France a également

accueilli une conférence organisée par le Labo de l'économie sociale et solidaire (le Labo de l'ESS), à l'occasion de la publication d'un

- le soutien financier direct aux projets portés par des collaborateurs engagés pour une cause au sein d'une association ;

1^{ER} FORUM DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ Remise des prix de l'appel à projets 2017

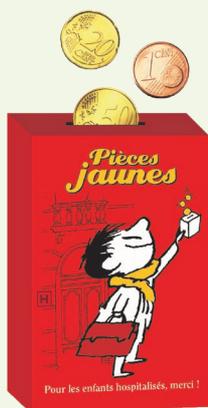


Le gouverneur de la Banque de France a ainsi décerné le 9 octobre 2017, à l'occasion du Forum des actions de solidarité qui s'est tenu au siège, les trophées de l'appel à projets auquel avaient répondu de très nombreux collaborateurs personnellement engagés en faveur d'une œuvre de solidarité. Dotée de 50 000 euros par an, cette opération a permis de financer 25 projets portés par des associations dans les domaines de l'action sociale, de l'humanitaire et de l'insertion des personnes en situation de handicap.



OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2017 SOUS LES COULEURS DU PETIT NICOLAS

Soutien de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France depuis 1989 et partenaire de l'opération Pièces jaunes, la Banque de France a mobilisé ses collaborateurs pour être des ambassadeurs de la collecte de pièces, participer aux animations dans les hôpitaux et, surtout, assurer le tri et le comptage de 176 tonnes de pièces jaunes. 1,9 million d'euros récoltés ont permis de financer 200 projets pour améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés.



- la mise en place d'un dispositif de mécénat de compétences permettant aux agents, sur la base du volontariat, de consacrer cinq jours par an auprès d'une association de leur choix, œuvrant dans les domaines de l'insertion, de la solidarité ou de l'action sociale. Ce dispositif va permettre de mobiliser le dynamisme

et l'expertise des collaborateurs au bénéfice d'actions de solidarité ;

- l'organisation de journées de cohésion d'équipe « solidaires » à la demande de directions. En 2017, près de 200 agents ont participé à ces sessions de *teambuilding* originales, avec un niveau de satisfaction très positif de la part des collaborateurs pour ce contact avec des associations de solidarité.

Ainsi, les collaborateurs ont été de plus en plus nombreux à s'engager aux côtés de l'entreprise dans des actions de solidarité (Restaurants

du cœur, Apprentis d'Auteuil, etc.), au travers également d'actions caritatives à caractère sportif (les Foulées de l'assurance, Odyssea, la Course de la diversité).

La contribution à l'insertion professionnelle

Depuis 2010, la Banque est partenaire de l'académie de Créteil pour l'accompagnement de jeunes scolarisés en lycée jusqu'au BTS. Renouvelée en 2016, la convention, d'une durée de trois ans, permet de promouvoir l'éducation économique et financière des publics et de développer des actions de

Indicateur 2017 Soutenir les actions de solidarité

Nombre de projets d'agents soutenus



HALL 32, PREMIER LABORATOIRE POUR LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE DANS LE PUY-DE-DÔME

Porté par la Banque de France, le groupe Caisse des dépôts dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), Limagrain, Michelin, Opcalia, Viameca et le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, HALL 32 bénéficie du soutien de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du PIA et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ambition du projet HALL 32 consiste en la création d'un centre d'information et de formation innovant dédié aux métiers de l'industrie, afin de répondre aux besoins de compétences des grands groupes avec l'aide de l'État, de la région et de l'éducation nationale.

De manière concrète, ce projet vise à offrir chaque année, une formation professionnelle d'excellence à 300 apprenants, jeunes et adultes de différents horizons.

Il propose également un service d'information et d'orientation pour les métiers de l'industrie et une filière d'insertion pilote, destinée aux jeunes déscolarisés ou en situation de fort décrochage scolaire

La structure dispose d'un financement de 30 millions d'euros sur cinq ans, apporté par les entreprises membres et complété par les administrations publiques.

responsabilité citoyenne en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. En 2017, plus de 500 jeunes ont pu bénéficier de cet engagement de la Banque qui s'est traduit par des séances de soutien méthodologique, un parrainage individuel par des agents, un cycle de conférences animées par des experts de la Banque et un forum des métiers qui constitue une approche concrète du monde professionnel pour les étudiants.

Un engagement environnemental

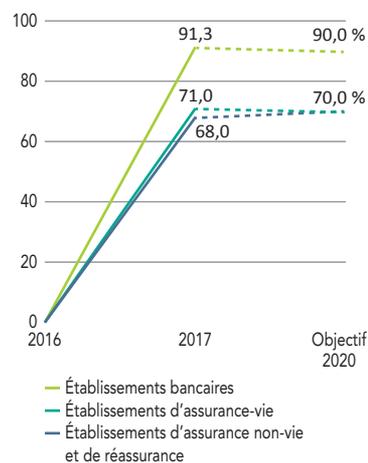
Prendre en compte le risque climatique

Au cours de l'année 2017, les équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont poursuivi leurs actions vis-à-vis du risque climatique, à travers la sensibilisation des banques et des compagnies d'assurance à une

meilleure intégration des risques associés au changement climatique dans leurs procédures de gestion des risques. Au plan international, la Banque de France est à l'origine de la création d'un réseau réunissant les banques centrales et superviseurs de huit pays, mobilisés pour le verdissement du système financier (cf. chapitre *Stabilité financière*).

Indicateur 2017 Prendre en compte le risque climatique

Part des établissements bancaires et d'assurance ayant été sensibilisés au risque climatique



Note : Part établie d'après le pourcentage des actifs bancaires pour les établissements bancaires, et d'après le pourcentage des provisions techniques pour les établissements d'assurance. Le cadre de sensibilisation au risque climatique est celui du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018.



Des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte environnementale

La Banque de France s'est engagée à réduire de 9% ses émissions de gaz à effets de serre (GES) entre 2014 et 2020, conformément à l'objectif fixé dans sa stratégie RSE, avec un objectif intermédiaire de réduction de ses émissions de 3,8% en 2017 par rapport à 2014¹⁸. Elle s'inscrit ainsi dans la tendance à plus long terme fixée par la loi sur la transition énergétique qui prévoit notamment une réduction des gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030.

Ces engagements portent sur les trois périmètres du bilan des émissions de GES : les émissions

directes (scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur et de froid (scope 2), et les autres émissions indirectement produites (scope 3) liées notamment aux achats de biens et services, immobilisations de biens, déplacements professionnels, etc. Cette dernière catégorie ne fait pas partie de l'obligation réglementaire mais la Banque a choisi de l'inclure dans le suivi, dans la mesure où elle constitue la majorité de ses émissions.

Par ailleurs, dans le cadre des lois Grenelle 1 et 2, la Banque poursuit son objectif de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments (hors centres industriels et informatiques), fixé à -38% en 2020 par rapport à 2008.

L'objectif intermédiaire de -30% fixé pour 2017 est respecté et même dépassé (-32,3%).

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

En 2017, les émissions de GES liées à la consommation d'énergie¹⁹ de la Banque (toutes activités confondues) s'élevèrent à 20 360 TCO₂, en baisse de 1,1% par rapport à 2016. Cette baisse globale trouve son origine dans la moindre consommation de gaz et de fioul (temps plus clément que l'année passée, remise en marche de la boucle de chaleur de Marne-la-Vallée²⁰ et politique de modernisation des chaufferies), alors même que l'on constate une reprise de l'activité industrielle et une hausse du chauffage urbain (décalage de déclaration de consommation de 2016 sur 2017).

L'énergie la plus consommée reste l'électricité (51% du total), suivie par le gaz (32% du total). La hiérarchie des

LA RATIONALISATION DES IMPRESSIONS

L'accord d'intéressement 2016-2018 prévoit un objectif de développement durable visant à atteindre en 2018 une réduction de la consommation de papier de 50% par rapport à 2015, dans l'ensemble des unités de la Banque, avec un objectif intermédiaire de -40% en 2017. À fin 2017, la diminution des impressions par rapport à 2015 s'établit à -43,8%. L'objectif 2017 est donc atteint et même dépassé. Ce bon résultat a été notamment obtenu grâce à l'amélioration continue des efforts du réseau – qui affiche une baisse de 55,2% de sa consommation de papier en 2017 par rapport à 2015 – tandis que les services centraux enregistrent une réduction de 17,2% sur la même période.

¹⁸ La mesure de l'atteinte effective de l'objectif fixé dans le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2014 nécessite un recalcul des émissions 2014 qui sera réalisé en 2018.

¹⁹ Scopes 1 et 2.

²⁰ Système permettant de chauffer le centre administratif de Marne-la-Vallée grâce à la récupération de chaleur dégagée par les serveurs du centre informatique.

énergies est cependant différente en regard des émissions de CO₂ compte tenu des différentiels de facteurs d'émission. Ainsi, compte tenu d'un facteur d'émission très faible pour l'électricité, d'origine 100% renouvelable depuis 2014, les émissions de CO₂ correspondantes ne représentent que 5% du total, alors que le gaz représente 64% des émissions, du fait d'un facteur d'émission élevé.

Les émissions de GES liées aux immobilisations

Les émissions de GES liées aux équipements informatiques s'élèvent en 2017 à 8 511 TCO₂, en hausse de 6,7% par rapport à 2016. Les principaux équipements

émetteurs de GES, et dont les émissions sont en hausse en 2017, sont les écrans plats et les ordinateurs portables qui représentent chacun un tiers des émissions de GES de cette catégorie. Cette évolution est imputable à l'augmentation du nombre des équipements liée à la digitalisation des processus métiers et de l'environnement de travail des agents de la Banque.

La Banque a poursuivi en 2017 sa politique de rationalisation du parc des matériels d'impression, et a lancé un nouveau projet qui permettra aux agents d'obtenir leurs impressions sur n'importe quel matériel d'impression par l'intermédiaire d'un badge.

Cette solution devrait contribuer à diminuer le nombre de matériels d'impression à terme. De plus, le déploiement de postes de travail à faible consommation électrique de type mini-PC lors du remplacement des équipements amortis participera également à la baisse des émissions de CO₂. Fin 2017, ces derniers représentaient déjà plus de 60% du parc des postes de travail.

Les immobilisations bâtementaires représentent une surface totale de près de 800 000 mètres carrés, ce qui correspond à des émissions de GES de 7 144 TCO₂, d'un niveau légèrement inférieur à 2016 (-0,1%). Même si les effets sur les émissions de GES ne sont pas encore très marqués en 2017, la politique immobilière de la Banque reste axée sur l'optimisation des surfaces à moyen terme grâce à un programme de rénovation des bâtiments (cf. *infra*).

Émissions de gaz à effet de serre

(en tonnes équivalent CO₂; variation en%)

	2016	2017	Variation 2017/2016
Sources fixes de combustion	16 817	16 204	- 4
Sous-total émissions directes (scope 1)	16 817	16 204	- 4
Consommation d'électricité	873	936	7
Consommation de vapeur	2 865	3 182	11
Consommation de froid	35	37	7
Sous-total émissions indirectes (scope 2)	3 773	4 155	10
Achats de produits ou services	19 332	19 345	0
Immobilisations de biens bâtementaires	7 148	7 144	0
Immobilisations informatiques	7 974	8 511	7
Déplacements professionnels	8 244	7 155	- 13
Déplacements domicile-travail	19 275	17 384	- 10
Autres	11 360	11 946	5
Sous-total autres émissions indirectement produites (scope 3)	73 333	71 485	- 3
Total	93 923	91 844	- 2

Note : Les données 2017 sont provisoires, à l'exception du poste « Autres » élaboré à partir de données estimées.

Les émissions de GES liées aux achats de biens et services

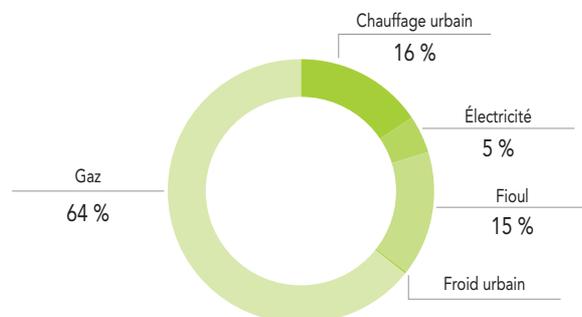
Les achats de biens et services ²¹ constituent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre de la Banque avec 19 345 TCO₂, stables par rapport à 2016. Ces émissions résultent notamment de l'achat de services informatiques et sont

²¹ Hors achats d'énergie dont les émissions sont déjà prises en compte par ailleurs.



Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2017

(en tonnes équivalent CO₂)



liées également à l'activité industrielle (papeterie et imprimerie pour les billets).

Les émissions de GES liées aux déplacements professionnels

Les déplacements professionnels en 2017 s'élèvent à près de 37,3 millions de kilomètres parcourus et se répartissent ainsi : 38% en avion, 33% en train, 25% en voiture et 4% en transports en commun. Les kilomètres parcourus en avion ont baissé de 14% en 2017 par rapport à 2016. Cela s'explique

par la réduction des déplacements en avion long-courrier, notamment vers Washington, New York et Beijing, en lien avec les réunions internationales auxquelles la Banque participe.

La politique de réduction des émissions de CO₂ menée par la Banque s'est également traduite par l'acquisition de 16 véhicules hybrides en 2017, portant le parc à 13% de véhicules de service hybrides. Globalement, les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels ont diminué de 13,2% entre 2016 et 2017.

Indicateur 2017 Réduire notre empreinte environnementale

Émissions nettes de gaz à effet de serre de la Banque de France

2016	93 922
2017	91 843
Objectif 2020	87 000 TeqCO ₂

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail émetteurs de GES représentent en 2017 un peu plus de 109 millions de kilomètres, en baisse de 10,4% par rapport à 2016. Ils se répartissent en :

voiture particulière à hauteur de 62% et transports en commun à hauteur de 38%. Cela correspond à des émissions de GES de 17 384 TCO₂ pour 2017, en diminution de 10,4% par rapport à 2016. Cette baisse se vérifie tant au niveau des transports en commun (- 11,4%), qu'à celui des voitures particulières (- 9,8%). Les facteurs d'émission retenus pour calculer les dégagements de GES des voitures et des transports en commun sont, pour leur part, inchangés à respectivement 254 et 7 grCO₂/km.

L'essor du télétravail

La part des agents de la Banque recourant au télétravail croît progressivement et représente 12,6% de l'effectif. Ce nouveau mode de travail permet aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre des déplacements pendulaires (domicile-travail) des agents qui y recourent.

Une politique immobilière axée sur l'efficacité énergétique et la qualité environnementale

En 2017, la Banque de France a poursuivi son engagement en faveur d'une politique immobilière responsable et de haute qualité environnementale. Dans le cadre de ses arbitrages immobiliers, elle privilégie des bâtiments à

haute valeur environnementale. Ainsi, à Paris, les services de l'ACPR seront installés à l'été 2018 dans l'immeuble IN TOWN, d'une surface de 20 000 mètres carrés de bureaux, doublement certifié « bâtiment durable niveau exceptionnel, en phase conception » en 2015 et « BREEAM ²² Very good » en 2017. Par ailleurs, la Banque a acquis à Poitiers des bâtiments modernes, certifiés « BBC-effinergie [®] 2005 », où sont regroupés les effectifs du centre administratif et de la succursale départementale depuis début 2018.

Parallèlement, la Banque de France a poursuivi ses travaux en matière d'efficacité énergétique au siège et dans le réseau. Ainsi, dans le cadre du programme de modernisation des succursales, 33% des chaufferies ont été changées depuis 2014 dans les bâtiments du réseau territorial, contribuant à la réduction des émissions de GES. Enfin, s'agissant du programme de renouvellement des châssis de l'immeuble le plus récent du siège initié en 2012, 95% des châssis ont été remplacés à fin 2017. Ce chantier s'accompagne d'une opération d'isolation par l'intérieur de 20 000 mètres carrés de façades et de l'installation d'un éclairage « intelligent ».

La collecte dématérialisée des bilans

Près de 218 000 bilans ont été reçus par télétransmission en 2017 dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN). En outre, la mise en œuvre, dans le cadre du projet de refonte FIBEN, du processus de numérisation des bilans initié en 2016 a permis de dématérialiser dans les unités du réseau, au moyen d'un tiers numériseur, près de 60 000 bilans reçus sous format papier ou en pièces jointes à des courriels. Au total, sur 298 000 bilans traités en 2017, seuls 6,8% font encore l'objet d'un traitement manuel. L'accent constamment mis sur la dématérialisation des bilans reçus contribue, une nouvelle fois, à réduire l'empreinte environnementale de la Banque de France.

Un engagement vis-à-vis des collaborateurs

Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils

Faire travailler ensemble les générations

Attirer des jeunes, assurer l'adaptabilité en accompagnant

les collaborateurs tout au long de la carrière et organiser les fins de carrière sont les objectifs principaux de l'accord intergénérationnel signé avec les partenaires sociaux le 24 décembre 2013 pour une période de quatre ans. Cet accord est arrivé à échéance le 31 décembre 2017. Son bilan fournira une base utile pour engager la négociation d'un nouvel accord début 2018.

Avec plus de 450 recrutements de jeunes en alternance sur la période 2014-2017, la politique de la Banque en faveur du développement de l'alternance est maintenant bien installée. Fin 2017, 183 jeunes en alternance étaient présents au sein de l'entreprise et un certain nombre d'entre eux se sont présentés aux concours de la Banque.

S'agissant des fins de carrière, 475 agents ont pu bénéficier sur la période 2014-2017, trois ans au plus avant leur départ à la retraite, du temps partiel seniors mis en place par l'accord intergénérationnel. En 2017, 309 agents sont engagés dans ce dispositif.

²² BRE Environmental Assessment Method.



Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La politique constante de la Banque en faveur de l'égalité professionnelle a été réaffirmée par l'accord d'entreprise du 6 mai 2014 ; elle est fondée sur **deux axes forts** : la **conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**, et l'égalité tout au long de la vie professionnelle.

De nombreux dispositifs permettent d'assurer la conciliation vie professionnelle-personnelle, tels que le congé maternité plus long que le congé légal, le temps partiel choisi, la possibilité de forfaits jours réduits, le télétravail qui se développe et profite en particulier aux femmes, ces dernières représentant 68 % des télétravailleurs. La Banque est par ailleurs signataire de la Charte de la parentalité en entreprise depuis 2009. S'agissant de **l'égalité tout au long de la vie professionnelle**, la



Indicateur 2017 Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils

Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur



progression de 23 % à 30 % en 2020 de la proportion de femmes occupant un poste de directeur (directeur général ou adjoint, directeur de service ou d'adjoint au siège ou dans le réseau) constitue un objectif majeur de cette politique.

La promotion de l'égalité est organisée autour de différents acteurs, en particulier la responsable de l'égalité professionnelle, dont l'action est relayée par des ambassadeurs de l'égalité, le réseau Talentu'elles et la Mission RSE. En 2017, la Journée de la femme du 8 mars a été l'occasion de fédérer l'ensemble des parties prenantes, avec la tenue d'ateliers à l'animation innovante au siège de la Banque autour de trois thématiques : la mixité, les stéréotypes de genre et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le réseau Talentu'elles, lancé en octobre 2016 grâce à la mobilisation de collaboratrices et avec le soutien de la Banque de France, a pour objectif d'agir sur l'égalité professionnelle et de promouvoir tous les talents à la Banque. Ce réseau compte aujourd'hui plus de 500 membres, dont 27 % d'hommes. Talentu'elles a multiplié en 2017 ses interventions dans les services de la Banque, en organisant des actions de

sensibilisation et d'information, en interne avec des formules innovantes (« *afterworks* » avec les services et des intervenants extérieurs) et aussi en externe (en s'appuyant sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn).

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Depuis 1988, date de son premier accord d'entreprise sur ce sujet, la Banque s'est engagée dans une démarche active en faveur des personnes en situation de handicap. Elle a signé en 2017 son dixième accord en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, qui reflète sa volonté de continuer de développer les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. La Mission handicap poursuit ses actions de sensibilisation sur le handicap auprès des collaborateurs, en particulier par le biais de nombreuses actions de communication en région ou au siège. Ce sont environ 600 travailleurs en situation de handicap présents au sein de l'entreprise qui bénéficient actuellement des dispositions de cet accord.

Le nouvel accord s'est également montré ambitieux dans sa politique de recours au secteur protégé en augmentant de manière significative les



Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

La formation professionnelle s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'entreprise de la Banque et s'articule avec les orientations et les actions du plan stratégique *Ambitions 2020*. La formation et le développement des compétences constituent une composante importante de la politique de ressources humaines, en tant que levier de transformation, pour rendre la Banque plus performante, plus innovante et plus agile. Les ambitions de la Banque se traduisent par un niveau élevé de dépenses dans la formation. La part de la masse salariale consacrée à celle-ci s'est ainsi élevée à 7,9% en 2017, situant la Banque de France parmi les entreprises y consacrant les moyens les plus importants. La Banque de France s'est engagée à maintenir cet effort à au moins 7% en moyenne d'ici 2020.

L'Université Banque de France, projet phare du plan *Ambitions 2020* (cf. chapitre *Stratégie de transformation*), inaugurée par le gouverneur le 20 novembre 2017,

s'inscrit dans la stratégie de formation de l'entreprise. Cette université virtuelle qui s'appuie sur des structures de formation déjà existantes mais avec une dimension numérique nouvelle est accessible de manière simple à tous les agents. Elle facilite leur accès à un ensemble de ressources pédagogiques innovantes et rapproche la formation des activités opérationnelles par la création d'écoles virtuelles métiers, dont trois ont été ouvertes dès 2017. L'objectif de l'Université est de former autant, mieux et de rendre la formation attractive et accessible à tous.

Par ailleurs, la Banque de France s'attache depuis 2013 à accroître le nombre d'agents titulaires d'une certification reconnue par un titre ou un diplôme, avec un objectif de 1 200 agents certifiés en 2020.

Qualité de vie au travail

Dans le cadre de son plan de transformation, la Banque de France a mis l'accent en 2017 sur l'accompagnement au changement (cf. chapitre *Stratégie de transformation*).

objectifs de collaboration avec les ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et les EA (entreprises adaptées). L'ESAT Banque de France, ouvert en 1979, reste le premier bénéficiaire de cette mesure et accueille 22 travailleurs en situation de déficience cognitive qui travaillent pour les services de la Banque.



Indicateur 2017 Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

Nombre d'agents ayant obtenu une certification via l'Université Banque de France

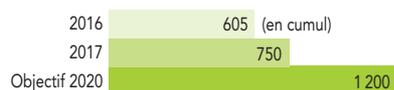


Tableau de bord des indicateurs RSE

Actions prioritaires	Indicateurs	INDICATEUR 2017	Objectifs À 2020
ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL			
1. Renforcer l'éducation économique et financière des publics	Indicateur composite * Fréquentation du portail (nombre de pages vues) * Nombre d'enseignants sensibilisés * Nombre de travailleurs sociaux formés Référence : zéro personne touchée sur le portail en 2016 1147 enseignants sensibilisés en 2016 zéro travailleurs sociaux formés en 2016	422 487 2 638 14 840	* 700 000 pages * 3 000 enseignants ^{a)} * 18 000 travailleurs sociaux
2. Soutenir le mécénat de recherche	Nombre de conférences séminaires et <i>workshops</i> organisés avec toutes les universités partenaires de la Banque tels que définis dans les conventions de partenariat, y compris ceux organisés dans le cadre de la Fondation Banque de France Référence : 83 événements organisés en 2016	94	100 événements organisés ^{b)}
3. Diversifier le mécénat culturel	Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque au siège et en province Référence : 15 000 visiteurs en 2015	13 962	Entre 15 000 et 20 000 visiteurs
ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE ET CITOYEN			
4. Prévenir et traiter le surendettement	Taux des redépôts de dossiers de surendettement ^{c)} Référence : 45% de redépôts en 2016	46%	37%
5. Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit	Encours total du microcrédit en France Référence : 1,2 milliard d'euros fin 2015	1,4 milliard fin 2016 (l'indicateur à fin 2017 sera disponible en mai 2018)	Encours de 2 milliards de microcrédits « accompagnés »
6. Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires	Nombre de TPE accompagnées par an par les correspondants départementaux Référence : 560 saisines en 2016	2 142	4 000 TPE ^{d)}
7. Contribuer à un investissement responsable	L'indicateur sera défini en 2018		
8. Soutenir les actions de solidarité	Nombre de projets d'agents soutenus par an (soutien financier et mécénat de compétences) Référence : zéro projet financier soutenu en 2016.	25	Au moins 60 projets

Tableau de bord des indicateurs RSE

Actions prioritaires	Indicateurs	INDICATEUR 2017	Objectifs À 2020
ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL			
9. Prendre en compte le risque climatique	Part des établissements bancaires (pourcentage des actifs bancaires) et d'assurance (pourcentage des provisions techniques) ayant été sensibilisés au risque climatique (dans le cadre du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018) Référence : 0% à fin 2016	Établissements bancaires : 91,03% Établissements d'assurance-vie : 71% Établissements d'assurance non vie et réassurance : 68%	Banques : au moins 90% Assurances : au moins 70%
10. Réduire notre empreinte environnementale	Émissions annuelles de CO ₂ Référence : 93 922 TCO ₂ en 2016	91 843 TCO ₂	87 000 TCO ₂
ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS			
11. Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils	Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur général ou adjoint, directeur ou adjoint, au siège et dans le réseau Référence : 23,2% à fin novembre 2016	21,9%	30%
12. Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle	Nombre d'agents ayant obtenu une certification via l'Université Banque de France (cumul) Référence : 605 agents certifiés en 2016 (fin nov. 2016)	750	1 200 agents certifiés

a) Cible revue à la hausse (initialement fixée à 2 000 en 2016).

b) Périmètre et cible redéfinis.

c) Dossiers de surendettement ayant fait l'objet d'un premier traitement en commission du surendettement et qui doivent y repasser compte tenu de la situation financière des ménages concernés.

d) Cible revue à la baisse (initialement fixée à 6 000 en 2016).



Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	
10	0.14	0.10	0.21																				
9	0.59	0.51	0.68																				
8	1.65	1.51	1.80																				
7	4.91	3.51	4.51																				
6	8.30	5.54	6.06																				
5	11.85	11.33	11.31																				
4	12.91	12.01	13.39																				
3	16.92	15.38	18.40																				
2	24.92	23.01	28.82																				
1	36.04	34.70	38.06																				
Total				0.0%	5.1%	7.1%	10.9%	8.1%	5.6%	11.0%	5.9%	2.4%	5.1%	4.3%	4.2%	2.1%	5.5%	5.1%	4.2%	6.6%	3.7%	3.0%	28858

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	
4	0.49	0.23	0.50																				
3	2.67	2.24	3.80																				
2	7.57	6.05	10.81																				
1	11.86	9.13	16.02																				
Total	19.83	17.39	22.28	1	1	2	3	5	11	11	4	24	33	17	35	38	25	46	25	41	178	25	4
Total				0.0%	4.0%	4.3%	8.3%	11.1%	6.5%	10.3%	6.0%	3.0%	5.7%	6.2%	4.5%	2.9%	5.9%	4.5%	3.4%	9.5%	1.0%	0.5%	6613

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	
5	0.69	0.23	0.76																				
4	3.97	2.83	5.40																				
3	7.54	4.63	10.20																				
2	11.86	9.13	16.02																				
1	19.83	17.39	22.28																				
Total				0.0%	4.7%	4.3%	8.3%	11.1%	6.5%	10.3%	6.0%	3.0%	5.7%	6.2%	4.5%	2.9%	5.9%	4.5%	3.4%	9.5%	1.0%	0.5%	8129

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	
7	0.83	0.27	0.79																				
6	1.67	0.84	1.30																				
5	2.76	2.30	3.30																				
4	5.08	3.54	6.82																				
3	11.53	10.84	12.32																				
2	18.10	15.81	20.30																				
1	29.15	27.48	30.82																				
Total				0.2%	9.0%	6.8%	10.4%	9.3%	6.2%	11.0%	6.6%	3.3%	5.4%	4.7%	3.5%	1.9%	5.3%	3.9%	2.9%	6.4%	2.3%	0.8%	11636

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
5	0.39	0.32	0.40																			
4	1.29	0.90	1.60																			
3	3.10	2.58	3.58																			
2	5.40	3.93	5.79																			
1	9.12	7.85	10.30																			
Total	14.97	10.77	19.17	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total				0.4%	11.3%	6.7%	11.3%	9.6%	6.0%	9.4%	5.7%	2.8%	4.5%	3.5%	2.6%	1.2%	3.9%	2.9%	6.4%	2.3%	0.8%	11636

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
6	0.10	0.12	0.40																			
5	0.39	0.32	0.40																			
4	1.29	0.90	1.60																			
3	3.10	2.58	3.58																			
2	5.40	3.93	5.79																			
1	9.12	7.85	10.30																			
Total	14.97	10.77	19.17	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total				0.4%	11.3%	6.7%	11.3%	9.6%	6.0%	9.4%	5.7%	2.8%	4.5%	3.5%	2.6%	1.2%	3.9%	2.9%	6.4%	2.3%	0.8%	11636

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
6	0.36	0.22	0.50																			
5	1.63	1.23	2.00																			
4	4.49	3.11	5.34																			
3	12.29	10.71	14.60																			
2	28.82	26.81	34.80																			
1	66.97	61.72	80.91																			
Total				8.4	255	318	472	574	623	667	709	557	483	377	195	931	818	277	482	306	105	8283
Total				0.4%	11.3%	6.7%	11.3%	9.6%	6.0%	9.4%	5.7%	2.8%	4.5%	3.5%	2.6%	1.2%	3.9%	2.9%	6.4%	2.3%	0.8%	11636

Score / NEC	Probans	inf	sup	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
7	0.36	0.22	0.50																			
6	1.63	1.23	2.00																			
5	4.49	3.11	5.34																			
4	12.29	10.71	14.60																			
3	28.82	26.81	34.80																			
2	66.97	61.72	80.91																			
Total				3.2%	1.8%	1.7%	2.0%	2.4%	1.2%	1.2%	1.8%	2.1%	1.8%	1.2%	1.8%	1.1%	1.1%	1.2%	1.8%	1.2%	1.2%	1.2%
Total				0.4%	11.3%	6.7%	11.3%	9.6%	6.0%	9.4%	5.7%	2.8%	4.5%	3.5%	2.6%	1.2%	3.9%	2.9%	6.4%	2.3%	0.8%	11636

Gestion financière et comptes

capital valeurs
opérations **résultat**
situation patrimoniale
portefeuilles
or titres évaluation
bilan engagements
devises



Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2017 au cours de sa séance du 12 mars 2018.

La situation patrimoniale

Principal fait marquant de l'exercice 2017, le bilan de la Banque de France a augmenté de 25% pour s'établir à 1 054 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Cette hausse de 208 milliards résulte de la participation active de la Banque à la mise en œuvre de la politique monétaire d'assouplissement quantitatif décidée par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. À l'actif, les programmes d'achat de titres décidés dans le cadre de la politique monétaire se traduisent par une hausse de 150 milliards de l'encours des titres en euros détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire au bilan de la Banque de France d'une fin d'année à l'autre, tandis que l'encours des concours aux établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire est en croissance de 43 milliards. En contrepartie, au passif, les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire sont en augmentation de

160 milliards. L'encours des billets en euros en circulation comptabilisés au passif de la Banque de France continue par ailleurs de croître (+ 4,0%) pour s'établir à 217 milliards.

L'analyse des résultats

Le produit net des activités a augmenté dans le sillage des encours au bilan. Il atteint 8 187 millions d'euros en 2017. Après couverture des charges d'exploitation, en baisse de 1,1%, le résultat ordinaire s'élève à 6 018 millions, en augmentation de 463 millions par rapport à 2016.

L'impôt s'établit en hausse, à 2 690 millions d'euros, compte tenu de la majoration de 30% sur l'impôt pour les sociétés dégageant plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le résultat net est de ce fait en baisse, à 3 328 millions pour l'exercice 2017, contre 3 522 millions pour l'exercice 2016.

Après prise en compte du report à nouveau, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du bénéfice à répartir :

- dotation à la réserve générale de 166,4 millions d'euros, soit 5% du résultat net ;

- dividende à l'État de 2 306,2 millions ;
- dotation à la caisse de réserve des employés de 169,7 millions au titre des droits acquis à la retraite pendant l'exercice 2017 ;
- dotation à la provision pour investissement de 15,7 millions ;
- dotation au fonds de réserve non affecté de 10,6 millions ;
- dotation à la réserve spéciale pour les retraites de 659,1 millions.

En cumulant l'impôt sur les bénéfices et le dividende, le montant apporté à l'État s'établit à 4 996,5 millions d'euros.



Les comptes individuels de la Banque de France

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan	ACTIF	2017	2016	Notes annexes au bilan	PASSIF	2017	2016
1	A1 Avoirs en or	84 733	85 993	14	P1 Billets en circulation	216 957	208 710
2	A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	47 815	51 295	4	P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	488 750	328 789
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	31 472	39 238		2.1 Comptes courants	227 307	181 597
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	16 343	12 057		2.2 Autres engagements	261 443	147 192
3	A3 Relations avec le FMI	14 227	16 071	15	P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	14 609	3 953
	3.1 Concours au FMI	3 260	4 894	16	P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	53 424	36 447
	3.2 Acquisitions de DTS	10 967	11 177	2	P5 Engagements en devises	1 398	976
5	A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	1 335	3 778	3	P6 Contrepartie des allocations de DTS	12 050	12 922
4	A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	113 709	70 625	17	P7 Relations au sein de l'Eurosystème	509	14 123
5	A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	13 513	15 379	18	P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	66 947	23 288
6	A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone Euro	553 614	408 589		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	25 212	13 882
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	486 463	335 299		8.2 Autres engagements	41 735	9 406
	7.2 Autres titres	67 151	73 290	19	P9 Comptes de recouvrement	150	125
	A8 Relations au sein de l'Eurosystème	127 953	98 822	20	P10 Opérations bancaires	76 078	87 609
13	8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545	21	P11 Divers	6 159	5 831
7	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 217	8 218	22	P12 Provisions pour risques et charges	912	916
8	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	87 949	88 864	23	P13 Comptes de réévaluation	72 526	79 246
9	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	30 241	195	24	P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	8 094	8 094
10	A9 Avance à l'IEDOM	5 462	5 251	25	P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État	22 377	22 340
	A10 Créances sur le Trésor public	0	0	26	P17 Capital, réserves et report à nouveau	9 252	8 368
11	A11 Autres actifs financiers en euros et en devises	83 976	79 669		P18 Résultat net	3 328	3 522
12	A12 Divers	5 289	8 097				
13	A13 Valeurs immobilisées	1 893	1 687				
	13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 207	1 147				
	13.2 Titres de participation	686	541				
	TOTAL DE L'ACTIF	1 053 520	845 258		TOTAL DU PASSIF	1 053 520	845 258

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.



Compte de résultat de l'exercice 2017

(en millions d'euros)

Notes annexes au résultat		2017	2016
1	Produit net des activités de la Banque de France	8 187	7 748
31	1.1 Produit net d'intérêt	7 632	6 773
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	8 478	7 094
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 846	- 320
32	1.2 Résultat net des opérations financières	62	305
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	37	281
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 37	- 281
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	62	305
	1.3 Commissions	2	16
	1.3.1 Commissions (produits)	40	46
	1.3.2 Commissions (charges)	- 38	- 30
33	1.4 Produits des actions et des titres de participation	290	299
34	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 521	- 321
35	1.6 Net des autres produits et charges	722	675
2	Charges d'exploitation	- 2 169	- 2 193
36	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 949	- 954
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 475	- 467
	2.3 Impôts et taxes	- 49	- 49
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 148	- 137
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 548	- 585
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	6 018	5 555
3	Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 1	4
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
37	5 Impôt sur les bénéfices	- 2 690	- 2 038
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 328	3 522

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil général et conforme aux dispositions de

l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010²³ concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le système européen de banques centrales (BCE/2010/20) amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 15 décembre 2014 (BCE/2014/57), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54), du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)²⁴ et du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

²³ JOUE du 09/02/2011, L35 page 31.

²⁴ Une version consolidée non officielle a été publiée au JO de l'UE le 21 juillet 2015.

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE.

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part,

sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation

(poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12% des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;



- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20% du bénéfice net.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale nationale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de changes latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le

cadre de la gestion des réserves de change ;

- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30);
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont désormais évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel. À cet effet, la *guideline* comptable a été modifiée le 15 décembre 2014 pour tenir compte de ce nouveau cadre comptable.

Pour les autres titres à revenu fixe, le mode de comptabilisation précédent reste inchangé :

- les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement;
- les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Enfin, les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle

du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat. Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 17) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 du bilan si elle est débitrice.

La créance de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème du fait de sa



participation au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1(cf. note 13), celle résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2 (cf. note 7), celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 9) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les banques centrales nationales et la BCE (cf. note 14) est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon

leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

Cf. note 14

Le Fonds pour risques généraux

Cf. note 24

Le régime de retraite

Cf. note 30

Les événements marquants en 2017

Au cours de l'exercice 2017 le bilan de la Banque de France a surtout été impacté par la poursuite des mesures non conventionnelles de politique monétaire qui se sont traduites par une forte croissance des postes concernés et du bilan dans son ensemble.

À compter du 1^{er} janvier 2017, IEDOM est devenue filiale à 100% de la Banque de France.

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

En 2014, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Banque royale de Suède ont renouvelé, pour une période de cinq ans, l'accord limitant leurs ventes d'or.

Le stock d'or de la Banque de France s'établit à 2 436 tonnes au 31 décembre 2017.

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2017	2016
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	50	795
Comptes à terme	9 393	6 906
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	6 125	2 439
Titres à revenu fixe	32 051	40 915
Créances rattachées	195	241
TOTAL	47 815	51 295
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	1 394	974
Dettes rattachées	4	2
TOTAL	1 398	976

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Les titres à revenu fixe libellés en devises sont constitués de titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et de titres qui peuvent être cédés. Ces deux catégories de portefeuilles sont soumises à des règles d'évaluation différentes qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessus consacré

aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation. Les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance s'élèvent à 21 444 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 22 147 millions au 31 décembre 2016.

Note 3 : Relations avec le FMI

Le montant des concours au Fonds monétaire international (FMI) est égal à la contre-valeur en euros :

- des droits de tirage dans le cadre de la tranche de réserve qui correspond à la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et versements en euros effectués

sur la France par les pays membres. Depuis 2016, la quote-part de la France dans le capital du FMI s'établit à 20,2 milliards de DTS; en contrepartie l'engagement de la France à prêter s'établit à 9,5 milliards de DTS à fin 2017.

- des prêts consentis au FMI dans le cadre de l'accord entré en vigueur le 2 décembre 2009 (cf. *infra*);
- des prêts consentis au trust PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Elle se compose pour l'essentiel des DTS alloués à la France dans le cadre des opérations d'allocations générales de DTS aux États membres réalisées par le FMI et des achats de DTS réalisés dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec des États membres désignés par le FMI.

Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant des acquisitions des droits de tirage spéciaux doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».



La variation des concours au FMI en 2017 résulte :

- du remboursement net par le FMI de l'utilisation du quota en euros de la France pour 742 millions d'euros (excédent des remboursements sur les tirages);
- du remboursement net de 490 millions de DTS (équivalents à 620 millions d'euros) en 2017 des prêts octroyés dans le cadre de l'accord du 2 décembre 2009;
- pour le solde de la variation, de la dépréciation du DTS contre euro.

La variation du poste A3.2 « Acquisitions de DTS » résulte du paiement des intérêts relatifs aux créances et aux dettes en DTS ainsi que des acquisitions de DTS dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec d'autres banques centrales et de l'effet de la variation de cours du DTS d'une fin d'année à l'autre. Le montant net des accords volontaires d'échanges résulte en une augmentation de 451 millions de DTS (547 millions d'euros). Les acquisitions des DTS comprennent également les encours prêtés au trust PRGT. En 2017, le montant en DTS des prêts octroyés net des remboursements est quasi nul.

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
ACTIF		
Concours au FMI	3 256	4 894
Acquisitions de DTS	10 954	11 171
Créances rattachées	17	6
TOTAL	14 227	16 071
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	12 035	12 917
Dettes rattachées	15	5
TOTAL	12 050	12 922

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Le total des créances détenues par l'Eurosystème hors BCE au titre des opérations de politique monétaire s'élève à 764 310 millions d'euros, dont 114 228 millions sont inscrits au bilan de la Banque de France. Sauf décisions particulières prises par le Conseil des gouverneurs, les

risques générés par les opérations de politique monétaire, s'ils se matérialisent, sont *in fine* partagés en totalité par les banques centrales nationales (BCN) de l'Eurosystème à hauteur de leur quote-part dans le capital de la BCE.

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

Les opérations principales de refinancement sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème; elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Les opérations de refinancement à plus long terme (*Long Term Refinancing Operations* ou LTRO et *Targeted Long Term Refinancing Operations* ou TLTRO) sont assurées

par voie d'appels d'offres pour des concours pouvant aller jusqu'à 48 mois.

À partir de décembre 2011, dans le cadre des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit destinées à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'effectuer des opérations de refinancement à plus long terme, la totalité des soumissions ayant été servie.

En mars 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de lancer de nouvelles opérations de TLTRO ciblées (TLTRO II) d'une durée de 48 mois dont le taux n'est pas définitivement fixé et sera, à l'échéance, fonction de l'augmentation des prêts que les établissements emprunteurs accorderont à l'économie réelle. Le taux réel sera établi en 2018 et sera compris entre le taux des opérations principales de refinancement (*Main Refinancing Operation* ou MRO) et le taux de la facilité de dépôt. Étant donné que le taux réel ne sera connu qu'en 2018, il a été convenu par le Comité des directeurs comptables et financiers de l'Eurosystème que les intérêts seraient comptabilisés au

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Opérations principales de refinancement	40	117
Opérations de refinancement à plus long terme	114 188	70 613
Opérations de réglage fin	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal	0	0
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées	- 518	- 104
TOTAL	113 709	70 625

taux de la facilité de dépôt (-0,4% pour 2017.

Quatre opérations de TLTRO II ont été mises en place entre juin 2016 et mars 2017, pour un montant total de 740,3 milliards, dont 113,4 milliards pour la France.

Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les opérations de réglage fin/ reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des

taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voies d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales. Au 31 décembre 2017, le solde de ces opérations est nul.

Le poste P2.1 du passif comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés des réserves obligatoires dont l'assiette est de 1% depuis janvier 2012 et des dépôts libres effectués par les établissements. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations



Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste P2 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Comptes courants	227 307	181 597
Autres engagements	261 443	147 193
Facilités de dépôt	261 443	147 191
Reprises de liquidité en blanc	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	2
Dettes rattachées	0	-1
TOTAL	488 750	328 789

principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au même taux négatif que les facilités de dépôts depuis juin 2014.

Les facilités de dépôts permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est fixé par l'Eurosystème et constitue normalement le plancher pour le taux du marché interbancaire. Ce taux, négatif depuis 2014, s'établit à -0,40% depuis mars 2016.

Note 5 : Postes A4 « Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans

le poste P4 du passif (cf. note 16). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro

Poste A4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Titres conservés jusqu'à l'échéance	900	1 174
Autres créances	415	2 582
Créances rattachées	19	22
TOTAL	1 335	3 778

Note 6 : Poste A7 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Depuis 2009, la BCE a lancé des programmes d'achats de titres dans le cadre de sa politique monétaire

non conventionnelle. Les titres acquis par la Banque de France dans le cadre de ces programmes sont enregistrés dans le poste A7.1. Il comprend des obligations acquises dans le cadre des trois programmes d'achat d'obligations sécurisées (*Covered Bond Purchase Programme – CBPP*)²⁵, dans le cadre du programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme – SMP*)²⁶, dans le cadre du programme d'achat de titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme – PSPP*)²⁷ et dans le cadre du programme d'achat de titres du secteur privé (*Corporate Sector Purchase Programme – CSPP*)²⁸.

Le montant des achats d'obligations sécurisées fixé dans le premier programme (CBPP1) a été atteint fin juin 2010, et le second programme (CBPP2) s'est terminé en octobre 2012.

²⁵ Décision de la BCE, n° 2009/16, du 2 juillet 2009, et n°2014/40, du 15 octobre 2014.

²⁶ Décision de la BCE, n° 2010/5, du 14 mai 2010.

²⁷ Décision de la BCE, n° 2015/10, du 4 mars 2015.

²⁸ Décision de la BCE, n° 2016/16, du 1er juin 2016.

Titres des principaux programmes détenus dans le cadre de la politique monétaire

(en milliards d'euros)

	2017		2016	
	Détention par les BCN de l'Eurosystème	Détention par la Banque de France	Détention par les BCN de l'Eurosystème	Détention par la Banque de France
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP	82,5	18,1	94,8	20,6
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP3	221	45,5	187	38
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP	1 712	376,7	1 142,3	253,4
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CSPP	131,6	39,1	51	15,6

Les risques générés par les programmes CBPP1 et CBPP2 ne sont pas partagés entre les BCN de l'Eurosystème, les critères de sélection n'ayant pas été harmonisés au sein de l'Eurosystème.

Dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP), la BCE et les BCN ont acheté des titres de dettes d'émetteurs publics ou privés de la zone euro. Conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs, tous les risques

résultant de la détention de titres du programme pour les marchés de titres, s'ils se matérialisent, sont entièrement partagés entre les BCN de l'Eurosystème à proportion de leur clé dans le capital de la BCE. Ce programme s'est achevé en septembre 2012.

En octobre 2014, le Conseil des gouverneurs a décidé la mise en œuvre opérationnelle de deux nouveaux programmes d'achats, l'un de titres adossés à des actifs

(*Asset-Backed Securities Purchase Programme – ABSPP*)²⁹, et l'autre d'obligations sécurisées (CBPP3), afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de soutenir l'offre de crédit à l'économie de la zone euro. Le risque sur ces titres est partagé au sein de l'Eurosystème. Les achats d'ABSPP effectués sont portés par la BCE.

²⁹ Décision de la BCE, n° 2014/45, du 19 novembre 2014.

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2017		2016		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP	18 122	20 341	20 662	24 365	- 2 540	- 4 024
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP1	1 417	1 497	2 858	3 082	- 1 441	- 1 585
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP2	1 401	1 560	1 725	1 980	- 324	- 420
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP3	45 509	46 037	37 954	38 769	7 555	7 268
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP	376 718	379 698	253 248	256 922	123 470	122 776
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CSPP	39 122	39 122	15 600	15 392	23 522	23 730
Créances rattachées	4 174		3 252		922	-
TOTAL	486 463		335 299			



En janvier 2015, le Conseil des gouverneurs a décidé la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau programme d'achats de titres d'obligations du secteur public (PSPP) : achat de titres d'État, d'agences ou d'institutions européennes sur le marché secondaire. Le risque est partagé au sein de l'Eurosystème sur les titres « internationaux » tandis qu'il ne l'est pas sur les titres d'État.

En janvier 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau programme d'achats de titres obligataires de bonne qualité du secteur privé (CSPP) sur le marché secondaire. Le rythme mensuel des achats nets combinés des programmes d'achats d'actifs (*Asset Purchase Programme* – APP) pour l'Eurosystème, à savoir CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP, était de 80 milliards d'euros en moyenne jusqu'à mars 2017, et de 60 milliards d'avril 2017 jusqu'à la fin de l'année³⁰.

Depuis décembre 2014, tous les titres à revenu fixe détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire sont comptabilisés au coût amorti (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation sur « Les portefeuilles-titres »).

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle

de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt.

À la suite d'un test de dépréciation effectué sur le portefeuille du CSPP en 2017, il a été conclu que l'un de ces titres détenu par une BCN devait être déprécié.

Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, les pertes résultant des participations acquises dans le cadre du programme d'achat de titres du secteur privé (CSPP) sont partagées intégralement par les BCN de l'Eurosystème, proportionnellement à leur participation dans le capital de la BCE. Conformément au principe de prudence, le Conseil des gouverneurs a jugé approprié d'établir une provision pour pertes sur opérations de politique monétaire (cf. note 22). Le titre concerné a été vendu en janvier 2018.

Au vu des tests de dépréciation réalisés pour les cinq autres programmes, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont adossés aux fonds propres, à la Caisse de réserve des employés et aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans le poste A11 et A12 (cf. notes 11 et 28).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciations ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Titres conservés jusqu'à échéance	62 721	68 506
Autres titres à revenu fixe	3 455	3 746
Créances rattachées	974	1 039
TOTAL	67 151	73 290

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés
Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de

³⁰ Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs d'octobre 2017, la poursuite de ces achats est prévue à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros de janvier à septembre 2018, ou au-delà si nécessaire. À ces achats nets sera couplé le réinvestissement des paiements du principal des titres arrivés à maturité et acquis dans le cadre du programme d'achat d'actifs.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 217	8 217
Créances rattachées	0	1
TOTAL	8 217	8 218

change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Note 8 : Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation

La créance intra-SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8% des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation », ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2017. La rémunération de cette créance nette figure dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de

résultat (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Note 9 : Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend principalement une créance nette sur l'Eurosystème générée par les transferts réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC. En 2016, ces transferts avaient généré une dette nette constatée au passif dans le poste P7.

Il comprend également le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire, s'il est positif (cf. note 34 du compte de résultat), ainsi que l'acompte sur dividende de la BCE (cf. note 14).

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Créances sur l'Eurosystème (TARGET 2)	30 040	0
Acomptes sur dividendes BCE	199	195
Autres créances	2	0
TOTAL	30 241	195

Au titre du résultat 2017, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 987,7 millions aux BCN de l'Eurosystème (soit 198,96 millions pour la Banque de France).

Note 10 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

Note 11 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les poste P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	52 730	49 035
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	11 706	11 066
Autres opérations	19 549	19 572
Créances rattachées	- 10	- 5
TOTAL	83 976	79 669

(a) En 2017, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Dont titres en devises : 44 286 millions d'euros.
Dont titres adossés à des dépôts de la clientèle : 52 715 millions d'euros (cf. note 28).



Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017		2016	
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total	Total
Titres à revenu fixe et effets publics	52 724		52 724	48 830
Titres émis par des organismes publics	6		6	6
Autres émetteurs	0		0	199
Créances rattachées	- 19		- 19	- 41
Valeur nette au bilan	52 711		52 711	48 995
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM français et étrangers	1 515	1 515	1 540	
OPCVM de capitalisation	7 015	7 015	6 733	
Autres titres à revenu variable	29	29	28	
Valeur nette au bilan	8 559	8 559	8 301	

Note 12 : Divers

Les « Autres comptes de régularisation » intégraient en 2016 l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle (cf. note 20). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces activités étant proche de zéro.

Divers

Poste A12 de l'actif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Comptes de régularisation	673	3 213
Produits à recevoir	627	461
Charges constatées d'avance	23	25
Autres comptes de régularisation	22	2 727
Divers	4 616	4 884
TOTAL	5 289	8 097

Les portefeuilles de la Caisse de réserve des employés (cf. note 30) sont classés dans le divers du poste A12.

Note 13 : Valeurs immobilisées

Les projets informatiques sont immobilisés pour la partie des charges externes qui correspond à des dépenses d'intégration directement liées aux progiciels.

Les projets européens, quant à eux, sont immobilisés selon la

méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème (méthode dite COMCO), la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser tel qu'il est défini au niveau de l'Eurosystème.

Participation dans Europafi

Le 27 octobre 2015, la Banque de France a filialisé son activité papetière par la création d'une SAS au capital de 133 millions d'euros, pour laquelle elle a constitué un apport en nature à hauteur de 41 millions et le solde par un apport en numéraire de 92 millions.

Au cours du second semestre 2017, sont entrées au capital d'Europafi la Banque d'Italie (à hauteur de 0,50%), la Banque Nationale d'Autriche

Valeurs immobilisées

Postes A8.1 et A13 de l'actif
(en millions d'euros)

	31 déc. 2017	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 déc. 2016
Participation BCE (valeur au bilan)	1 545			1 545
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686			538
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>				
Amortissements	633	173	105	565
Valeur nette des immobilisations incorporelles	347	69	0	279
Immobilisations corporelles (valeur brute)	285	104	105	286
Amortissements et provisions	2 537	252	136	2 420
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 616	80	23	1 560
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	920	173	113	860
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 206	277	217	1 146

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2017

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu (%)	Capitaux propres 2017	Résultat 2017	Valeur comptable au bilan 2017
Banque centrale européenne (a)	A 8.1	Non	20,14	38 612	1 257	1 545
IEDOM	A 13.2	Non	100	153	3	149
Banque des règlements internationaux	A 13.2	Non	8,96	22 680	983	405
Europafi	A 13.2	Non	98,75	140	4	131
La Prévoyance immobilière	A 13.2	Non	98,4	nd	nd	ns
Banque de France Gestion	A 13.2	Non	99,99	7	nd	ns

ns : non significatif.
nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(0,25 %), la Banque Centrale d'Irlande (0,25 %) et la Banque du Portugal (0,25 %), la Banque de France conservant une participation majoritaire de 98,75 %.

Participation dans la BCE

Au 31 décembre 2017, le capital de la BCE s'élève à 10 825 millions.

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE

est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Un nouvel ajustement quinquennal aura lieu le 1^{er} janvier 2019.

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite.

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seigneurage, clé de répartition

qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée de 20,3199 % à 20,2623 % au 1^{er} janvier 2014 avec l'entrée de la Lettonie dans la zone euro et l'impact de l'ajustement quinquennal, puis à 20,1433 % au 1^{er} janvier 2015 avec l'entrée de la Lituanie dans la zone euro.

Participation dans l'IEDOM

Le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France a acquis à l'État 100 % du capital de l'IEDOM (Institut d'émission des départements d'outre-mer), qui mène à bien les missions de politique monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie au sein des départements d'outre-mer.

Note 14 : Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets ³¹.

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013	À compter du 1 ^{er} janv. 2014
16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792

³¹ Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15), modifiée par la décision ECB/2010/29 du 13 décembre 2010.



La BCE s'est vu allouer une part de 8% des billets en euros en circulation, les 92% restants étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. Ce mécanisme ne concerne plus aujourd'hui que la Lettonie et la Lituanie ³².

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés via la BCE et inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la

part de 8% des billets en euros en circulation qui lui est allouée ³³, ainsi que le revenu généré par les titres qu'elle détient dans le cadre des programmes pour les marchés de titres (SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP) sont acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle ils sont générés et leur sont distribués au début de l'exercice suivant sous forme d'acompte sur dividende. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or.

Note 15 : Engagements en euros envers des résidents de la zone euro

Les titres donnés en pension livrés figurant dans le poste P3 sont principalement composés de titres de politique monétaire.

Engagements en euros envers des résidents de la zone euro

Poste P3 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	14 609	3 953
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	14 609	3 953

Note 16 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors Target) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 11) selon qu'elles sont placées dans la

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	53 424	36 405
Dettes rattachées	0	42
TOTAL	53 424	36 447

³² À compter de l'année d'adoption de l'euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE. La période d'ajustement prendra fin, pour la Lettonie, le 1^{er} janvier 2019, et pour la Lituanie, le 1^{er} janvier 2020.

³³ Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.

même devise ou qu'elles font l'objet de swaps cambistes (cf. note 28).

Note 17 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

Les engagements en euros envers l'Eurosystème étaient constitués, pour l'essentiel, en 2016, de la dette nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC. En 2017, les transferts transfrontaliers avec les autres BCN du SEBC ont généré pour la France une créance nette constatée à l'actif dans le poste A8.4.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	0	13 803
Dettes rattachées		
Charges à payer au titre du revenu monétaire	509	320
TOTAL	509	14 123

Note 18 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	25 215	13 886
Autres engagements	41 735	9 407
Dettes rattachées	- 3	- 4
TOTAL	66 947	23 288

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} juillet 2017, jusqu'à 588,7 millions d'euros, sur la base de l'Eonia puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt, qui est négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend entre autres le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10).

Note 19 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

Note 20 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de swaps cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 11), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Dépôts de la clientèle	1 829	3 623
Autres opérations bancaires	74 017	83 817
Dettes rattachées	232	169
TOTAL	76 078	87 609

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Note 21 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- les créateurs divers.



Divers

Poste P11 du passif
(en millions d'euros)

	2017	2016
Comptes de régularisation	273	280
Charges à payer	273	280
Autres comptes de régularisation	0	0
Divers	5 886	5 551
TOTAL	6 159	5 831

Note 22 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets », ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France », du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière », et du plan relatif à la modernisation des services fiduciaires. Elles correspondent principalement au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la

mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;

- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation

décès, etc.), qui ne sont pas pris en charge par le régime de retraite ;

- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Il est à noter que les bases de calcul des provisions sociales sont restées inchangées : taux d'actualisation à 2,75% ; hypothèse de revalorisation basées sur l'inflation de long terme à 1,75% à compter de 2020.

Par ailleurs, à la suite du test de dépréciation réalisé sur les portefeuilles CSPP, le Conseil des gouverneurs a jugé nécessaire de constituer une provision pour un montant total de 68,9 millions d'euros pour pertes sur opérations de politique monétaire relatives à

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif
(en millions d'euros)

	2017	Augm.	Dimin.	2016
Provisions pour restructuration et repyramidage	142	5	8	145
Provisions pour indemnités de départ en retraite	159	9	15	166
Provision « complémentaire santé »	297	9	0	288
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	106	18	25	112
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	159	2	23	180
Provision relative aux opérations de politique monétaire	14	14	0	0
Autres	35	18	7	25
TOTAL	912	74	79	916

un titre détenu par une BCN de l'Eurosystème. Le montant de cette provision a été calculé en tenant compte de la vente du titre concerné en janvier 2018, conformément au cadre comptable du SEBC pour les événements postérieurs à la clôture. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, cette provision est répartie intégralement sur toutes les banques centrales nationales des États membres participants, proportionnellement à leur participation dans le capital de la BCE en 2017. En conséquence, une provision pour 13,9 millions, équivalent à 20,14% de la provision totale, a été dotée dans les comptes de la Banque de France en 2017.

Note 23 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2017.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2017 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 34 783 euros le kilogramme d'or fin (contre 35 303 euros le kilogramme fin 2016) ;

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2017	2016
Comptes de réévaluation or	65 367	66 633
Comptes de réévaluation devises	4 614	10 314
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	2 545	2 299
TOTAL	72 526	79 246

- un euro pour 1,1993 dollar des États-Unis (contre 1,0541 fin 2016) ;
- un euro pour 0,8420 DTS (contre 0,78456 fin 2016).

Note 24 : Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) est enregistré dans le poste P14 du bilan ; il est doté et repris par la contrepartie du poste 3 du compte de résultat.

Il a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. le paragraphe sur les méthodes d'évaluation). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire par le Conseil général sur la base du volume des opérations

en cours à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents. Pour le calcul de l'impôt sur les bénéficiaires, la dotation au FRG n'est pas une charge déductible, et réciproquement la reprise du FRG n'est pas un produit imposable. Le FRG n'a pas été doté en 2017.

Note 25 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 26 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2017	2016
Capital	1 000	1 000
Réserves	8 252	7 362
Réserve réglementaire (a)	877	701
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour retraites (cf. note 30)	4 060	3 347
Autres réserves (b)	3 215	3 214
Report à nouveau	0	6
Total	9 252	8 368

(a) Conformément à l'article R114-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.



Le hors-bilan

Note 27 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2017	2016
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	35 719	
Ventes	23 201	5 980
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats		
Ventes	1 374	1 490
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	246	390
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros		

Note 28 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11); le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps cambistes de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées

Devises à recevoir/à livrer

(en millions d'euros)

	2017	2016
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	13 258	5 946
Devises à livrer	11 406	6 202
Devises à recevoir contre Euros à livrer		
Devises à recevoir	24 563	34 362
Euros à livrer	24 961	34 030
Devises à recevoir contre devises à livrer	54 382	55 754
Devises à livrer contre devises à recevoir	52 700	52 527

selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation relatives aux « Autres résultats de change » et note 20).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle (cf. note 2), sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Note 29 : Les engagements au hors bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

Suite aux divers engagements de financement signés par la France depuis 2010, et à l'augmentation du quota de la France dans le capital du FMI en 2016, le montant total de la ligne de crédit sur lequel le FMI peut tirer s'élève à 9,5 milliards de DTS. Le montant des prêts accordés se monte fin 2017 à 1,05 milliard de DTS (1,54 milliard de DTS en 2016). Le solde de cet engagement de financement s'établit à 8,4 milliards de DTS (équivalents à 10 milliards d'euros) au 31 décembre 2017.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI où la France

s'engage à un nouveau financement à hauteur de 31,4 milliards d'euros (équivalents à 26,4 milliards de DTS au 31 décembre 2017). Aucun financement n'a été tiré au titre de cet accord.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au trust PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009 d'accorder des prêts au PRGT dans le cadre d'un accord de prêt de 1 328 millions de DTS. Lors du tirage d'un prêt, la somme est convertie en DTS au cours du jour du dollar et l'échéancier de remboursement est lui aussi libellé en DTS. Des tirages sur la Banque de France ont été effectués de 2011 à 2017 pour un montant total de 1,2 milliard de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au titre de la « facilité pour la réduction de la

pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE).

Note 30 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, régi aujourd'hui par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque ; elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Les pensions servies aux retraités par la CRE sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet. Les titres acquis par la CRE figurent dans le poste « Divers » A12. Le capital de la CRE figure au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les titres acquis par la CRE sont enregistrés dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement lorsqu'ils sont à revenu fixe. Pour ces derniers, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie restant à courir des titres. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.



Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « réserve spéciale » conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R144-4 du *Code monétaire et financier*. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 22) sont intégralement provisionnés.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements			Financements	
	2017	2016		2017	2016
Engagements de retraite du régime spécial	13 303	13 209	Financements	9 775	8 701
			dont caisse de réserve des employés	5 715	5 354
			dont réserve spéciale	4 060	3 347
dont actifs	4 926	5 170			
dont pensionnés	8 377	8 039			
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	140	141	Provision	140	141
Engagement brut total	13 443	13 350	Financement total	9 915	8 842
Engagement net	3 528	4 508			

Les ressources que constituent cette réserve et ces provisions ont été investies dans un portefeuille titres qui figure dans le poste A11. Il est comptabilisé conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles titres. Les produits de ce portefeuille sont enregistrés, selon les cas, dans les postes 1.1 « Produits d'intérêts », 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » ou 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit

projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2017, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Avec la nouvelle réforme qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le nombre de trimestres requis est progressivement porté à 172. L'âge d'ouverture des droits à la retraite est porté progressivement à 62 ans et la limite d'âge à 67 ans.

En outre, un mécanisme de surcote/décote a été progressivement mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009 et s'applique aux agents qui liquident leur retraite avec un nombre de trimestres supérieur/inférieur au nombre requis pour une retraite à taux plein.

La revalorisation des retraites s'effectue au 1^{er} octobre de chaque année sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation est resté stable à 2,75% en 2017. Les hypothèses de revalorisation basées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75% brut à compter de 2020 (cf note 22).

Le compte de résultat

Note 31 : Produit net d'intérêt

Le produit net d'intérêt de 7,6 milliards d'euros comprend d'importants produits d'intérêts imputables aux taux d'intérêts négatifs : intérêts sur les facilités de dépôts, sur l'excédent des réserves obligatoires et sur le compte du Trésor.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2017	2016
Intérêts sur avoirs en devises	974	865
<i>Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	415	432
Intérêts sur créances sur le FMI	77	13
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents		
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	1 112	844
Intérêts sur titres en euros	4 891	4 536
<i>Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	2 096	2 373
<i>Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>	2 795	2 152
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	0	1
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	0	9
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	1 425	826
<i>Dont : Intérêts sur titres de placement</i>		
<i>Intérêts sur titres d'investissement</i>	- 139	- 67
<i>Autres intérêts</i>	1 564	893
Total des intérêts et produits assimilés (A)	8 478	7 094
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	21	- 1
<i>Dont : rémunérations versées au titre des réserves obligatoires</i>	0	- 1
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 854	- 466
Intérêts sur engagements en devises	- 42	- 13
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 65	- 11
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	0	- 6
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	147	104
Autres intérêts	- 52	73
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 846	- 320
Produit net d'intérêt (C = A + B)	7 632	6 774

(a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 9 et 17).

Note 32 : Résultat net des opérations financières

Cette ligne du compte de résultat fait ressortir les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions et de réévaluation de l'or et des devises d'une part et des instruments financiers qui ne relèvent pas des opérations de politique monétaire d'autre part.

En 2017, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises (93 millions) et des moins-values latentes sur devises (56 millions) représente un produit net de 37 millions. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde



Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2017	2016
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	2	191
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 (b) (c)	17	60
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	22	46
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	21	8
TOTAL	62	305

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Le solde net des cessions et des opérations de réévaluation portant sur les instruments financiers (essentiellement des titres) hors politique monétaire est décomposé dans le tableau ci-dessus.

Note 33 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2017, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS, PSPP et CSPP aux banques centrales nationales. La BCE a mis en distribution un montant de 987,7 millions d'acompte sur dividende, dont 198,9 millions pour la Banque de France. En outre, elle a distribué au titre de 2016 un complément de dividende

de 45,7 millions pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2017	2016
Dividende BCE	245	249
Dividendes sur autres titres de participation	32	37
Dividendes sur titres de placement	14	14
Autres produits	0	0
TOTAL	290	299

Note 34 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, qui correspond en 2017 à une charge de 509 millions d'euros (à comparer avec une charge de 321 millions en 2016).

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence

entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (2 682 millions) et celui qui lui a été réalloué (2 173 millions) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème

résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE ³⁴. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Au 31 décembre 2017, le solde de la répartition du revenu monétaire comprend également la dotation à la provision relative aux opérations de politique monétaire pour un montant de 13,9 millions (cf. note 22).

Enfin, il comprend une régularisation de produit concernant l'exercice 2016 (2 millions).

Note 35 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectués pour le compte de tiers. Ces activités portent principalement sur des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec

l'État. Elles concernent aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21/01/2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. Elle est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2017, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 192 millions (192 millions en 2016), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2017	2016
Rémunération des services rendus à l'État	249	250
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	192	192
Autres produits (a)	361	316
Total des autres produits (A)	802	758
Total des autres charges (B)	- 80	- 83
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	722	675

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 36 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2017	2016
Salaires et traitements liés	622	639
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	107	105
Charges sociales	185	181
Intéressement et participation	35	29
Total des frais de personnel	949	954

Poste 2.2 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2017	2016
Charges de retraite et charges assimilées	475	467
Total des charges de retraite	475	467

34 L'or est réputé ne générer aucun revenu.



Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2017	2016
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction	3,1	3,1

Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction.

La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Pour l'année 2017, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 285 538 euros. Celle des deux sous-gouverneurs a été de 224 496 euros ³⁵. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction ; ils perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 653 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R142-19 du *Code monétaire et financier*.

Note 37 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat

imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L141-2 du même *Code*.

La loi de finances rectificative pour 2012 avait institué une contribution de 3% sur les montants distribués à compter du 1^{er} août 2012. Cette contribution a été invalidée par le Conseil constitutionnel en octobre 2017.

Le poste 5 du compte de résultat comprend donc le remboursement attendu de cette contribution, relative aux années 2015 à 2017, dont 73,9 millions d'euros au titre de 2017 et 91,4 millions au titre de 2015 et 2016, ainsi que les intérêts moratoires afférents (9,3 millions).

Deux nouvelles contributions, dont l'objectif est de financer le remboursement de la contribution invalidée, ont été instituées par

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2017	2016
Charge d'impôt de l'exercice	2 690	2 038
Sur le résultat ordinaire	2 243	2 038
Contribution exceptionnelle	621	
Remboursement attendu sur la contribution de 3%	- 174	

la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2017 :

- la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés (IS) égale à 15% du montant de l'IS ;
- la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle, égale à 15% du montant de l'IS.

Le montant de ces deux contributions pour la Banque s'est élevé à 621,4 millions d'euros.

³⁵ En année pleine ; Denis Beau a remplacé Robert Ophèle à compter du 28 juillet 2017.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le *Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes*.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 30 de l'annexe. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gouverneur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

.../...

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du *Code de commerce*, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
Pascal Colin Marjorie Blanc Lourme
Associé Associée



Les comptes consolidés

Le bilan et le compte de résultat consolidés

Bilan combiné au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

Notes	ACTIF	2017	2016	Notes	PASSIF	2017	2016
A1	Avoirs en or	84 733	85 993	P1	Billets en circulation	216 957	208 710
A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	47 815	51 295	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	488 750	328 789
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	31 472	39 238		2.1 Comptes courants	227 307	181 596
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	16 343	12 057		2.2 Autres engagements	261 443	147 192
A3	Relations avec le FMI	14 227	16 071	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	14 609	3 953
	3.1 Concours au FMI	3 260	4 894	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	53 424	36 447
	3.2 Acquisitions de DTS	10 967	11 177	P5	Engagements en devises	1 398	976
A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	1 335	3 778	P6	Contrepartie des allocations de DTS	12 050	12 922
A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	113 709	70 625	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	509	14 124
A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	13 513	15 378	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	63 606	20 033
A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	553 614	408 589	2	8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	25 212	13 882
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire	486 463	335 299		8.2 Autres engagements	38 394	6 151
	7.2 Autres titres	67 151	73 290	P9	Comptes de recouvrement	150	125
A8	Relations au sein de l'Eurosystème	127 953	98 822	P10	Opérations bancaires	76 078	87 609
	8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545	P11	Divers	6 172	5 853
	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 217	8 218	P12	Provisions pour risques et charges	938	941
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	87 949	88 864	P13	Comptes de réévaluation	72 526	79 246
	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	30 241	195	P14	Fonds pour risques généraux	8 000	8 000
2	A9 Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	0	0	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	22 377	22 340
A10	Autres actifs financiers en euros et en devises	83 976	79 673	1	P17 Capital, réserves et report à nouveau	10 145	9 528
1	A11 Divers	8 390	11 110		17.1 Intérêts minoritaires, réserves et report à nouveau de l'IEDOM	2	0
	A12 Valeurs immobilisées	1 753	1 663		17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France	10 143	9 528
	12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 348	1 255	P18	Résultat net	3 329	3 402
	12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	405	408				
	TOTAL DE L'ACTIF	1 051 018	842 999		TOTAL DU PASSIF	1 051 018	842 999

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat consolidé de l'exercice 2017

(en millions d'euros)

Notes		2017	2016
1	Produit net des activités de la Banque de France	8 238	7 778
	1.1 Produit net d'intérêt	7 678	6 820
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	8 524	7 140
2	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 846	- 320
	1.2 Résultat net des opérations financières	62	305
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	37	281
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 37	- 281
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	62	305
	1.3 Commissions	2	16
	1.3.1 Commissions (produits)	40	46
	1.3.2 Commissions (charges)	- 38	- 30
2	1.4 Produits des actions et des titres de participation	285	286
	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 521	- 321
	1.6 Net des autres produits et charges	732	672
2	Charges d'exploitation	- 2 216	- 2 219
	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 971	- 973
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 475	- 469
	2.3 Impôts et taxes	- 51	- 50
	2.4 Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 158	- 145
	2.5 Autres charges d'exploitation	- 561	- 583
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	6 022	5 559
3	Dotation nette au FRG		
4	Résultat exceptionnel		
	4.1 Produits exceptionnels		
	4.2 Charges exceptionnelles		
1	5 Impôt sur les bénéfices	- 2 693	- 2 157
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 329	3 402

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

L'annexe aux comptes annuels consolidés

Le périmètre de consolidation

La consolidation des filiales et participations de la Banque

Au 31 décembre 2017, la Banque de France détient des participations dans

six établissements (cf. note 13 de l'annexe au bilan de la Banque de France). Pour cinq d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20%.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion,

et La Prévoyance immobilière sont exclues du périmètre de consolidation.

Europafi

Europafi, créée le 27 octobre 2015, comme filiale à 100% de la Banque de France, constituée sous forme de SAS, est consolidée par intégration globale.

Au cours de 2017, la Banque d'Italie, la Banque Nationale d'Autriche, la Banque du Portugal et la Banque Centrale d'Irlande sont entrées au capital d'Europafi. Leur participation totale s'élève à 1,25 % du capital social de 133 millions d'euros. La signature des accords a eu lieu le 21 septembre 2017, en présence de la BCE, en marge du Conseil des gouverneurs.

Europafi devient ainsi une *joint-venture*, dont la majorité du capital demeure la propriété de la Banque. Les nouveaux partenaires achèteront une part substantielle de leurs besoins en papier fiduciaire à Europafi, qui est aujourd'hui la papeterie fiduciaire la plus moderne d'Europe et le principal producteur de papier fiduciaire de la zone euro par ses livraisons à plusieurs imprimeries fiduciaires européennes.



S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-neuf membres depuis 2015, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

L'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, avait placé l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM ³⁶.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation de la monnaie fiduciaire; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des

créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème; surveillance des systèmes et moyens de paiement; relais des autorités nationales (ACPR, Autorité des marchés financiers – AMF) et européennes (BCE);

- missions de service public confiées par le législateur : mise en circulation des pièces de monnaies; secrétariat des commissions de surendettement; gestion locale des fichiers interbancaires (fichiers des comptes d'outre-mer – FICOM, fichier central des chèques – FCC, fichier national des incidents et remboursement des crédits aux particuliers – FICP); information du public aux modalités d'accès aux fichiers, droit au compte; observatoire des tarifs bancaires;
- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés : observatoire économique et financier; médiation du crédit aux entreprises; gestion d'information sur les entreprises; production d'informations pour la communauté bancaire.

Conformément à l'article 711-9 du *Code monétaire et financier*, les comptes de l'IEDOM étaient

consolidés avec ceux de la Banque de France.

Début 2017, l'IEDOM est devenue une filiale à 100% de la Banque, dans le cadre de sa transformation en une SAS dont la Banque a souscrit l'intégralité du capital.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes consolidés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes consolidés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes consolidés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé

Note 1 : Impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 782 millions d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan consolidé. Elle

³⁶ La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les cinq départements d'outre-mer, et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Créances et dettes d'impôts différés

(en millions d'euros)

	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		4
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	516	
Autres impôts différés relatifs aux titres	0	
Provisions fiscalement non déductibles	296	
Autres décalages récurrents	6	
Déductions fiscales anticipées		32
TOTAL	818	36

provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-dessus.

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est majorée par rapport aux comptes individuels de 1 million au titre du résultat de l'exercice 2017 ;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde

(soit 783 millions), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Note 2 : Élimination des opérations réciproques

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

L'IEDOM

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;

- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;

- les prestations de service entre la Banque de France et l'IEDOM ;

- le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel) et les charges et produits réciproques de gestion courante.

Europafi

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- les ventes de papier à la fabrication des billets ;
- la mise à disposition du personnel par la Banque à Europafi ;
- les prestations de services entre la Banque et Europafi.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation..

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le *Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes*.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- pour les principes comptables et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes consolidés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 30 de l'annexe des comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Reconnaissance des impôts différés

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés.

Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gouverneur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

.../...



correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du *Code de commerce*, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
Pascal Colin Marjorie Blanc Lourme
Associé Associée



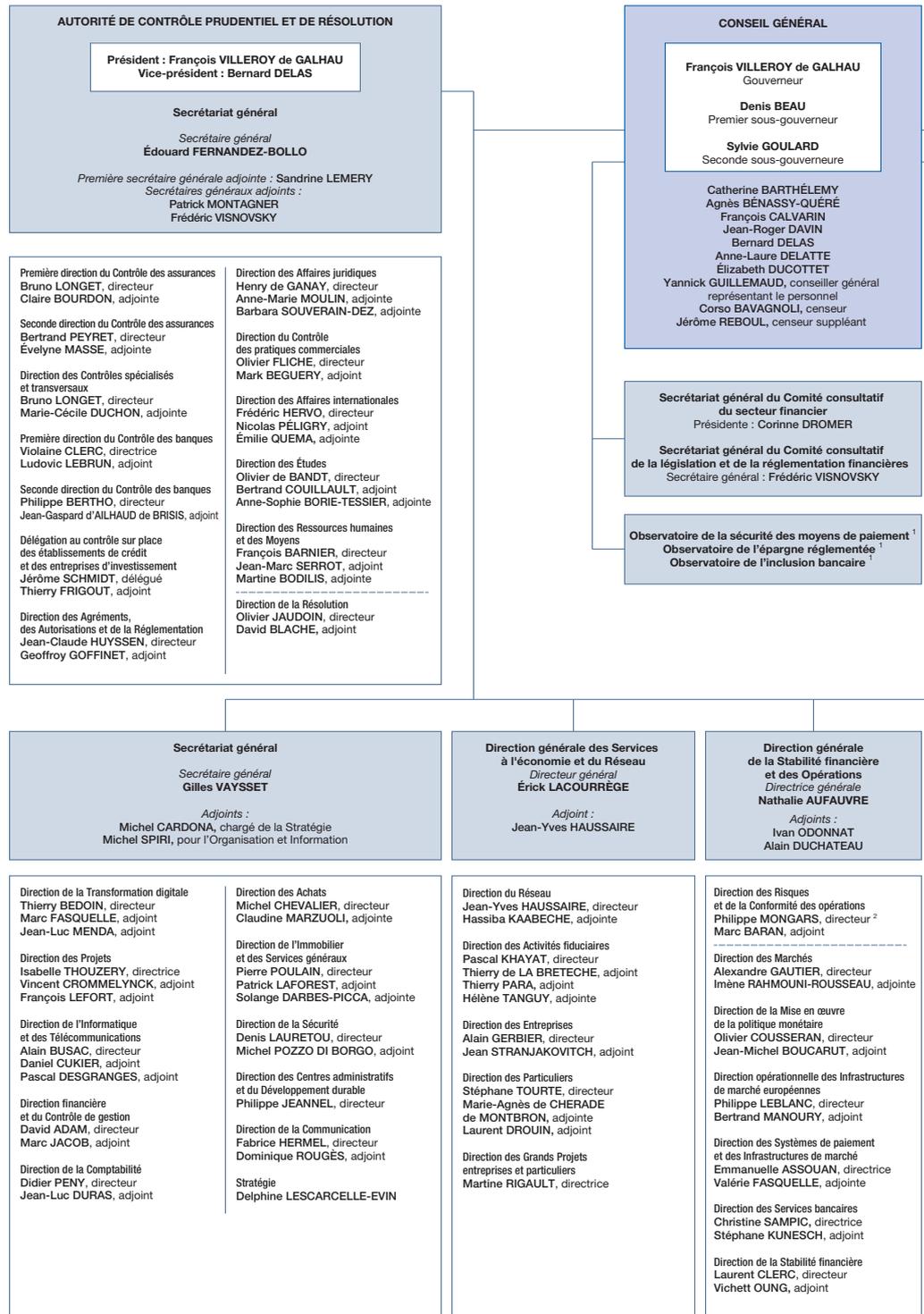


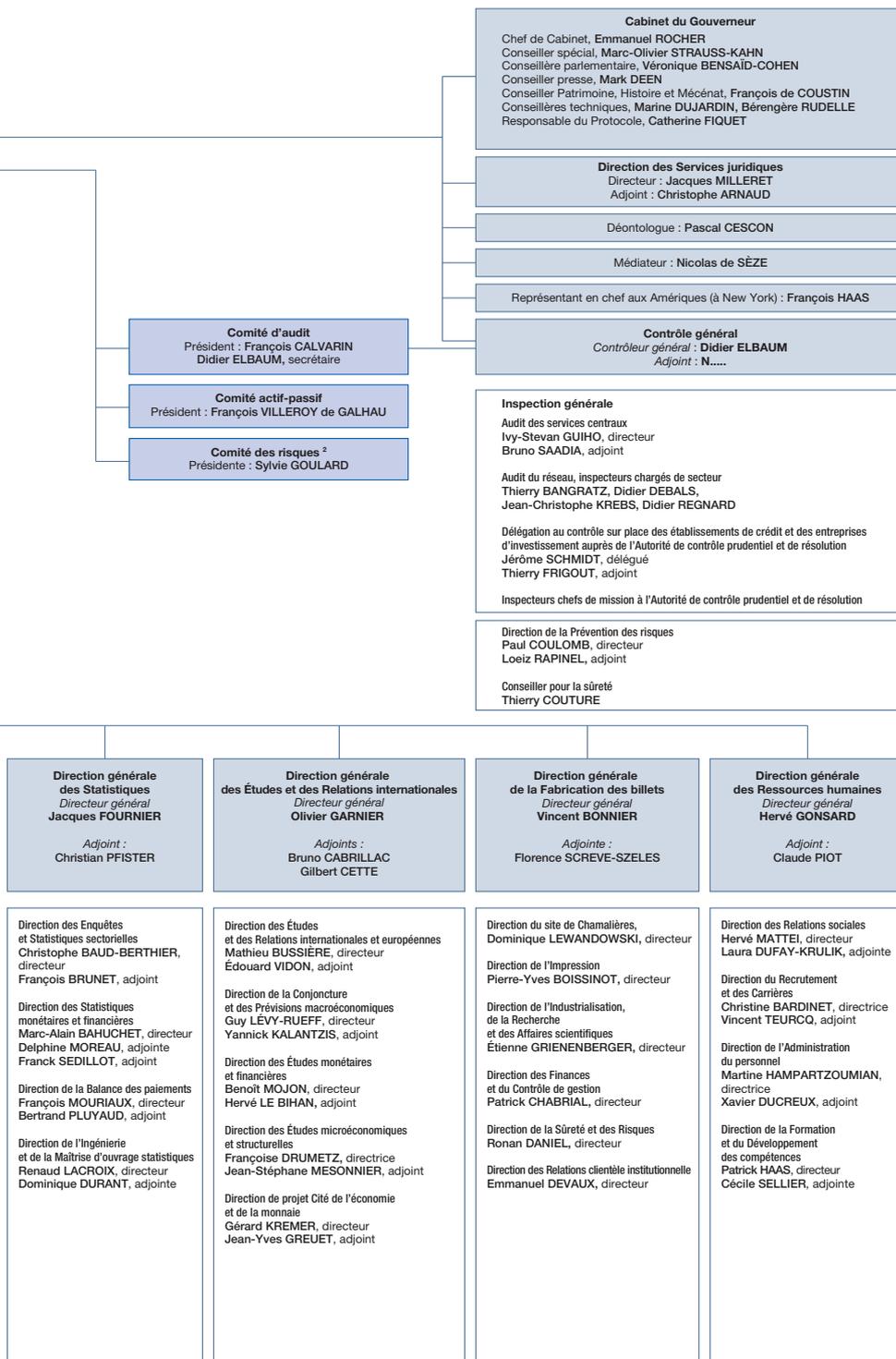
Annexes

mesures
organigramme
recyclage
des billets et pièces
activité des commissions
de surendettement
contrôles



Annexe 1

Organigramme
de la Banque de France
au 3 avril 2018¹ Le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, l'Observatoire de l'épargne réglementée et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.² Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations est rattaché à la fois au président du Comité des risques et au directeur général de la Stabilité financière et des Opérations.



19 antennes économiques, 2 antennes de proximité, 2 centres de traitement du surendettement, 2 centres fiduciaires et 2 centres de traitement de la monnaie fiduciaire

Le réseau de la Banque de France au 1^{er} janvier 2018



Annexe 2

Le périmètre de la Banque de France



La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 fait de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. Jusqu'alors établissement public national détenu par l'État, l'IEDOM restait encore largement, pour des raisons historiques, dans l'orbite de l'Agence française de développement (AFD). Toutefois, depuis le passage à l'euro, l'IEDOM avait amorcé un processus de rapprochement avec la Banque de France. Les missions de l'IEDOM – qui demeurent inchangées – consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème, et vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Quatre banques centrales partenaires sont entrées au capital en 2017.



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



BDF GESTION, créé le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme de trente organismes de placement collectifs (dédiés, ouverts au public, d'épargne salariale) et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

Annexe 3

Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2017

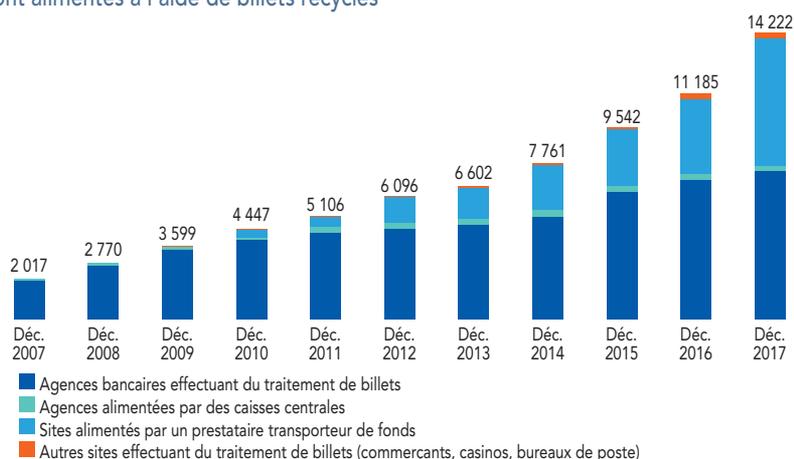
L'article L141-5 du *Code monétaire et financier* confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R122-8 du même *Code* impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème, de signer au préalable une convention avec la Banque de France.

À fin 2017, 88 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 265 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement fixant les critères de tri ; 29 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

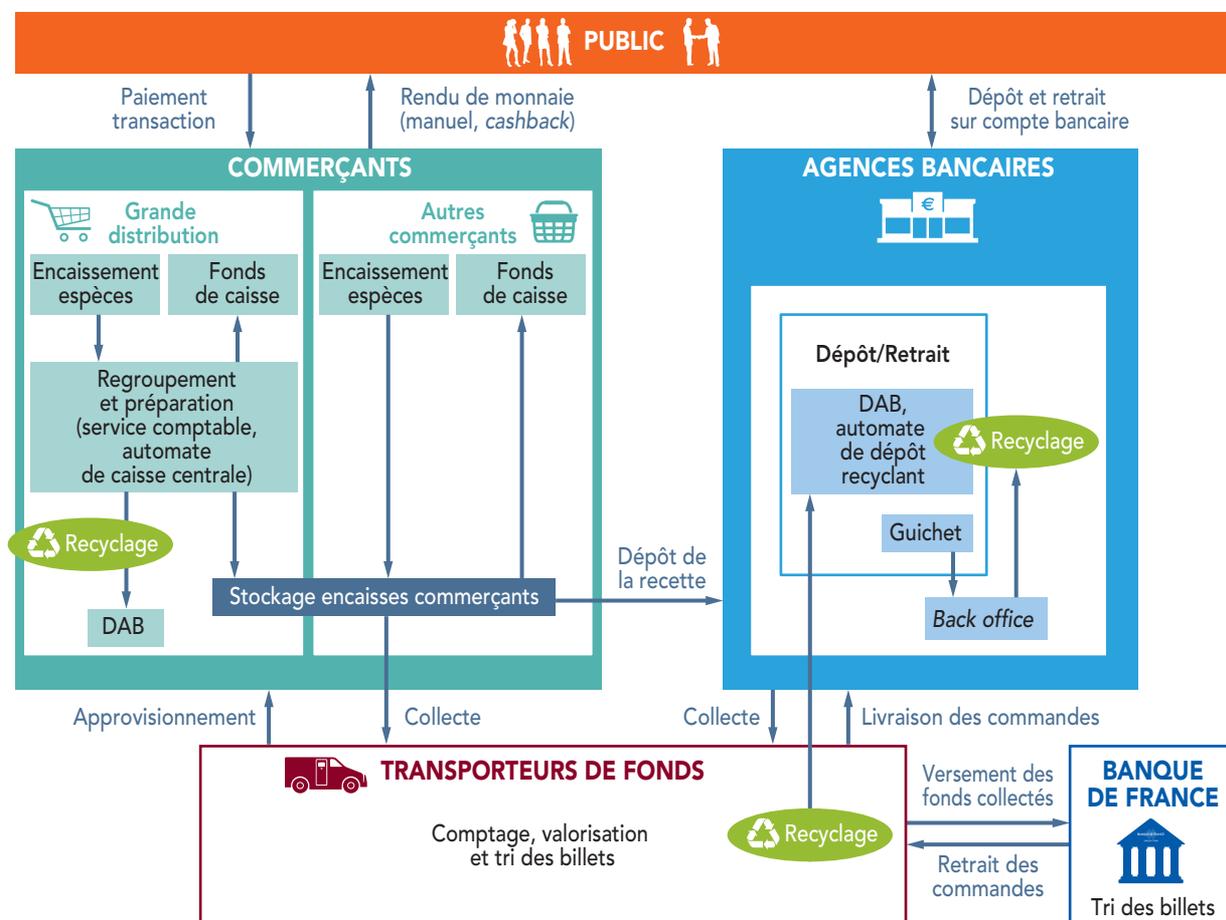
Conventions signées avec les opérateurs privés

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2017	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2017	
Monnaies métalliques			29	
	Opérateurs professionnels	0	14	
	Opérateurs non professionnels	0	15	
Billets			265	
	Conventions de distribution	Établissements de crédit	9	88
	Conventions de traitement	Établissements de crédit	2	55
		Transporteurs de fonds	0	8
		Prestataires commerçants	5	113
	Autres professionnels	0	1	

Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés



Le circuit du billet et son recyclage



En 2017, le recyclage effectué au sein des agences bancaires a poursuivi sa progression, atteignant 7 397 agences en fin d'année. Les équipements de tri de billets de type automate recyclant en libre-service (accessible au public) représentent 52% du parc de matériels, dépassant de 13 points les trieuses automatiques

de *back office*. Le recyclage pris en charge par les transporteurs de fonds augmente de façon significative en nombre d'agences bancaires alimentées par ce biais (+ 27 %).

Au total, 22,7 % du nombre total de billets mis en circulation au premier semestre 2017 (derniers

chiffres connus) ont été traités par ces opérateurs privés.

Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement

et à la délivrance au public, via des automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année, à 447 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service, dont 93 missions assurées en totale autonomie par le personnel du réseau des caisses (+ 28% par rapport à 2016). 798 machines recyclantes ont été contrôlées sur place, dont 13% ont été déclarées non conformes et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. Une seule sanction a été notifiée à un commerçant, se traduisant par une suspension provisoire du recyclage pour risque de remise en circulation de billets contrefaits.

Le contrôle sur documents a conduit à la régularisation d'une situation de traitement illicite de billets (hors convention) et de quatre demandes d'explications pour non-respect des obligations conventionnelles.

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 37 missions de contrôle au sein de sites effectuant du

traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

Le contrôle par la Banque de France des dépôts auxiliaires de monnaies métalliques

Depuis 2014, la Banque de France a confié aux transporteurs de fonds la garde et la gestion opérationnelle d'un stock de monnaies métalliques dont elle reste le propriétaire. Depuis 2017, les contrôles sont désormais intégrés au plan de contrôle permanent des services de caisse auxquels sont rattachés des dépôts auxiliaires.

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. L'IEDOM a procédé à dix contrôles parmi les 86 sites concernés. Par ailleurs, huit conventions relatives au « traitement

automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant neuf sites de production, dont sept ont été contrôlés.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du *Code monétaire et financier*, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, plus de 1 698 agents appartenant au personnel des établissements de crédit ont été formés à l'authentification des billets de banque en 2017 par la Banque de France.

Annexe 4

Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2017

Conformément aux dispositions de l'article R712-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à qui il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

Le recul du nombre de dossiers déposés se poursuit en 2017

Les dépôts de dossiers enregistrent un repli pour la troisième année consécutive. En effet, avec 181 123 dossiers déposés sur l'année 2017, les saisines des commissions enregistrent une baisse de 6,7 % par rapport à l'année 2016. Pour mémoire, la baisse des dépôts en 2016 était de 10,6 % et en 2015 de 5,9 %. Les redépôts diminuent eux aussi à un rythme toutefois moins rapide.

Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

	2017	2016
Dossiers déposés	181 123	194 194
<i>Dont proportion de redépôts (en %)</i>	46,7	45,5
Dossiers recevables	166 939	175 098
Dossiers irrecevables (A)	13 441	14 704
Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes	94 564	101 946
Orientations vers une procédure de rétablissement personnel	75 578	76 892
Recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)	63 952	73 686
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)	1 861	1 633
Plans conventionnels conclus (D)	20 171	22 530
Mesures imposées ou recommandées par les commissions (E)	63 901	79 248
<i>Dont mesures imposées ou recommandées immédiates par les commissions</i>	42 127	53 630
Dossiers clôturés (F)	14 129	15 978
Autres issues (dont dossiers jugés irrecevables) (G)	2 026	1 969
Dossiers traités (A+B+C+D+E+F+G)	179 481	209 748

Les solutions pérennes progressent

L'efficacité des dispositifs en faveur du traitement des situations de surendettement des particuliers constitue un enjeu important pour les pouvoirs publics.

Conformément à leurs attentes, l'action des commissions et de leurs secrétariats a permis l'élaboration de 85,8 % de solutions définitives, contre 82 % sur l'exercice précédent. Le nombre de dossiers traités

(179 481) est cependant inférieur à 2016, compte tenu de l'orientation différée en fin d'année de certaines situations afin de préparer l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, des évolutions législatives concernant le surendettement.

Les recommandations d'effacement de dettes, dont la part s'élève à 37 % en 2017, sont quasiment stables par rapport à 2016 (36 %).

Le déplafonnement de la durée maximale légale, sur laquelle peuvent

être établies les mesures pour les déposants propriétaires de leur résidence principale, a montré un accroissement de la part des dossiers dans lesquels les propriétaires ont pu conserver leur bien immobilier (6 178 situations).

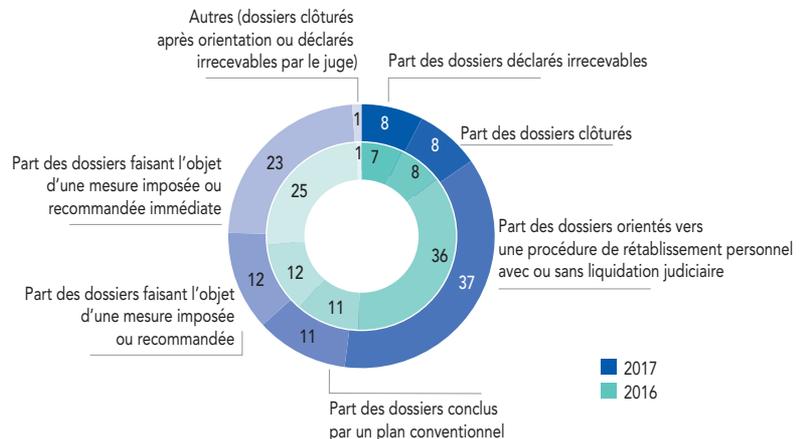
L'effet déterminant des évolutions législatives et réglementaires

En 2016, deux nouvelles lois ont été votées pour poursuivre la simplification et l'accélération de la procédure de surendettement engagées depuis 2010.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle se traduit par la déjudiciarisation de la procédure de surendettement. L'ensemble des mesures décidées par la commission de surendettement s'imposent au débiteur et à ses créanciers déclarés, sans nécessiter d'homologation par le juge d'instance. Cette disposition permet de réduire le temps nécessaire à la mise en place des mesures décidées par la commission de surendettement. Le juge intervient en cas de recours et de contestations, ainsi que dans le cadre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2016 et 2017

(en % du nombre de dossiers traités)



La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a supprimé la phase de conciliation entre la commission de surendettement, les créanciers et le débiteur lorsqu'il ne possède aucun bien immobilier. En outre, en vue de maximiser les chances de succès de la conciliation pour les dossiers comportant un bien immobilier, les propositions de plans conventionnels élaborées par la commission de surendettement sont réputées acceptées par les créanciers en l'absence d'opposition de leur part dans un délai de trente jours.

Les rapports des commissions mettent l'accent sur l'entrée en

vigueur de ces nouvelles lois au 1^{er} janvier 2018 qui réduiront sans équivoque les délais de traitement des situations de surendettement.

Le nécessaire renforcement des actions d'accompagnement des personnes surendettées

Il ressort des rapports des commissions que la réussite de leur mission repose sur la nécessité d'un accompagnement très en amont du dépôt du dossier afin de prévenir les situations de surendettement. Cette détection appelle la mise en place de dispositifs et de structures adaptés qui permettront aux personnes connaissant des difficultés financières de disposer d'un accueil, de conseils et éventuellement d'une aide budgétaire.

La majorité des rapports fait état de l'absence de correspondants au sein du conseil départemental et de la caisse d'allocations familiales, alors que cette désignation est expressément prévue par les textes. De fait, les recommandations de la commission adressées au juge, pour la mise en place d'une mesure de suivi et d'accompagnement budgétaire, ne sont pas suivies d'effet.

Une coopération avec les acteurs de la procédure intensifiée

2017 a également permis d'engager une collaboration étroite et constructive dans l'objectif de mieux cerner les situations de précarité.

Suite à l'ouverture du portail « Mes questions d'argent »¹ en janvier 2017, une campagne d'information et de formation sur l'éducation financière a été réalisée sur l'ensemble du territoire, afin d'apporter aux intervenants sociaux davantage d'outils pour accompagner les personnes en situation de fragilité financière et de lutter contre les situations de surendettement. Au total, ce sont 14 731 intervenants sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives qui ont été

rencontrés en 2017 pour les aider à mieux accompagner les personnes lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure.

En 2017, 44 % des dossiers déposés auront ainsi bénéficié de l'accompagnement d'un travailleur social.

Un nécessaire renforcement de la prévention des expulsions locatives

Des actions de coordination au travers d'échanges réguliers d'informations entre les commissions de coordination des actions de préventions des expulsions locatives (CCAPEX) et les commissions de surendettement ont permis de mieux cerner la précarité de certaines situations. Toutefois, bon nombre de rapports relèvent les difficultés des locataires à se reloger du fait de l'expulsion prononcée après une mesure de rétablissement personnel. En effet, suite à l'effacement de la dette locative, la possibilité de reprendre les procédures d'expulsion peut conduire à une dégradation de la situation, voire à un redépôt de dossier.

Les commissions évoquent la nécessité de structurer encore davantage cette coordination, notamment en présence

d'un protocole de cohésion sociale ou de délais et modalités de paiement de la dette locative ordonnés par le juge d'instance. En effet, la recevabilité d'un dossier entraîne l'interdiction pour le débiteur de régler les dettes nées antérieurement à cette décision. La mise en place d'un principe élargi de substitution des mesures de la commission au jugement ou au protocole signé entre le bailleur et son locataire serait une réponse à cette difficulté.

Des échanges réguliers avec les magistrats qui contribuent à une approche commune des pratiques

Toutes les commissions ont organisé en 2017 au moins une réunion avec les juges et/ou greffiers des tribunaux d'instance de leur territoire, avec une volonté certaine de faire converger les pratiques pour apporter des solutions financières adaptées aux familles surendettées.

Quelques commissions soulignent des différences d'appréciation en matière de recours sur la recevabilité, notamment sur la notion de bonne foi. Le caractère irrémédiablement compromis de la situation est également

¹ <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

un point de discussion illustré par des refus systématiques d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Dans ces cas précis, l'âge du débiteur est souvent avancé.

Les commissions observent aussi des délais d'homologation de leurs recommandations parfois importants qui rallongent la procédure.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 apportera une réponse à ces différents constats en permettant aux commissions, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'imposer directement des mesures d'effacement.

La majorité des rapports des commissions mettent en exergue leurs difficultés à traiter les situations de personnes surendettées non éligibles à la procédure de surendettement du fait de leur statut (majoritairement des micro-entrepreneurs). Or, il arrive aussi que ces personnes physiques se voient refuser la procédure collective par le tribunal du commerce du fait de l'absence de dettes professionnelles.

Même constat pour les personnes physiques ayant cessé leur activité mais qui déclarent une dette professionnelle (régime social des indépendants – RSI) considérée comme dette

professionnelle dans le cadre de la procédure de surendettement, mais comme personnelle dans le cadre d'une procédure collective par le tribunal du commerce. Des propositions d'évolutions législatives sont formulées pour assurer une meilleure cohérence entre les deux dispositifs.

Enfin, la mise en œuvre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire se heurte à des obstacles assez largement repris par les commissions. La difficulté à trouver des mandataires pour accomplir cette mission est une cause très majoritairement reprise dans les rapports, d'où des procédures très longues devant les tribunaux.

La nécessité de renforcer le dialogue avec les créanciers pour améliorer le traitement des dossiers

Représentés dans les commissions, ils constituent des partenaires fondamentaux pour la bonne fluidité du dispositif, notamment dans un contexte de développement de la dématérialisation des échanges d'informations.

Les cessions de créances en cours de procédure rendent complexe le traitement des créances. Souvent ignorées par le débiteur et les

commissions, elles conduisent très souvent à l'échec de la phase de négociation.

De nombreux rapports indiquent que les échecs de la phase de négociation liés à l'absence de réponse de certains créanciers (opérateurs en téléphonie, assurance, etc.) sont encore très fréquents. La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, permettra de résoudre en grande partie cette problématique.

Une procédure qui doit s'adapter à de nouvelles évolutions sociales

Les situations d'indivision en matière de biens immobiliers sont régulièrement notées dans les rapports des commissions. Ce type de situations soulève plusieurs difficultés telles que les modalités d'évaluation des actifs ou de sortie de ces dispositifs.

Le développement des contrats de location avec option d'achat (LOA) ou de location longue durée (LLD) rend difficile le traitement de ces contrats dans le cadre d'un plan conventionnel ou d'une mesure. La restitution du véhicule dans les situations les plus fragiles peut conduire à la perte d'un emploi et à une exclusion sociale accrue.

Table des illustrations

Tableaux

Émissions de gaz à effet de serre	101
Tableau de bord des indicateurs RSE	106
Bilan au 31 décembre 2017	111
Compte de résultat de l'exercice 2017	112
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	117
Relations avec le FMI	118
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	119
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	120
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	120
Titres des principaux programmes détenus dans le cadre de la politique monétaire	121
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	121
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	122
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	123
Autres créances sur l'Eurosystème	123
Autres actifs financiers en euros et en devises	123
Portefeuilles-titres	124
Divers	124
Valeurs immobilisées	124
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2017	125
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	125
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	126
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	126
Engagements en euros envers l'Eurosystème	127
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	127
Opérations bancaires	127
Divers	128

Tableaux (suite)

Provisions pour risques et charges	128
Comptes de réévaluation	129
Capital, réserves et report à nouveau	129
Montant notionnel des instruments financiers à terme	130
Devises à recevoir/à livrer	130
Les engagements de retraite et leur financement	132
Produit net d'intérêt	133
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	134
Produit des actions et des titres de participation	134
Net des autres produits et charges	135
Frais de personnel et charges assimilées	135
Rémunération des organes de direction	136
Impôts sur les bénéfices	136
Bilan consolidé au 31 décembre 2017	140
Compte de résultat consolidé de l'exercice 2017	141
Créances et dettes d'impôts différés	143
Conventions signées avec les opérateurs privés	154
Principales données d'activité des commissions	157

Graphiques

Croissance du PIB par tête	18
Taux directeurs de la BCE et évolution des actifs de l'Eurosystème	21
Évolution des émissions nettes de billets	26
Part des transactions en espèces au point de vente	28
Part respective des espèces et des cartes dans les paiements au point de vente	28
Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM	29
Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2017	35
Endettement des ménages et des sociétés non financières	42
Gap bâlois – Secteur privé non financier	43
Gap bancaire – Secteur privé non financier	43
Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie	55
Orientation des TPE vers des réseaux professionnels	59
Répartition de l'effectif total par tranche d'âge	69
Évolution de l'effectif total	69
Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2017	102
Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés	154
Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2016 et 2017	158

Schémas

Vue d'ensemble du plan stratégique <i>Ambitions 2020</i>	64
<i>Ambitions 2020</i> : dix repères pour la Banque de France d'ici 2020	65
Le Conseil général et le Comité d'audit	82
Notre responsabilité sociale d'entreprise : quatre engagements et douze actions prioritaires	88
Organigramme de la Banque de France au 23 février 2018	150
Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2018	152
Le circuit du billet et son recyclage	155

Table des encadrés

Conférence sur la stagnation séculaire et la mesure de la croissance	17
La Banque de France saisit les opportunités du <i>big data</i>	20
Les décisions de politique monétaire	21
Un dispositif performant d'achat et de prêt de titres par la Banque de France pour assurer la liquidité du marché et l'égalité de traitement : l'extension des enchères inversées aux titres des agences et la mise en place d'adjudications quotidiennes de prêts d'OAT	24
Lancement du nouveau 50 € le 4 avril 2017	29
La mise en place de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement	30
La Banque de France et la lutte contre la contrefaçon	27
L'utilisation des espèces par les ménages dans la zone euro	28
Finalisation de l'accord de Bâle III, étape essentielle pour la stabilité financière	36
Les dix principales propositions de l'ACPR présentées à la Commission européenne en réponse à sa consultation fintech	39
Évaluation des risques du système financier français – Décembre 2017	41
La dynamique du crédit des agents privés	42
Projet de révision du règlement EMIR	44
Succès de l'exercice annuel du groupe de Place Robustesse	47
L'attribution de la cotation – Une mission assurée par le réseau	57
Une appréciation synthétique composée de deux éléments	59
Le correspondant TPE	59
OPALE	60
Modernisation des opérations de <i>trading</i>	66
Projet <i>European Collateral Management System (ECMS)</i>	67
Optimisation de la présence sur le territoire	68
Le recrutement de profils scientifiques	70
Université Banque de France	71
Développement du télétravail	73
Un laboratoire d'innovation en appui de la stratégie digitale	74
La <i>blockchain</i> opérationnelle pour attribuer des identifiants créanciers SEPA	74
Création d'un <i>datalake</i>	75
Risque cyber – Un point d'attention et d'action fort pour la Banque de France	85
Rencontres régionales et européennes du microcrédit	95
Lancement d'une démarche d'investissement responsable	97
1 ^{er} forum des actions de solidarité	97
Opération Pièces jaunes 2017 sous les couleurs du Petit Nicolas	98
Hall 32, premier laboratoire pour les métiers de l'industrie dans le Puy-de-Dôme	99
La rationalisation des impressions	100
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	137
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144

Banque de France
Direction de la Communication

Crédits photos
Pascal Assailly - Jean Derennes - Philippe Jolivel / BDF
Émilie Albert - Aurélia Blanc - Christophe Morin

Impression : Groupe des Imprimeries Morault
Dépôt légal : mars 2018

